



DOCUMENT D'OBJECTIFS

Site Natura 2000 n°FR9101368

« Vallée du Gardon de Saint-Jean »



PHASE 2 :

Programme d'actions

Validé le 02/07/2012
par le comité de pilotage



STRUCTURE OPERATRICE NATURA 2000 & MAITRE D'OUVRAGE

Syndicat Mixte du Pays Aigoual Cévennes Vidourle (SMPACV)

1 avenue du Mont Aigoual - 34190 GANGES

*Démarche suivie au SMPACV par François ABBOU et Laurette ANGELI (élus),
et Mathilde GUITTET (chargée de mission Natura 2000)*

*Appui à la maîtrise d'ouvrage par la Direction Départementale des
Territoires et de la Mer du Gard (Patrice BENOIT)*

REDACTION DU PROGRAMME D' ACTIONS

Rédaction : Mathilde GUITTET (SMPACV)

Relecture du document : François ABBOU, Patrice BENOIT et Nathalie LAMANDE

et l'ensemble des participants aux groupes de travail thématiques «Forêt»,
«Agriculture» et «Aménagement du territoire, activités de pleine nature et tourisme»

Crédits photographiques : Mathilde GUITTET (SMPACV)

Référence à utiliser

GUITTET Mathilde (2012) - *Document d'objectifs du site Natura 2000 « Vallée du Gardon de Saint-Jean » FR9101368, Phase 2 : Programme d'actions*. Syndicat mixte du Pays Aigoual Cévennes Vidourle, 97 pages.

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	1
I - Présentation générale du programme d'actions	2
I.A - Elaboration du programme d'actions	2
I.B - Présentation synthétique du programme d'actions	3
II - Présentation des fiches Action	5
II.A - Grille de lecture des fiches Action.....	5
II.B - Liste sommaire des différentes fiches Action.....	6
III - Fiches « Préserver les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire » 7	
IV - Fiches « Améliorer les connaissances et assurer un suivi scientifique »	54
V - Fiches « Informer, sensibiliser et valoriser »	69
VI - Fiches « Animer et mettre en œuvre le document d'objectifs »	76
VII - Gestion financière du programme	91
VII.A - Budgétisation des actions	91
VII.B - Financement des actions	93
CONCLUSION	93

AVANT-PROPOS

Dans le cadre de la mise en œuvre du réseau écologique européen Natura 2000, le site de la « Vallée du Gardon de Saint-Jean » a été proposé comme Site d'importance communautaire (SIC) en mars 2001 à la commission européenne, au titre de la directive « Habitats, faune et flore » 92/43/CEE du 21 mai 1992. En effet, la présence de nombreux habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire sur le territoire justifie ce classement afin d'assurer la conservation de ces derniers.

A partir de 2009, des réunions ont été mises en place sur le territoire afin d'organiser le fonctionnement opérationnel du site Natura 2000. Le Syndicat mixte du Pays Aigoual Cévennes Vidourle (SMPACV) fut alors désigné « structure opératrice » et a lancé en janvier 2011 l'élaboration du plan de gestion du site, appelé Document d'objectifs (DOCOB), grâce au soutien financier de l'Etat, de l'Europe et de la grande majorité des collectivités locales concernées.

Le Document d'objectifs est réalisé en concertation avec l'ensemble des acteurs du site Natura 2000 au travers du comité de pilotage (instance décisionnelle regroupant les collectivités, les organismes socioprofessionnels, les associations) et de groupes de travail. Il établit en premier lieu le diagnostic écologique et le diagnostic socio-économique du territoire afin de déterminer, dans un second temps, les objectifs de gestion et le programme d'actions à mener.

L'ensemble des rapports constituant le document d'objectifs sont disponibles en téléchargement sur le site Internet suivant : <http://valleegardonsaintjean.n2000.fr>.

Le présent document constitue le programme d'actions du document d'objectifs du site Natura 2000 « Vallée du Gardon de Saint-Jean ». Il compile l'ensemble des fiches Action qui serviront de base à la contractualisation et à la mise en œuvre opérationnelle du Document d'objectifs. Ces dernières ont été élaborées en concertation avec l'ensemble des acteurs locaux au sein de trois groupes de travail thématiques : « Forêt », « Agriculture » et « Aménagement du territoire, activités de pleine nature et tourisme ». Puis le document est soumis pour amendement et validation au comité de pilotage du site Natura 2000.

Que tous les organismes ou personnes ayant participé à l'élaboration de ce programme d'actions soient ici remerciés pour leur aide.

I - Présentation générale du programme d'actions

I.A - Elaboration du programme d'actions

Les actions proposées dans le document d'objectifs (DOCOB) doivent permettre de répondre aux objectifs de développement durable du site Natura 2000, préalablement définis à l'issu de la phase de diagnostic du territoire.

Ainsi les actions proposées s'articulent autour des quatre grands objectifs de gestion que sont la préservation des habitats naturels et des espèces, l'amélioration des connaissances, l'information et la sensibilisation et enfin, l'animation de la mise en œuvre du DOCOB.

OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE		SOUS-OBJECTIFS		CODE ACTION
PHE	Préserver et restaurer les habitats, espèces et habitats d'espèce d'intérêt communautaire en lien avec les activités socio-économiques	Préserver et restaurer la ressource en eau et la fonctionnalité écologique des cours d'eau	Améliorer la ressource en eau en gérant durablement les prélèvements	ACS 6
			Améliorer et assurer la qualité de la ressource en eau (qualité rejet, limitation intrant)	ACS 6
			Assurer la continuité écologique des cours d'eau	PHE 14
		Maintenir et restaurer les habitats naturels forestiers et alluviaux d'intérêt communautaire	Maintenir et restaurer les châtaigneraies en favorisant leur gestion agricole et sylvicole	PHE 4 - PHE 5 PHE 6
			Maintenir et restaurer les hêtraies et yeuseraies en favorisant une gestion sylvicole adaptée	PHE 7 - PHE 8
			Maintenir et restaurer les habitats alluviaux	PHE 1 - PHE 13 PHE 15
		Maintenir et restaurer les habitats naturels ouverts d'intérêt communautaire	Maintenir et restaurer les prairies, les pelouses et les landes par débroussaillage, fauche et gestion pastorale	PHE 9 - PHE 10 PHE 11
			Maintenir et restaurer les mares temporaires et habitats humides par débroussaillage et gestion pastorale	PHE 2 - PHE 3 PHE 15
			Préserver les milieux rocheux en évitant leur dégradation	PHE 12 - PHE 15
		Conservier et restaurer les habitats d'espèces	Conservier et protéger les sites de reproduction, d'hivernage et de chasse des chiroptères	PHE 17 - PHE 18 PHE 19 - PHE 20
Conservier des îlots d'arbres sénescents favorables aux coléoptères et aux chiroptères	PHE 16			
ACS	Améliorer les connaissances et assurer un suivi scientifique	Améliorer les connaissances écologiques	ACS 1 - ACS 2 ACS 3 - ACS 7	
		Assurer le suivi des habitats et des espèces	ACS 4 - ACS 5 ACS 6 - ACS 7	
ISV	Informier, sensibiliser et valoriser	Informier, sensibiliser et valoriser auprès de tous les publics	ISV 1 - ISV 2 ISV 3	
AMO	Animer et mettre en œuvre le document d'objectifs	Animer la mise en place d'actions	AMO 2 - AMO 3	
		Mettre en cohérence les programmes publics et les projets locaux	AMO 4 - AMO 5 AMO 6	
		Gérer la démarche d'animation Natura 2000	AMO 1 - AMO 7	

❖ Objectif « Préservation des habitats naturels et des espèces » (PHE)

Sous cet objectif sont rassemblées les actions de gestion préconisées pour assurer la préservation des habitats naturels d'intérêt communautaire et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire présents sur le territoire. Ces actions sont la base de la mise en œuvre contractuelle du document d'objectifs en faveur des enjeux écologiques.

❖ Objectif « Amélioration des connaissances et suivi scientifique » (ACS)

Bien que des inventaires importants aient été réalisés en 2011 afin de dresser le diagnostic écologique du territoire, ce travail n'a pas pu être exhaustif étant donné la superficie du site et son relief. De ce fait, des actions d'inventaires complémentaires sont proposées et regroupées sous cet objectif, ainsi que des actions de suivi pour évaluer l'état de conservation des habitats naturels et des espèces, et l'efficacité des mesures de gestion mises en place.

❖ Objectif « Information, sensibilisation et valorisation » (ISV)

La communication est un volet essentiel dans la démarche Natura 2000, qui se base sur l'adhésion et le soutien des acteurs locaux, afin de permettre une appropriation locale. Des actions de communication sont de ce fait prévues dans le programme d'actions pour informer et sensibiliser tout public aux richesses naturelles du site et à l'importance de leur préservation.

❖ Objectif « Animation et mise en œuvre du document d'objectifs » (AMO)

La mise en œuvre efficace du document d'objectifs passe par différentes actions d'animation ayant pour objectif aussi bien de favoriser et de coordonner la réalisation de mesures de gestion par des contractants potentiels, que d'assurer la gestion administrative et financière du dispositif sur le territoire.

Un niveau de priorité, allant de 1 pour le plus prioritaire à 3 pour le moins prioritaire, est donné à chaque action pour aider la mise en œuvre du document d'objectifs. Cette hiérarchisation se base sur différents facteurs :

- La responsabilité du site concernant la conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire au niveau régional (enjeu de conservation).
- L'état de conservation (bon, moyen, mauvais) des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire sur le site.
- L'ordre logique et la facilité (moyens, connaissances) de mise en œuvre des actions.

I.B - Présentation synthétique du programme d'actions

(cf. page suivante)

PROPOSITION DE PROGRAMME D'ACTIONS		Niveau de priorité	Milieux alluviaux	Milieux humides	Milieux forestiers	Milieux herbacés	Landes et fourrés	Milieux rocheux	Espèces piscicoles	Ecrevisse à pieds blancs	Espèces d'odonate	Loutre & Castor	Espèces de coléoptère	Espèces de chiroptère	
Préserver les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire	PHE 1	Entretien et restauration des habitats alluviaux d'intérêt communautaire	1	X					X	X	X	X		X	
	PHE 2	Entretien et restauration des suintements temporaires sur silice	1		X										
	PHE 3	Maintien des habitats humides : bas-marais, source pétrifiante et eau calcaire à characées	1		X										
	PHE 4	Entretien des châtaigneraies à vocation agricole	1			X							X	X	
	PHE 5	Gestion sylvicole des châtaigneraies cévenoles méditerranéennes	2			X							X	X	
	PHE 6	Restauration des châtaigneraies cévenoles méditerranéennes	1			X							X	X	
	PHE 7	Gestion des hêtraies d'intérêt communautaire pour améliorer leur état de conservation	1			X							X	X	
	PHE 8	Passage et conduite en futaie des yeuseraies d'intérêt communautaire sur stations favorables	3			X							X	X	
	PHE 9	Maintien des prairies maigres de fauche avec gestion de la fauche et de la fertilisation	1				X							X	
	PHE 10	Maintien des habitats d'intérêt communautaire de pelouses et de landes	1				X	X						X	
	PHE 11	Restauration des habitats d'intérêt communautaire de prairies, de pelouses et de landes	1				X	X						X	
	PHE 12	Préservation des habitats rocheux d'intérêt communautaire	2						X						
	PHE 13	Lutte contre les espèces invasives animales et végétales	1	X						X	X	X	X		
	PHE 14	Réaménagement d'obstacles au déplacement des espèces aquatiques	2							X					
	PHE 15	Aménagement des accès pour limiter les impacts négatifs sur les habitats et espèces	2	X	X				X	X	X	X	X	X	
	PHE 16	Constitution et préservation de réseaux d'îlots de bois sénescents et/ou d'arbres à cavité	3			X								X	X
	PHE 17	Diversification des peuplements forestiers résineux au profit d'essences feuillues locales	3			X								X	X
	PHE 18	Aménagements artificiels en faveur des chiroptères	1												X
	PHE 19	Réhabilitation et maintien de vergers, de clairières et de peuplements irréguliers en faveur des chiroptères	2												X
	PHE 20	Rétablissement et entretien des mares et des ouvrages liés à l'eau garantissant des habitats d'espèces	2								X	X			X
Améliorer les connaissances et assurer le suivi scientifique	ACS 1	Inventaires et études complémentaires des espèces d'intérêt communautaire	1						X	X	X	X	X	X	
	ACS 2	Inventaires et études complémentaires des habitats d'intérêt communautaire	1	X	X	X	X	X							
	ACS 3	Inventaires et suivi des espèces invasives animales et végétales	1	X					X	X		X			
	ACS 4	Suivi des populations d'espèces d'intérêt communautaire et de leur état de conservation	1						X	X	X	X	X	X	
	ACS 5	Suivi des habitats naturels d'intérêt communautaire et de leur état de conservation	1	X	X	X	X	X							
	ACS 6	Suivi qualitatif et quantitatif de la ressource en eau sur le bassin versant	1	X					X	X					
	ACS 7	Mise en place et animation d'un observatoire local de biodiversité	1	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Informer, sensibiliser et valoriser	ISV 1	Mise en oeuvre d'un programme général de communication et de sensibilisation	1	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
	ISV 2	Campagnes de sensibilisation à destination de publics ciblés	1	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
	ISV 3	Création de supports de communication et sensibilisation sur Natura 2000	2	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Animer et mettre en oeuvre le document d'objectifs	AMO 1	Animation générale, gestion administrative et financière du dispositif Natura 2000	1	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
	AMO 2	Animation de la contractualisation et de l'adhésion à la charte Natura 2000	1	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
	AMO 3	Elaboration et animation du projet agro-environnemental	1	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
	AMO 4	Mise en cohérence des projets territoriaux avec les préconisations du document d'objectifs	1	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		
	AMO 5	Animation autour du dispositif des évaluations des incidences	1	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
	AMO 6	Appui aux projets contribuant à la préservation des espèces et des habitats naturels	2	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
	AMO 7	Formations et échanges au vue d'une amélioration des connaissances et des compétences	1	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	

II - Présentation des fiches Action

II.A - Grille de lecture des fiches Action

« Intitulé de l'action »		Code de l'action	
		Niveau de priorité	
Habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire	<i>Liste des habitats naturels et/ou espèces d'intérêt communautaire concernés par l'action dont la mise en œuvre a pour but de maintenir ou d'améliorer leur état de conservation de manière directe et/ou indirecte</i>		
Objectifs de l'action	<i>Présentation synthétique des objectifs de l'action</i>		
Justifications de l'action	<i>Points particuliers justifiant l'intérêt de l'action dans le cadre du programme d'actions du document d'objectifs</i>		
Effets attendus de l'action	<i>Résultats attendus par la mise en œuvre de l'action</i>		
Périmètre d'application	<i>Périmètre et/ou conditions pour lesquels l'action peut s'appliquer</i>		
Bénéficiaires de l'action	<i>Catégorie d'acteurs pouvant bénéficier de l'action</i>		
Partenaires techniques	<i>Liste non exhaustive des partenaires techniques pouvant intervenir dans la mise en œuvre de l'action</i>		
Préalables à l'action	<i>Remise en contexte de l'action si nécessaire</i>		
Description de l'action et engagements			
Préambule	<i>Éléments explicatifs préliminaires à la mise en place de l'action</i>		
Type de contrat	<i>Contrat non agricole non forestier (code couleur gris clair)</i>	<i>Contrat forestier (code couleur gris)</i>	<i>Contrat agricole (code couleur gris foncé)</i>
Engagements rémunérés	<i>Liste des engagements rémunérés pouvant être utilisés dans le cadre de la mise en œuvre de l'action. Des cahiers des charges techniques et spécifiques seront élaborés lors de la contractualisation et préciseront les modalités de réalisation.</i>		
Conditions de réalisation	<i>Présentation des conditions spécifiques de réalisation de l'action (éligibilité, points techniques, etc.)</i>		
Engagements non rémunérés	<i>Liste des engagements non rémunérés obligatoires associés à l'action</i>		
Recommandations	<i>Liste des recommandations associées à l'action</i>		
Points de contrôle	<i>Liste des éléments pouvant être vérifiés lors d'un contrôle par les services instructeurs</i>		
Actions du DOCOB complémentaires	<i>Liste des autres actions du document d'objectifs complémentaires à l'action</i>		
Autres programmes	<i>Liste des autres programmes en lien avec l'action</i>		
Financement de l'action			
Mesures mobilisables	<i>Mesures non agricoles non forestières (A323xxx)</i>	<i>Mesures forestières (F227xx)</i>	<i>Mesures agricoles (LR_JEAN_xxx)</i>
Plafond maximal des aides		<i>Plafond des mesures forestières</i>	
Précision	<i>Élément de précision concernant le financement de l'action</i>		
Coût estimatif de l'action sur la durée du DOCOB			
Coût de l'action	<i>Estimation du coût de l'action sur la durée du document d'objectifs</i>		
Calendrier prévisionnel de réalisation			
<i>Présentation schématique du calendrier prévisionnel de mise en œuvre de l'action</i>			
Indicateurs de suivi de l'action			
Indicateurs de réalisation	<i>Liste des indicateurs potentiels de suivi de la réalisation de l'action</i>		
Indicateurs d'évaluation	<i>Liste des indicateurs potentiels d'évaluation de l'efficacité de l'action pour les espèces et les habitats naturels</i>		

II.B - Liste sommaire des différentes fiches Action

Code Action	Intitulé de l'action	Page
Préserver les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire (PHE)		
PHE 1	Entretien et restauration des habitats alluviaux d'intérêt communautaire	8
PHE 2	Entretien et restauration des suintements temporaires sur silice	11
PHE 3	Maintien des habitats humides d'intérêt communautaire : bas-marais, source pétrifiante et eau calcaire à characées	13
PHE 4	Entretien des châtaigneraies à vocation agricole	16
PHE 5	Gestion sylvicole des châtaigneraies cévenoles méditerranéennes	18
PHE 6	Restauration des châtaigneraies cévenoles méditerranéennes	20
PHE 7	Gestion des hêtraies d'intérêt communautaire pour améliorer leur état de conservation	23
PHE 8	Passage et conduite en futaie des yeuseraies d'intérêt communautaire sur stations favorables	25
PHE 9	Maintien des prairies maigres de fauche avec gestion de la fauche et de la fertilisation	27
PHE 10	Maintien des habitats d'intérêt communautaire de pelouses et de landes	29
PHE 11	Restauration des habitats d'intérêt communautaire de prairies, de pelouses et de landes	32
PHE 12	Préservation des habitats rocheux d'intérêt communautaire	34
PHE 13	Lutte contre les espèces invasives animales et végétales	36
PHE 14	Réaménagement d'obstacles au déplacement des espèces aquatiques	38
PHE 15	Aménagement des accès pour limiter les impacts négatifs sur les habitats et espèces	40
PHE 16	Constitution et préservation de réseaux d'îlots de bois sénescents et/ou d'arbres à cavité	43
PHE 17	Diversification des peuplements forestiers résineux au profit d'essences feuillues locales	45
PHE 18	Aménagements artificiels en faveur des chiroptères	47
PHE 19	Réhabilitation et maintien de vergers, de clairières et de peuplements irréguliers en faveur des chiroptères	49
PHE 20	Rétablissement et entretien des mares et des ouvrages liés à l'eau garantissant des habitats d'espèces	52
Améliorer les connaissances et assurer le suivi scientifique (ACS)		
ACS 1	Inventaires et études complémentaires des espèces d'intérêt communautaire	55
ACS 2	Inventaires et études complémentaires des habitats d'intérêt communautaire	57
ACS 3	Inventaires et suivi des espèces invasives animales et végétales	59
ACS 4	Suivi des populations d'espèces d'intérêt communautaire et de leur état de conservation	61
ACS 5	Suivi des habitats naturels d'intérêt communautaire et de leur état de conservation	63
ACS 6	Suivi qualitatif et quantitatif de la ressource en eau sur le bassin versant	65
ACS 7	Mise en place et animation d'un observatoire local de biodiversité	67
Informier, sensibiliser et valoriser (ISV)		
ISV 1	Mise en œuvre d'un programme général de communication et de sensibilisation	70
ISV 2	Campagnes de sensibilisation à destination de publics ciblés	72
ISV 3	Création de supports de communication et sensibilisation sur Natura 2000	74
Animer et mettre en œuvre le document d'objectifs (AMO)		
AMO 1	Animation générale, gestion administrative et financière du dispositif Natura 2000	77
AMO 2	Animation de la contractualisation et de l'adhésion à la charte Natura 2000	79
AMO 3	Elaboration et animation du projet agro-environnemental	81
AMO 4	Mise en cohérence des projets territoriaux avec les préconisations du document d'objectifs	83
AMO 5	Animation autour du dispositif des évaluations des incidences	85
AMO 6	Appui aux projets contribuant à la préservation des espèces et des habitats	87
AMO 7	Formations et échanges au vue d'une amélioration des connaissances et des compétences	89

III - Fiches « Préserver les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire »

**« Entretien et restauration des habitats alluviaux
d'intérêt communautaire »**

PHE 1

Priorité 1

Habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire	<ul style="list-style-type: none"> ❖ <u>Habitats naturels</u> : 91E0.8* & 92A0.7 Aulnaies-frênaies / 3250.1 Rivières permanentes méditerranéennes à Glaucière jaune / 3240.2 & 3280.2 Saulaies riveraines ❖ <u>Espèces</u> : 1092 Ecrevisse à pieds blancs / 1138 Barbeau méridional / 1126 Toxostome / 1131 Blageon / 1163 Chabot / 1046 Gomphe de Graslin / 1036 Cordulie splendide / 1041 Cordulie à corps fin / 1337 Castor / 1355 Loutre / 1303 Petit Rhinolophe / 1304 Grand Rhinolophe / 1308 Barbastelle / 1310 Minioptère de Schreibers / 1316 Murin de Capaccini / 1321 Murin à oreilles échancrées / 1323 Murin de Bechstein
Objectifs de l'action	Améliorer l'état de conservation des habitats alluviaux d'intérêt communautaire sur le site par leur entretien voire leur restauration (notamment sur la partie aval du Gardon de Saint-Jean), cela permettant aussi d'assurer une continuité écologique favorable à de nombreuses espèces d'intérêt communautaire et de contribuer à la protection des berges.
Justifications de l'action	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Habitats naturels d'intérêt communautaire dégradés : discontinuité écologique, destruction par implantation d'activités humaines, développement des espèces végétales invasives, etc. ❖ Importance de ces habitats naturels comme habitat d'espèce pour plusieurs espèces d'intérêt communautaire
Effets attendus de l'action	❖ Restauration et maintien du bon fonctionnement des habitats alluviaux d'intérêt communautaire (cortège végétal spécifique, diversification des classes d'âges, conservation de vieux arbres et de chevelu racinaire)
Périmètre d'application	Ensemble du linéaire du Gardon de Saint-Jean et de ses affluents, en complémentarité avec les travaux du SMAGE des Gardons et de la Communauté d'Agglomération d'Alès
Bénéficiaires de l'action	Tout propriétaire ou gestionnaire privé ou public de parcelles incluses dans le site Natura 2000
Partenaires techniques	SMAGE des Gardons, Communauté d'Agglomération d'Alès, ONEMA 30 et 48, FDPMA 30 et 48, AAPPMA locales, CRPF LR, Syndicats des propriétaires forestiers du Gard et de la Lozère, ONF, DDT(M) 30 et 48, DREAL LR, etc.

Description de l'action et engagements

Type de contrat	Contrat non agricole non forestier	Contrat forestier	Contrat agricole
Engagements rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> ❖ <u>Travaux d'entretien et de restauration</u> : Coupe, taille, débroussaillage, fauche, gyrobroyage, broyage et nettoyage au sol, dessouchage si besoin, dévitalisation par annellation puis exportation (débardage) ou brûlage des rémanents + Reconstitution du peuplement par dégagement, protection individuelle, voire plantation (cf. ci-dessous) + Travaux annexes de restauration du fonctionnement hydraulique + Enlèvement manuel ou mécanique des embâcles. ❖ <u>Travaux de plantation</u> : Des plantations peuvent être envisagées lorsque la régénération spontanée s'avère compromise après un délai de 5 ans minimum suite à l'ouverture du peuplement (peu ou pas de régénération). Les espèces locales à utiliser en priorité sont l'Aulne, le Frêne et le Saule. 		
		<ul style="list-style-type: none"> ❖ <u>Travaux d'élimination des essences indésirables</u> (cf. Liste dans Fiche Action PHE 13) : Arrachage manuel, broyage mécanique des régénérations et des taillis de faible diamètre, coupe, dévitalisation par annellation, exportation (débardage), etc. 	
			<ul style="list-style-type: none"> ❖ <u>Travaux de régénération dirigée</u> : Travail du sol, dégagement de tâches de semis acquis, lutte contre les espèces concurrentes, mise en défens de régénération acquise, transplantation semis.
Conditions spécifiques de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Un cahier des charges devra être élaboré afin de définir précisément les modalités d'entretien et de restauration des ripisylves engagées (type d'intervention, période de travaux, etc.) ainsi que les méthodes d'élimination des espèces indésirables, en concertation avec le SMAGE des Gardons et la CA d'Alès. Les frais d'études et d'expert, nécessaires à la préparation de l'action, seront pris en charge dans le cadre du contrat Natura 2000 (ou éventuellement dans l'animation du document d'objectifs). ❖ Certaines modalités de plantations (surface minimum de 400m², densités minimales initiale de 300 plants / ha et au bout de 5 ans de 150 plants / ha) ainsi que les essences arborées acceptées sont précisées dans l'arrêté préfectoral régional modifié du 21 mars 2008. 		

Engagements non rémunérés obligatoires	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Respect de la période d'autorisation des travaux fixée dans le cahier des charges (éviter période de reproduction) ❖ Préservation des arbustes du sous-bois et des lianes (hormis celles grimpant sur les jeunes plants sélectionnés) ❖ Le brûlage des rémanents n'est à préconiser que lorsqu'ils sont trop volumineux. Il s'effectue sur des places spécialement aménagées. ❖ Interdiction d'utiliser des traitements chimiques ❖ Interdiction de réaliser des opérations propres à stimuler le développement des végétaux indésirables ❖ Interdiction de paillage plastique ❖ Utilisation de matériel n'éclatant pas les branches des arbres et arbustes ❖ Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire
Recommandations	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Adapter les travaux et leur planification pour éviter le développement des espèces invasives (éviter les éclaircies ou les coupes entraînant un fort afflux de lumière si non suivi de travaux de restauration, nettoyage du matériel, etc.) ❖ Pour éviter la dégradation des habitats naturels et/ou des sols, favoriser les travaux manuels dans la mesure du possible, éviter l'utilisation du brûlage dirigé, ne pas traverser le cours d'eau avec des engins ou prévoir des aménagements temporaires si nécessaire. ❖ Conserver dans la mesure du possible les arbres sénescents et le bois mort ainsi que les embâcles lorsqu'ils ne représentent pas un risque pour des biens et des personnes.
Points de contrôle à minima	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Vérification des factures et/ou de l'existence et de la tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions dans le cadre de travaux réalisés en régie ❖ Réalisation effective des engagements par comparaison du cahier des charges avec état des surfaces engagées (pour l'élimination d'espèces indésirables, comparaison avec des photos ou autres documents de l'état initial)
Actions du DOCOB complémentaires	<p>PHE 13 - Lutte contre les espèces invasives animales et végétales</p> <p>PHE 15 - Aménagement des accès pour limiter les impacts négatifs sur les habitats et espèces</p> <p>PHE 16 - Constitution et préservation d'îlots de bois de sénescence</p>
Autres programmes	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Contrat de rivière des Gardons (validé en 2009) porté par le SMAGE des Gardons

Financement de l'action			
Mesures mobilisables	<p>A32311P - Restauration de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles</p> <p>A32311R - Entretien de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles</p> <p>A32320P&R - Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable</p>	<p>F22706 - Chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles</p> <p>F22703 - Mise en œuvre de régénérations dirigées</p> <p>F22711 - Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable</p>	<p>LR_JEAN_RI Entretien des ripisylves</p>
Plafond maximal des aides		<p>F22706 = 5 000 € HT / ha travaillé</p> <p>F22703 = 5 000 € HT / ha travaillé</p> <p>F22711 = 8 000 € HT / ha travaillé</p>	<p>LR_JEAN_RI = 0,99 € / ml / an</p>
Précision	<p><i>Il convient de privilégier des interventions collectives à l'échelle des cours d'eau et de recourir aux financements développés à cette fin dans les programmes d'intervention des agences de l'eau et des collectivités territoriales.</i></p> <p><i>A noter que la valorisation, économique ou pour son propre compte, des produits issus d'actions contractualisées induit une déduction du montant estimé des produits sur l'aide financière (les recettes doivent rester marginales).</i></p>		

Coût estimatif de l'action sur la durée du DOCOB			
Objectifs de contractualisation	Surface potentiellement contractualisable : environ 300 ha Objectif de contractualisation : 30 ha		
Coût estimatif maximal de l'action (calcul sur la base des plafonds)	10 ha x 13 000 € = 130 000 € HT	10 ha x 18 000 € = 180 000 € HT	7 km x 0,99 € ml x 5 ans = 34 650 €
	Total estimé : 405 410 € TTC		

Calendrier prévisionnel de réalisation					
Année N	Année N+1	Année N+2	Année N+3	Année N+4	Année N+5
X	X	X	X	X	X

Indicateurs de suivi de l'action	
Indicateurs de réalisation	❖ Superficie ou linéaire engagé
Indicateurs d'évaluation	❖ Etat de conservation des habitats alluviaux d'intérêt communautaire à la parcelle et sur le site

« Entretien et restauration des suintements temporaires sur silice »	PHE 2
	Priorité 1

Habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire	<ul style="list-style-type: none"> ❖ <u>Habitats naturels</u> : 3170.1* Suintements temporaires sur silice ❖ <u>Espèces</u> : ##### (espèces inféodées aux milieux humides : amphibiens, odonates, etc.)
Objectifs de l'action	Améliorer l'état de conservation des suintements temporaires sur silice par leur entretien et/ou leur restauration (débroussaillage, fauche, etc.) afin de préserver le cortège floristique, et prévenir leur éventuelle dégradation ou destruction (sensibilisation, maintien du régime hydrologique, aménagements des abords, etc.).
Justifications de l'action	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Habitat naturel d'intérêt communautaire dégradé : fort embroussaillage, destruction par piétinement, retournement du sol, travaux d'aménagement ou modifications des écoulements (qualité et quantité de la ressource en eau) ❖ Habitat naturel prioritaire à très fort enjeu sur le site Natura 2000
Effets attendus de l'action	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Maîtrise de l'embroussaillage des suintements temporaires sur silice ❖ Restauration et préservation des suintements temporaires d'intérêt communautaire en bon état de conservation
Périmètre d'application	Ensemble des suintements temporaires sur silice présents sur le site Natura 2000
Bénéficiaires de l'action	Tout propriétaire ou gestionnaire privé ou public de parcelles incluses dans le site Natura 2000
Partenaires techniques	Chambres d'agriculture du Gard et de la Lozère, Service d'Utilité Agricole Montagne Méditerranée Elevage (SUAMME), Comité pour la Mise en Œuvre du Plan Agri-environnemental et de la Gestion de l'Espace (COPAGE), Parc national des Cévennes, Conservatoires d'espaces naturels, DDT(M) du Gard et de la Lozère, DREAL LR, etc.

Description de l'action et engagements

Préambule	<p>La <u>prévention de la destruction</u> des suintements temporaires passe en premier lieu par la sensibilisation des propriétaires et/ou gestionnaires des parcelles présentant cet habitat humide. Cette action est portée par la structure animatrice du document d'objectifs (cf. Fiche Action ISV 2). Le maintien du fonctionnement hydrologique et de la qualité des eaux est essentiel. Si besoin, des aménagements d'accès ou des mises en défens peuvent être proposés au propriétaire/gestionnaire (cf. Fiche Action PHE 15).</p> <p style="text-align: center;">Les engagements énoncés ci-dessous concernent les opérations de restauration et d'entretien de l'habitat.</p>		
Type de contrat	Contrat non agricole non forestier	Contrat forestier	Contrat agricole
Engagements rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> ❖ <u>Rétablissement et entretien</u> : Désenvasement, curage, colmatage, débroussaillage et dégagement des abords, faucardage de la végétation aquatique, entretien nécessaire au bon fonctionnement de la mare, enlèvement manuel des végétaux ligneux, dévitalisation par annellation, exportation des végétaux, enlèvement des macro-déchets, etc. 		
Conditions spécifiques de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Dans le respect des documents de planification de la politique de l'eau, la mare ne doit pas être en communication avec un ruisseau et être de taille inférieure à 1 000 m². ❖ Un cahier des charges devra être élaboré afin de définir précisément les modalités des travaux de restauration et/ou d'entretien des suintements temporaires engagés (type d'intervention, période de travaux, etc.). Les frais d'études et d'expert, nécessaires à la préparation de l'action, seront pris en charge dans le cadre des contrats (ou éventuellement dans l'animation du document d'objectifs). 		
Engagements non rémunérés obligatoires	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire ❖ Respect des périodes d'autorisation de travaux fixées dans le cahier des charges (période sèche ou non végétative) ❖ Interdiction d'entreposer du sel à proximité de la mare ❖ Interdiction d'utiliser des procédés chimiques en cas de lutte contre les nuisibles 		

Recommandations	❖ Ne pas utiliser de produits phytosanitaires et ne pas amender sur l'habitat avec une zone tampon
Points de contrôle à minima	❖ Vérification des factures et/ou de l'existence et de la tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions dans le cadre de travaux réalisés en régie ❖ Réalisation effective des engagements par comparaison du cahier des charges avec l'état des surfaces engagées
Actions du DOCOB complémentaires	PHE 15 - Aménagement des accès pour limiter les impacts négatifs sur les habitats et les espèces ISV 2 - Campagnes de sensibilisation à destination de publics ciblés
Autres programmes	

Financement de l'action			
Mesures mobilisables	A32309P - Création ou rétablissements de mares A32309R - Entretien de mares	F22702 - Création ou rétablissement de mares forestières	LR_JEAN_PE Restauration et entretien de mares
Plafond maximal des aides		F22702 = * Restauration = 10 000 € HT / mare * Entretien = 1000 € HT / mare	LR_JEAN_PE = 75 € / mare / an
Précision			

Coût estimatif de l'action sur la durée du DOCOB			
Objectifs de contractualisation	Surface potentiellement contractualisable : environ 40 suintements temporaires Objectif de contractualisation : 15 suintements		
Coût estimatif maximal de l'action (calcul sur la base des plafonds)	5 x 11 000 € = 55 000 € HT	5 x 11 000 € = 55 000 € HT	5 x 75 € x 5 ans = 1 875 €
	Total estimé : 133 435 € TTC		

Calendrier prévisionnel de réalisation					
Année N	Année N+1	Année N+2	Année N+3	Année N+4	Année N+5
X	X	X	X	X	X

Indicateurs de suivi de l'action	
Indicateurs de réalisation	❖ Nombre de suintements temporaires engagés
Indicateurs d'évaluation	❖ Etat de conservation des suintements temporaires sur silice par élément et sur le site

« Maintien des habitats humides d'intérêt communautaire : Bas-marais, source pétrifiante et eau calcaire à characées »

PHE 3

Priorité 1

Habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire	<ul style="list-style-type: none"> ❖ <u>Habitats naturels</u> : 3140.1 Eaux calcaires à characées / 7220.1* Sources pétrifiantes / 7230.1 Bas-marais ❖ <u>Espèces</u> : ##### (espèces inféodées aux milieux humides : amphibiens, odonates, etc.)
Objectifs de l'action	Conserver les habitats humides d'intérêt communautaire en bon état de conservation par leur entretien (débroussaillage, fauche, pâturage extensif, etc.) afin de préserver le cortège floristique et l'ouverture du milieu, et prévenir leur éventuelle dégradation ou destruction (aménagement des abords, maintien du régime hydrologique, sensibilisation, etc.).
Justifications de l'action	❖ Risque de dégradation des habitats humides : embroussaillage et/ou développement d'espèces indésirables, piétinement, travaux d'aménagement ou modifications des écoulements (qualité et quantité de la ressource en eau)
Effets attendus de l'action	❖ Préservation des habitats humides d'intérêt communautaire en bon état de conservation
Périmètre d'application	Ensemble des habitats humides d'intérêt communautaire présents sur le site Natura 2000
Bénéficiaires de l'action	Tout propriétaire ou gestionnaire privé ou public de parcelles incluses dans le site Natura 2000
Partenaires techniques	Chambres d'agriculture du Gard et de la Lozère, Service d'Utilité Agricole Montagne Méditerranée Elevage (SUAMME), Comité pour la Mise en Œuvre du Plan Agri-environnemental et de la Gestion de l'Espace (COPAGE), Parc national des Cévennes, Conservatoires d'espaces naturels, DDT(M) du Gard et de la Lozère, DREAL LR, etc.

Description de l'action et engagements

Préambule	<p>La <u>prévention de la destruction</u> des habitats humides d'intérêt communautaire passe en premier lieu par la sensibilisation des propriétaires et/ou gestionnaires des parcelles présentant ces habitats naturels. Cette action est portée par la structure animatrice du document d'objectifs (cf. Fiche Action ISV 2). Le maintien du fonctionnement hydrologique et de la qualité des eaux est essentiel. Si besoin, des aménagements d'accès ou des mises en défens peuvent être proposés au propriétaire/gestionnaire (cf. Fiche Action PHE 15).</p> <p style="text-align: center;">Les engagements énoncés ci-dessous concernent les opérations d'entretien des habitats humides.</p>		
Type de contrat	Contrat non agricole non forestier	Contrat forestier	Contrat agricole
Engagements rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> ❖ <u>Fauche d'entretien</u> : Fauche manuelle ou mécanique, défeutrage (enlèvement de biomasse en décomposition au sol), conditionnement, transports des matériaux évacués, frais de mise en décharge, etc. ❖ <u>Débroussaillage d'entretien</u> : Débroussaillage, gyrobroyage, fauche, lutte contre les accrus forestiers, suppression des rejets ligneux, broyage et nettoyage du sol, exportation des produits, frais de mise en décharge, etc. 		<ul style="list-style-type: none"> ❖ <u>Entretien des bas-marais</u> par une gestion pastorale extensive et une absence de fertilisation.

Conditions spécifiques de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Dans le respect des documents de planification de la politique de l'eau, la mare ne doit pas être en communication avec un ruisseau et être de taille inférieure à 1 000 m². ❖ Un cahier des charges devra être élaboré afin de définir précisément les modalités d'entretien des éléments engagés (type d'intervention, période de travaux et/ou de fauche, etc.) qui varient selon l'habitat concerné. Les frais d'études et d'expert, nécessaires à la préparation de l'action, seront pris en charge dans le cadre du contrat (ou éventuellement dans l'animation du document d'objectifs). 		
Engagements non rémunérés obligatoires	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire ❖ Respect des périodes d'autorisation de travaux fixées dans le cahier des charges ❖ Interdiction d'entreposer du sel à proximité de la mare ❖ Interdiction d'utiliser des procédés chimiques en cas de lutte contre les nuisibles 		
Recommandations	❖ Ne pas utiliser de produits phytosanitaires et ne pas amender sur l'habitat avec une zone tampon		
			❖ Dans le cas d'une gestion pastorale des habitats humides, être vigilant au chargement pour éviter toute dégradation liée au surpâturage (piétinement).
Points de contrôle à minima	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Vérification des factures et/ou de l'existence et de la tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions dans le cadre de travaux réalisés en régie ❖ Réalisation effective des engagements par comparaison du cahier des charges avec l'état des surfaces engagées 		
Actions du DOCOB complémentaires	PHE 15 - Aménagement des accès pour limiter les impacts négatifs sur les habitats et les espèces ISV 2 - Campagnes de sensibilisation à destination de publics ciblés		
Autres programmes			

Financement de l'action			
Mesures mobilisables	A32309R - Entretien de mares A32304R - Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts A32305R - Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger	F22702 - Création ou rétablissement de mares forestières	LR_JEAN_PE - Restauration et entretien de mares et de suintements LR_JEAN_ZH - Gestion extensive des bas-marais
Plafond maximal des aides		F22702 Entretien = 1000 € HT / mare	LR_JEAN_PE = 75 € / mare / an LR_JEAN_ZH = 239 € / ha / an
Précision			

Coût estimatif de l'action sur la durée du DOCOB	
Objectifs de contractualisation	Surface potentiellement contractualisable : 2 stations bas-marais et 3 d'eaux calcaires à characées sur parcelle agricole Objectif de contractualisation : l'ensemble des stations
Coût estimatif maximal de l'action (calcul sur la base des plafonds)	Montant à déterminer au cas par cas en fonction des surfaces concernées par les bas-marais Eaux calcaires à characées : 3 x 75 € x 5 ans = 1 125 €
	Total partiel estimé : 1 125 € TTC

Calendrier prévisionnel de réalisation					
Année N	Année N+1	Année N+2	Année N+3	Année N+4	Année N+5
X	X	X	X	X	X

Indicateurs de suivi de l'action	
Indicateurs de réalisation	❖ Nombre d'éléments ou superficie engagés
Indicateurs d'évaluation	❖ Etat de conservation des habitats humides d'intérêt communautaire par élément et sur le site

« Entretien des châtaigneraies à vocation agricole »

PHE 4

Priorité 1

Habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire	<ul style="list-style-type: none"> ❖ <u>Habitats naturels</u> : 9260 Châtaigneraies cévenoles méditerranéennes ❖ <u>Espèces</u> : 1308 Barbastelle / 1303 Petit Rhinolophe / 1304 Grand Rhinolophe / 1305 Rhinolophe euryale / 1310 Minioptère de Schreibers / 1321 Murin à oreilles échancrées / 1316 Murin de Capaccini / 1323 Murin de Bechstein / 1088 Grand capricorne / 1083 Lucane cerf-volant
Objectifs de l'action	Améliorer l'état de conservation des châtaigneraies cévenoles méditerranéennes sur les stations favorables aux châtaigniers par le soutien d'une gestion agricole et/ou pastorale adaptée, ceci permettant également de maintenir des habitats d'espèces favorables aux chauves-souris et aux coléoptères.
Justifications de l'action	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Habitat naturel dégradé principalement à cause de son abandon : difficulté de régénération, vieillissement et dépérissement des peuplements, développement de maladies sanitaires, colonisation par d'autres essences, etc. ❖ Intérêt ethnologique, historique et paysager des châtaigneraies cévenoles de nature anthropique ❖ Importance de cet habitat naturel comme habitat d'espèce pour plusieurs espèces d'intérêt communautaire
Effets attendus de l'action	❖ Maintien des châtaigneraies cévenoles méditerranéennes en bon état de conservation par une gestion agricole et/ou pastorale adaptée et durable sur les stations favorables
Périmètre d'application	Ensemble des châtaigneraies cévenoles méditerranéennes présentes sur des stations favorables aux châtaigniers
Bénéficiaires de l'action	Tout <u>agriculteur</u> propriétaire ou gestionnaire de <u>parcelles agricoles</u> incluses dans le site Natura 2000
Partenaires techniques	Union Languedoc-Roussillon des Associations Castanéicoles (ULRAC), Association Châtaignes et marrons des Cévennes, Service d'Utilité Agricole Montagne Méditerranée Elevage (SUAMME), Comité pour la Mise en Œuvre du Plan Agri-environnemental et de la Gestion de l'Espace (COPAGE), Chambres d'agriculture du Gard et de la Lozère, Parc national des Cévennes, DDT(M) du Gard et de la Lozère, DREAL LR, etc.

Description de l'action et engagements

Type de contrat		Contrat agricole
Engagements rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Entretien de la châtaigneraie par pâturage et si besoin, gestion de la strate herbacée par des interventions manuelles et mécaniques pour maintenir l'accessibilité des animaux au pâturage ❖ Entretien des vergers en faveur de la biodiversité 	
Conditions spécifiques de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Un diagnostic préalable au contrat Natura 2000 devra être réalisé afin de déterminer si les châtaigneraies présentes sur la ou les parcelles sont bien d'intérêt communautaire et d'évaluer leur potentialité (durabilité de l'action). Les frais liés à ce diagnostic seront pris en charge dans le cadre de l'animation du document d'objectifs. ❖ Un cahier des charges et/ou un plan de gestion pastorale devront être élaborés afin de définir précisément les modalités de gestion des châtaigneraies engagées (type d'intervention, chargement, période de pâturage, etc.). 	
Engagements non rémunérés obligatoires	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire ❖ Tenue d'un cahier d'enregistrement des pratiques pastorales (période de pâturage, race utilisée et nombre d'animaux, lieux et dates de déplacement des animaux, suivi sanitaire, date et quantité des compléments alimentaires apportés, nature et date des interventions sur les équipements pastoraux) ❖ Respect des périodes d'autorisation de pâturage et/ou de travaux fixées dans le cahier des charges 	
Recommandations	<ul style="list-style-type: none"> ❖ De manière générale, la gestion dynamique des châtaigneraies présentes sur des stations correspondant à leurs exigences climatiques et pédologiques est encouragée prioritairement. Sur les autres stations, il est accepté l'évolution naturelle conduisant à une diversification de la châtaigneraie par la progression d'essences plus adaptées et revenant spontanément ou de permettre la valorisation de l'habitat par la plantation d'autres essences (obtention de peuplements mélangés). 	

Points de contrôle à minima	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Vérification des factures et/ou des pièces de valeur probante équivalente ❖ Vérification de l'existence et de la tenue d'un cahier de pâturage et/ou d'un cahier d'enregistrement des interventions dans le cadre de travaux réalisés en régie ❖ Réalisation effective des engagements par comparaison du cahier des charges et/ou du plan de gestion pastorale avec l'état des surfaces engagées
Actions du DOCOB complémentaires	<p>PHE 6 - Restauration des châtaigneraies cévenoles méditerranéennes</p> <p>PHE 16 - Constitution et préservation d'îlots de bois de sénescence</p>
Autres programmes	

Financement de l'action		
Mesures mobilisables		<p>LR_JEAN_CH1 - Gestion pastorale des châtaigneraies</p> <p>LR_JEAN_CH2 - Gestion pastorale et entretien du sous bois des châtaigneraies</p> <p>LR_JEAN_VE - Entretien des vergers</p>
Plafond maximal des aides		<p>LR_JEAN_CH1 = 131 € / ha / an</p> <p>LR_JEAN_CH2 = 148 € / ha / an</p> <p>LR_JEAN_VE = 380 € / ha / an</p>
Précision		

Coût estimatif de l'action sur la durée du DOCOB		
Objectifs de contractualisation	Surface potentiellement contractualisable : environ 5 900 ha Objectif de contractualisation : 100 ha	
Coût estimatif maximal de l'action (calcul sur la base des plafonds)		<p>100 ha x 131 € x 5 ans à 100 ha x 380 € x 5 ans = 65 500 € à 190 000 €</p>
Total estimé : 65 500 € à 190 000 € TTC		

Calendrier prévisionnel de réalisation					
Année N	Année N+1	Année N+2	Année N+3	Année N+4	Année N+5
X	X	X	X	X	X

Indicateurs de suivi de l'action	
Indicateurs de réalisation	❖ Superficie engagée
Indicateurs d'évaluation	❖ Etat de conservation des châtaigneraies cévenoles méditerranéennes à la parcelle et sur le site

« Gestion sylvicole des châtaigneraies cévenoles méditerranéennes »

PHE 5

Priorité 2

Habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire	<ul style="list-style-type: none"> ❖ <u>Habitats naturels</u> : 9260 Châtaigneraies cévenoles méditerranéennes ❖ <u>Espèces</u> : 1308 Barbastelle / 1303 Petit Rhinolophe / 1304 Grand Rhinolophe / 1305 Rhinolophe euryale / 1310 Minoptère de Schreibers / 1321 Murin à oreilles échancrées / 1316 Murin de Capaccini / 1323 Murin de Bechstein / 1088 Grand capricorne / 1083 Lucane cerf-volant
Objectifs de l'action	Améliorer l'état de conservation des châtaigneraies cévenoles méditerranéennes sur les stations favorables aux châtaigniers par le soutien d'une gestion sylvicole adaptée, ceci permettant également de maintenir des habitats d'espèces favorables aux chauves-souris et aux coléoptères (Grand capricorne, Lucane cerf-volant).
Justifications de l'action	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Habitat naturel dégradé principalement à cause de son abandon : difficulté de régénération, vieillissement et dépérissement des peuplements, développement de maladies sanitaires, colonisation par d'autres essences, etc. ❖ Intérêt ethnologique, historique et paysager des châtaigneraies cévenoles de nature anthropique ❖ Importance de cet habitat naturel comme habitat d'espèce pour plusieurs espèces d'intérêt communautaire
Effets attendus de l'action	❖ Maintien des châtaigneraies cévenoles méditerranéennes en bon état de conservation par une gestion sylvicole adaptée et durable sur les stations favorables
Périmètre d'application	Ensemble des châtaigneraies cévenoles méditerranéennes présentes sur des stations favorables aux châtaigniers
Bénéficiaires de l'action	Tout propriétaire ou gestionnaire privé ou public de <u>parcelles forestières</u> incluses dans le site Natura 2000
Partenaires techniques	Syndicats des propriétaires forestiers du Gard et de la Lozère, CRPF LR, Groupement de développement forestier local, ONF, Coopératives forestières, DDT(M) du Gard et de la Lozère, DREAL LR, etc.

Description de l'action et engagements

Type de contrat		Contrat forestier	
Engagements rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> ❖ <u>Travaux d'éclaircie et d'entretien</u> : Coupe, enlèvement et transfert des produits de coupe (débardage), nettoyage du sol, débroussaillage, fauche, broyage, dévitalisation par annellation, élimination de la végétation envahissante. ❖ <u>Travaux de régénération dirigée</u> : Travail du sol, dégagement de tâches de semis acquis, lutte contre les espèces concurrentes (herbacées ou arbustives), mise en défens de régénération acquise (protection individuelle ou clôture), voire plantation ou enrichissement si la régénération naturelle est compromise (transplantation de semis possible si aucun individu en pépinière). 		
Conditions spécifiques de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Un diagnostic préalable au contrat Natura 2000 devra être réalisé afin de déterminer si les châtaigneraies présentes sur la ou les parcelles sont bien d'intérêt communautaire et d'évaluer leur potentialité (durabilité de l'action). Le guide des stations forestières des Basses Cévennes à châtaigniers du CRPF pourra être utilisé. Les frais liés à ce diagnostic seront pris en charge dans le cadre de l'animation du document d'objectifs. ❖ Un cahier des charges devra être élaboré afin de définir précisément les modalités de gestion sylvicole des châtaigneraies engagées (type d'intervention, période de travaux, etc.). Les frais d'études et d'expert (montant devant être inférieur à 12 % de la dépense totale éligible), nécessaires à la préparation de l'action, seront pris en charge dans le cadre du contrat Natura 2000 (ou éventuellement dans l'animation du document d'objectifs). 		
Engagements non rémunérés obligatoires	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire ❖ Respect des périodes d'autorisation de travaux fixées dans le cahier des charges (éviter période de reproduction) 		
Recommandations	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Un intérêt sylvicole ne se justifie que si la châtaigneraie est écologiquement à sa place (importance du diagnostic) et qu'elle a un état sanitaire satisfaisant (sinon une restauration peut être nécessaire). De manière générale, la gestion dynamique des châtaigneraies présentes sur des stations correspondant à leurs exigences climatiques et pédologiques est encouragée prioritairement. Sur les autres stations, il est accepté l'évolution naturelle conduisant à une diversification de la châtaigneraie par la progression d'essences plus adaptées et revenant spontanément ou de permettre la valorisation de l'habitat par la plantation d'autres essences (obtention de peuplements mélangés). 		

	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Orientations sylvicoles : <ul style="list-style-type: none"> ❖ Pour les jeunes taillis vigoureux, viser une amélioration par une conduite de dépressages et d'éclaircies ❖ Pour les vieux taillis ou vergers dégradés, appuyer la régénération (naturelle si possible) ❖ Conserver dans la mesure du possible une densité minimale d'arbres sénescents (cahier des charges) ❖ Eviter l'utilisation de l'écobuage pour limiter la dégradation des châtaigniers (sensibilité au feu)
Points de contrôle à minima	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Vérification des factures et/ou de l'existence et de la tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions dans le cadre de travaux réalisés en régie ❖ Réalisation effective des engagements par comparaison du cahier des charges avec état des surfaces engagées
Actions du DOCOB complémentaires	<p>PHE 6 - Restauration des châtaigneraies cévenoles méditerranéennes</p> <p>PHE 16 - Constitution et préservation d'îlots de bois de sénescence</p>
Autres programmes	

Financement de l'action			
Mesures mobilisables		<p>F22705 - Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production</p> <p>F22703 - Mise en œuvre de régénérations dirigées</p>	
Plafond maximal des aides		<p>F22705 = 6 000 € HT / ha travaillé, majoré de 2 000 € HT / ha et passage pour les travaux d'entretien en plus</p> <p>F22703 = 5 000 € HT / ha travaillé</p>	
Précision	<p><i>A noter que la valorisation, économique ou pour son propre compte, des produits issus d'actions contractualisées induit une déduction du montant estimé des produits sur l'aide financière (les recettes doivent rester marginales).</i></p>		

Coût estimatif de l'action sur la durée du DOCOB			
Objectifs de contractualisation	<p>Surface potentiellement contractualisable : environ 5 900 ha</p> <p>Objectif de contractualisation : 15 ha</p>		
Coût estimatif maximal de l'action (calcul sur la base des plafonds)		<p>15 ha x 13 000 € = 195 000 € HT</p>	
Total estimé : 233 220 € TTC			

Calendrier prévisionnel de réalisation					
Année N	Année N+1	Année N+2	Année N+3	Année N+4	Année N+5
X	X	X	X	X	X

Indicateurs de suivi de l'action	
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Superficie engagée
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Etat de conservation des châtaigneraies cévenoles méditerranéennes à la parcelle et sur le site

« Restauration des châtaigneraies cévenoles méditerranéennes »

PHE 6

Priorité 1

Habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire	<ul style="list-style-type: none"> ❖ <u>Habitats naturels</u> : 9260 Châtaigneraies cévenoles méditerranéennes ❖ <u>Espèces</u> : 1308 Barbastelle / 1303 Petit Rhinolophe/ 1304 Grand Rhinolophe / 1305 Rhinolophe euryale / 1310 Minioptère de Schreibers / 1321 Murin à oreilles échancrées / 1316 Murin de Capaccini / 1323 Murin de Bechstein / 1088 Grand capricorne / 1083 Lucane cerf-volant
Objectifs de l'action	Restaurer les châtaigneraies cévenoles méditerranéennes sur les stations favorables aux châtaigniers dans le but d'améliorer leur état de conservation et d'assurer par la suite leur pérennité par un entretien durable.
Justifications de l'action	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Habitat naturel dégradé principalement à cause de son abandon : difficulté de régénération, vieillissement et dépérissement des peuplements, développement de maladies sanitaires, colonisation par d'autres essences, etc. ❖ Intérêt ethnologique, historique et paysager des châtaigneraies cévenoles de nature anthropique ❖ Importance de cet habitat naturel comme habitat d'espèce pour plusieurs espèces d'intérêt communautaire
Effets attendus de l'action	❖ Restauration des châtaigneraies cévenoles méditerranéennes sur les stations favorables
Périmètre d'application	Ensemble des châtaigneraies cévenoles méditerranéennes présentes sur des stations favorables aux châtaigniers
Bénéficiaires de l'action	Tout propriétaire ou gestionnaire privé ou public de parcelles incluses dans le site Natura 2000
Partenaires techniques	Union Languedoc-Roussillon des Associations Castanéicoles (ULRAC), Association Châtaignes et marrons des Cévennes, Service d'Utilité Agricole Montagne Méditerranée Elevage (SUAMME), Comité pour la Mise en Œuvre du Plan Agri-environnemental et de la Gestion de l'Espace (COPAGE), Chambres d'agriculture du Gard et de la Lozère, Syndicats des propriétaires forestiers du Gard et de la Lozère, CRPF LR, Groupement de développement forestier local, ONF, Parc national des Cévennes, DDT(M) du Gard et de la Lozère, DREAL LR, etc.

Description de l'action et engagements

Type de contrat	Contrat non agricole non forestier	Contrat forestier	
Engagements rémunérés	❖ <u>Travaux d'élimination des essences indésirables</u> : Arrachage manuel, broyage mécanique des régénérations et des taillis de faible diamètre, coupe, dévitalisation par annellation, exportation (débardage), etc.		
		<ul style="list-style-type: none"> ❖ <u>Travaux d'éclaircie et d'entretien</u> : Coupe, enlèvement et transfert des produits de coupe (débardage), nettoyage du sol, débroussaillage, fauche, broyage, dévitalisation par annellation, élimination de la végétation envahissante. ❖ <u>Travaux de régénération dirigée</u> : Travail du sol, dégagement de tâches de semis acquis, lutte contre les espèces concurrentes (herbacées ou arbustives), mise en défens de régénération acquise (protection individuelle ou clôture), voire plantation ou enrichissement si la régénération naturelle est compromise (transplantation de semis possible si aucun individu en pépinière). 	

Conditions spécifiques de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Cette action ne peut être mobilisée que si le contractant s'engage à assurer l'entretien des châtaigneraies afin d'assurer leur pérennité (cf. Fiches Action PHE 4 et PHE 5). ❖ Un diagnostic préalable au contrat Natura 2000 devra être réalisé afin de déterminer si les châtaigneraies présentes sur la ou les parcelles sont bien d'intérêt communautaire et d'évaluer leur potentialité (durabilité de l'action). Les frais liés à ce diagnostic seront pris en charge dans le cadre de l'animation du document d'objectifs. ❖ Un cahier des charges devra être élaboré afin de définir précisément les modalités de travaux à réaliser (type d'intervention, période de travaux, etc.). Les frais d'études et d'expert (montant devant être inférieur à 12 % de la dépense totale éligible), nécessaires à la préparation de l'action, seront pris en charge dans le cadre du contrat Natura 2000 (ou éventuellement dans l'animation du document d'objectifs). ❖ Vérifier si l'action est concernée par le champ d'application de la législation sur le défrichement et donc soumise à autorisation au titre du code forestier (article L311-1 et suivants), et faire les démarches nécessaires le cas échéant.
Engagements non rémunérés obligatoires	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire ❖ Respect des périodes d'autorisation de travaux fixées dans le cahier des charges (éviter période de reproduction)
Recommandations	<ul style="list-style-type: none"> ❖ De manière générale, la gestion dynamique des châtaigneraies présentes sur des stations correspondant à leurs exigences climatiques et pédologiques est encouragée prioritairement. Sur les autres stations, il est accepté une évolution naturelle conduisant à une diversification de la châtaigneraie par la progression d'essences plus adaptées et revenant spontanément ou de permettre la valorisation de l'habitat par la plantation d'autres essences (obtention de peuplements mélangés). ❖ Conserver dans la mesure du possible une densité minimale d'arbres sénescents (à définir dans le plan de gestion) ❖ Éviter l'utilisation de l'écobuage pour limiter la dégradation des châtaigniers (sensibilité au feu)
Points de contrôle à minima	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Vérification des factures et/ou de l'existence et de la tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions dans le cadre de travaux réalisés en régie ❖ Réalisation effective des engagements par comparaison du cahier des charges avec état des surfaces engagées (pour l'élimination d'espèces indésirables, comparaison avec des photos ou autres documents de l'état initial)
Actions du DOCOB complémentaires	<p>PHE 4 - Entretien des châtaigneraies cévenoles méditerranéennes à vocation agricole</p> <p>PHE 5 - Gestion sylvicole des châtaigneraies cévenoles méditerranéennes</p> <p>PHE 16 - Constitution et préservation d'îlots de bois de sénescence</p>
Autres programmes	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Programme de soutien à la rénovation de la châtaigneraie porté par la Région Languedoc-Roussillon

Financement de l'action			
Mesures mobilisables	A32320P&R - Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable	<p>F22705 - Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production</p> <p>F22703 - Mise en œuvre de régénérations dirigées</p> <p>F22711 - Chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable</p>	
Plafond maximal des aides		<p>F22705 = 6 000 € HT / ha travaillé, majoré de 2 000 € HT / ha et passage pour les travaux d'entretien en plus</p> <p>F22703 = 5 000 € HT / ha travaillé</p> <p>F22711 = 8 000 € HT / ha travaillé</p>	
Précision	<p><i>A noter que la valorisation, économique ou pour son propre compte, des produits issus d'actions contractualisées induit une déduction du montant estimé des produits sur l'aide financière (les recettes doivent rester marginales).</i></p>		

Coût estimatif de l'action sur la durée du DOCOB		
Objectifs de contractualisation	Surface potentiellement contractualisable : environ 5 900 ha Objectif de contractualisation : 30 ha	
Coût estimatif maximal de l'action (calcul sur la base des plafonds)		30 ha x 21 000 € = 630 000 € HT
Total estimé : 753 480 € TTC		

Calendrier prévisionnel de réalisation					
Année N	Année N+1	Année N+2	Année N+3	Année N+4	Année N+5
X	X	X	X	X	X

Indicateurs de suivi de l'action	
Indicateurs de réalisation	❖ Superficie engagée
Indicateurs d'évaluation	❖ Etat de conservation des châtaigneraies cévenoles méditerranéennes à la parcelle et sur le site

« Gestion des hêtraies d'intérêt communautaire pour améliorer leur état de conservation »

PHE 7

Priorité 1

Habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire	<ul style="list-style-type: none"> ❖ <u>Habitats naturels</u> : 9120.4 Hêtraie acidiphile submontagnarde / 9150.3 Hêtraie calcicole médio-européenne ❖ <u>Espèces</u> : 1087* Rosalie des Alpes / 1308 Barbastelle / 1323 Murin de Bechstein
Objectifs de l'action	Améliorer l'état de conservation des hêtraies calcicoles et acidiphiles d'intérêt communautaire sur le site par une gestion sylvicole favorisant la régénération des peuplements et la diversification des classes d'âge, ceci permettant également de maintenir l'habitat d'espèces favorable à la Rosalie des Alpes.
Justifications de l'action	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Habitats naturels d'intérêt communautaire dégradés : coupes à blanc, faible régénération naturelle (peu de jeunes individus laissés lors de l'entretien des peuplements), faible diversification des classes d'âge, etc. ❖ Importance de ces habitats naturels comme habitat d'espèce pour la Rosalie des Alpes notamment
Effets attendus de l'action	❖ Renouvellement et diversification des hêtraies d'intérêt communautaire (régénération naturelle, diversification des classes d'âges, conservation de vieux arbres)
Périmètre d'application	Ensemble des hêtraies calcicoles et acidiphiles d'intérêt communautaire (priorité donnée aux hêtraies calcicoles)
Bénéficiaires de l'action	Tout propriétaire ou gestionnaire privé ou public de <u>parcelles forestières</u> incluses dans le site Natura 2000
Partenaires techniques	Syndicats des propriétaires forestiers du Gard et de la Lozère, CRPF LR, Groupement de développement forestier local, ONF, Coopératives forestières, DDT(M) du Gard et de la Lozère, DREAL LR, etc.

Description de l'action et engagements

Type de contrat	Contrat forestier
Engagements rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> ❖ <u>Travaux d'éclaircie et d'entretien</u> : Coupe, enlèvement et transfert des produits de coupe (débardage), nettoyage du sol, débroussaillage, fauche, broyage, dévitalisation par annellation, élimination de la végétation envahissante. ❖ <u>Travaux de régénération dirigée</u> : Travail du sol, dégagement de tâches de semis acquis, lutte contre les espèces concurrentes (herbacées ou arbustives), mise en défens de régénération acquise (protection individuelle ou clôture), voire plantation ou enrichissement si la régénération naturelle est compromise (transplantation de semis possible si aucun individu en pépinière). ❖ <u>Irrégularisation peuplements</u> : Accompagnement de la régénération et des jeunes stades du peuplement (dégagement des semis acquis, protections individuelles, lutte contre les espèces concurrentes, etc.). ❖ <u>Travaux d'élimination des essences indésirables</u> : Arrachage manuel, broyage mécanique des régénérations et des taillis de faible diamètre, coupe, dévitalisation par annellation, exportation (débardage), etc.
Conditions spécifiques de réalisation	❖ Un cahier des charges devra être élaboré afin de définir précisément les modalités de gestion des hêtraies d'intérêt communautaire engagées (type d'intervention, période de travaux, etc.). Les frais d'études et d'expert (montant devant être inférieur à 12 % de la dépense totale éligible), nécessaires à la préparation de l'action, seront pris en charge dans le cadre du contrat Natura 2000 (ou éventuellement dans l'animation du document d'objectifs).
Engagements non rémunérés obligatoires	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire ❖ Respect des périodes d'autorisation de travaux fixées dans le cahier des charges (éviter période de reproduction) ❖ Interdiction de réaliser d'opérations propres à stimuler le développement des végétaux indésirables
Recommandations	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Orienter les choix sylvicoles (traitement irrégulier des éclaircies-coupes par exemple) pour privilégier la régénération des essences forestières (hêtre et sapin) et le développement du sous-bois, et chercher à maintenir des arbres sénescents (1 à 5 par hectare) favorables aux coléoptères se nourrissant de bois mort. ❖ Favoriser les travaux manuels dans la mesure du possible et éviter l'utilisation de l'écobuage pour limiter la dégradation des habitats naturels.

Points de contrôle à minima	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Vérification des factures et/ou de l'existence et de la tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions dans le cadre de travaux réalisés en régie ❖ Réalisation effective des engagements par comparaison du cahier des charges avec état des surfaces engagées (pour l'élimination d'espèces indésirables, comparaison avec des photos ou autres documents de l'état initial)
Actions du DOCOB complémentaires	<p>PHE 15 - Aménagement des accès pour limiter les impacts négatifs sur les habitats et espèces</p> <p>PHE 16 - Constitution et préservation d'îlots de bois sénescents</p>
Autres programmes	

Financement de l'action			
Mesures mobilisables		<p>F22705 - Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production</p> <p>F22703 - Mise en œuvre de régénérations dirigées</p> <p>F22715 - Travaux d'irrégularisation de peuplements forestiers selon une logique non productive</p> <p>F22711 - Chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable</p>	
Plafond maximal des aides		<p>F22705 = 6 000 € HT / ha travaillé, majoré de 2 000 € HT / ha et passage pour les travaux d'entretien en plus</p> <p>F22703 = 5 000 € HT / ha travaillé</p> <p>F22715 = 1 000 € HT / ha d'unité de gestion</p> <p>F22711 = 8 000 € HT / ha travaillé</p>	
Précision	<i>A noter que la valorisation, économique ou pour son propre compte, des produits issus d'actions contractualisées induit une déduction du montant estimé des produits sur l'aide financière (les recettes doivent rester marginales).</i>		

Coût estimatif de l'action sur la durée du DOCOB			
Objectifs de contractualisation	Surface potentiellement contractualisable : environ 270 ha Objectif de contractualisation : 10 ha		
Coût estimatif maximal de l'action (calcul sur la base des plafonds)		10 ha x 22 000 € = 220 000 € HT	
Total estimé : 263 120 € TTC			

Calendrier prévisionnel de réalisation					
Année N	Année N+1	Année N+2	Année N+3	Année N+4	Année N+5
X	X	X	X	X	X

Indicateurs de suivi de l'action	
Indicateurs de réalisation	❖ Superficie engagée
Indicateurs d'évaluation	❖ Etat de conservation des hêtraies d'intérêt communautaire à la parcelle et sur le site

**« Passage et conduite en futaie des yeuseraies
d'intérêt communautaire sur stations favorables »**

PHE 8

Priorité 3

Habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire	<ul style="list-style-type: none"> ❖ <u>Habitats naturels</u> : 9340.4 & 9340.6 Yeuseraies calcicoles et acidiphiles ❖ <u>Espèces</u> : 1088 Grand capricorne / 1083 Lucane cerf-volant / 1308 Barbastelle / 1323 Murin de Bechstein
Objectifs de l'action	Développer la maturation des yeuseraies calcicoles et acidiphiles d'intérêt communautaire sur le site par la remontée progressive des taillis en futaie sur les stations fertiles, ceci étant favorable à la biodiversité.
Justifications de l'action	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Habitats d'intérêt communautaire à l'état de conservation dégradé (quasi-absence du cortège forestier en sous bois) ❖ Importance de ces habitats naturels comme habitat d'espèce pour plusieurs espèces d'intérêt communautaire
Effets attendus de l'action	❖ Passage des taillis de yeuseraies d'intérêt communautaire en futaie sur souche sur les stations favorables
Périmètre d'application	Ensemble des yeuseraies calcicoles et acidiphiles d'intérêt communautaire présentes sur des bonnes stations
Bénéficiaires de l'action	Tout propriétaire ou gestionnaire privé ou public de <u>parcelles forestières</u> incluses dans le site Natura 2000
Partenaires techniques	Syndicats des propriétaires forestiers du Gard et de la Lozère, CRPF LR, Groupement de développement forestier local, ONF, Coopératives forestières, DDT(M) du Gard et de la Lozère, DREAL LR, etc.

Description de l'action et engagements

Préambule	La maturation des chênaies d'intérêt communautaire proposée dans le cadre de cette action, avec le passage progressif des taillis en futaie (sélection de brins de taillis par passages échelonnés), sera réalisée sur les stations fertiles. Pour la gestion des autres peuplements en taillis, majoritaires sur le site, des préconisations pourront être apportées aux gestionnaires forestiers comme la mise en place d'une rotation de 50-60 ans avec des coupes en mosaïque sur de petites surfaces. La non gestion et le maintien d'un réseau de bois vieillissant et/ou sénescents sont également utiles pour la biodiversité (Cyclamen des Baléares, coléoptères se nourrissant de bois mort, etc.).		
Type de contrat		Contrat forestier	
Engagements rémunérés	❖ <u>Passage en futaie</u> : Coupe, enlèvement et transfert des produits de coupe, nettoyage du sol, débroussaillage, fauche, broyage, élimination de la végétation envahissante, etc.		
Conditions spécifiques de réalisation	❖ Un cahier des charges devra être élaboré afin de définir précisément les modalités de gestion des chênaies d'intérêt communautaire engagées (type d'intervention, période de travaux, etc.). Les frais d'études et d'expert (montant devant être inférieur à 12 % de la dépense totale éligible), nécessaires à la préparation de l'action, seront pris en charge dans le cadre du contrat Natura 2000 (ou éventuellement dans l'animation du document d'objectifs).		
Engagements non rémunérés obligatoires	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire ❖ Respect des périodes d'autorisation de travaux fixées dans le cahier des charges (éviter période de reproduction) 		
Recommandations	❖ Conserver dans la mesure du possible des arbres sénescents		
Points de contrôle à minima	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Vérification des factures et/ou de l'existence et de la tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions dans le cadre de travaux réalisés en régie ❖ Réalisation effective des engagements par comparaison du cahier des charges avec l'état des surfaces engagées 		
Actions du DOCOB complémentaires	PHE 16 - Constitution et préservation d'îlots de bois sénescents		
Autres programmes			

Financement de l'action			
Mesures mobilisables		F22705 - Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production	
Plafond maximal des aides		F22705 = 6 000 € HT / ha travaillé, majoré de 2 000 € HT / ha et passage pour les travaux d'entretien en plus	
Précision	A noter que la valorisation, économique ou pour son propre compte, des produits issus d'actions contractualisées induit une déduction du montant estimé des produits sur l'aide financière (les recettes doivent rester marginales).		

Coût estimatif de l'action sur la durée du DOCOB	
Objectifs de contractualisation	Surface potentiellement contractualisable : Absence de connaissance sur les stations potentiellement favorables Objectif de contractualisation : Indéterminé
Coût estimatif maximal de l'action (calcul sur la base des plafonds)	Montant à déterminer lorsque les stations favorables seront identifiées.
	Total estimé : Non déterminé

Calendrier prévisionnel de réalisation					
Année N	Année N+1	Année N+2	Année N+3	Année N+4	Année N+5
X	X	X	X	X	X

Indicateurs de suivi de l'action	
Indicateurs de réalisation	❖ Superficie engagée
Indicateurs d'évaluation	❖ Etat de conservation des yeuseraies d'intérêt communautaire à la parcelle et sur le site

« **Maintien des prairies maigres de fauche avec gestion de la fauche et de la fertilisation** »

PHE 9

Priorité 1

Habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire	<ul style="list-style-type: none"> ❖ <u>Habitats naturels</u> : 6510.7 Prairies maigres de fauche de basse altitude ❖ <u>Espèces</u> : 1303 Petit Rhinolophe / 1304 Grand Rhinolophe / 1305 Rhinolophe euryale / 1310 Minioptère de Schreibers / 1321 Murin à oreilles échancrées / 1316 Murin de Capaccini
Objectifs de l'action	Améliorer l'état de conservation des prairies maigres de fauche par leur entretien et le soutien de pratiques agricoles adaptées (fauche tardive, limitation ou suppression de la fertilisation, etc.) afin de préserver le cortège floristique.
Justifications de l'action	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Dégradation de l'habitat par banalisation du cortège floristique (fauche précoce, amendement, semis) ❖ Fermeture progressive des milieux ouverts et/ou embroussaillage par abandon de certains secteurs ❖ Habitat naturel favorable à une grande diversité biologique et ayant un fort rôle paysager (mosaïque d'habitat)
Effets attendus de l'action	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Maîtrise de l'embroussaillage des prairies maigres de fauche ❖ Evolution des pratiques agricoles pour maintenir les prairies maigres de fauche en bon état de conservation
Périmètre d'application	Ensemble des prairies maigres de fauche d'intérêt communautaire présentes sur le site Natura 2000
Bénéficiaires de l'action	Tout propriétaire ou gestionnaire privé ou public de parcelles incluses dans le site Natura 2000
Partenaires techniques	Chambres d'agriculture du Gard et de la Lozère, Service d'Utilité Agricole Montagne Méditerranée Elevage (SUAMME), Comité pour la Mise en Œuvre du Plan Agri-environnemental et de la Gestion de l'Espace (COPAGE), Parc national des Cévennes, Conservatoires d'espaces naturels, DDT(M) du Gard et de la Lozère, DREAL LR, etc.

Description de l'action et engagements

Préambule	<p>Dans le cadre du programme de financement Natura 2000, le respect d'un cahier des charges précis est demandé aux contractants qui s'engagent dans la démarche. Un objectif de résultat est attendu pour les contrats agricoles alors que pour les autres contrats, il s'agit d'un objectif de moyens. Concernant le maintien et/ou la restauration des prairies, des pelouses et des landes, plusieurs problématiques liées à des événements imprévisibles peuvent compromettre la bonne mise en œuvre de l'action : aléas climatique conduisant à décaler des dates de fauche, et/ou dégradation des habitats restaurés et entretenus par retournement (sanglier) ou suite à une crue.</p>		
Type de contrat	Contrat non agricole non forestier		Contrat agricole
Engagements rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> ❖ <u>Fauche d'entretien</u> : Fauche manuelle ou mécanique, défeutrage (enlèvement de biomasse en décomposition au sol), conditionnement, transports des matériaux, frais de mise en décharge, etc. ❖ <u>Débroussaillage d'entretien</u> : Débroussaillage, gyrobroyage, fauche, lutte contre les accrues forestiers, suppression des rejets ligneux, broyage et nettoyage du sol, tronçonnage et bûcheronnage, enlèvement des souches et des grumes, exportation des produits, frais de mise en décharge, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Gestion extensive des prairies maigres de fauche avec limitation de la fertilisation ❖ Entretien des prairies maigres de fauche non mécanisables par une fauche à pied 	
Conditions spécifiques de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Un cahier des charges devra être élaboré afin de définir précisément les modalités d'entretien et de gestion des prairies engagées (type d'intervention, période de fauche, etc.). Les frais d'études et d'expert, nécessaires à la préparation de l'action, seront pris en charge dans le cadre du contrat (ou éventuellement dans l'animation du document d'objectifs). 		
Engagements non rémunérés obligatoires	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire ❖ Respect des périodes d'autorisation de fauche fixées dans le cahier des charges 		

Recommandations	
Points de contrôle à minima	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Vérification des factures et/ou de l'existence et de la tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions dans le cadre de travaux réalisés en régie ❖ Réalisation effective des engagements par comparaison du cahier des charges avec l'état des surfaces engagées
Actions du DOCOB complémentaires	PHE 11 - Restauration des habitats d'intérêt communautaire de prairies, de pelouses et de landes
Autres programmes	

Financement de l'action			
Mesures mobilisables	<p>A32304R - Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts</p> <p>A32305R - Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger</p>		<p>LR_JEAN_PF1 Gestion extensive des prairies maigres de fauche</p> <p>LR_JEAN_PF2 Entretien des prairies maigres de fauche par fauche à pied</p>
Plafond maximal des aides			<p>LR_JEAN_PF1 = 211 € / ha / an</p> <p>LR_JEAN_PF2 = 327 € / ha / an</p>
Précision			

Coût estimatif de l'action sur la durée du DOCOB			
Objectifs de contractualisation	Surface potentiellement contractualisable : environ 230 ha Objectif de contractualisation : 100 ha		
Coût estimatif maximal de l'action (calcul sur la base des plafonds)	<p>15 ha x (900 € x 5 ans + 1000 €) = 82 500 € HT</p> <p>(hypothèse fauche annuelle et un entretien mécanique)</p>		<p>85 ha x 211 € x 5 ans à 85 ha x 327 € x 5 ans = 89 675 € à 138 975 €</p>
Total estimé : 188 345 € à 237 645 € TTC			

Calendrier prévisionnel de réalisation						
Année N	Année N+1	Année N+2	Année N+3	Année N+4	Année N+5	
X	X	X	X	X	X	

Indicateurs de suivi de l'action	
Indicateurs de réalisation	❖ Superficie engagée
Indicateurs d'évaluation	❖ Etat de conservation des prairies maigres de fauche à la parcelle et sur le site

« Maintien des habitats d'intérêt communautaire de pelouses et de landes »

PHE 10

Priorité 1

Habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire	<ul style="list-style-type: none"> ❖ <u>Habitats naturels</u> : 6210* Pelouses sèches calcicoles / 6230.4 Pelouses sèches siliceuses / 4030 Landes sèches européennes / 5120.1 Landes montagnardes à genêt purgatif / 5130.2 Formations végétales à genévrier commun ❖ <u>Espèces</u> : 1303 Petit Rhinolophe / 1304 Grand Rhinolophe / 1305 Rhinolophe euryale / 1310 Minoptère de Schreibers / 1321 Murin à oreilles échancrées / 1316 Murin de Capaccini
Objectifs de l'action	Conserver ou améliorer l'état de conservation des habitats naturels d'intérêt communautaire de pelouses et de landes en assurant le maintien de l'ouverture des milieux par pâturage extensif, fauche et/ou débroussaillage.
Justifications de l'action	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Fermeture progressive des milieux ouverts et/ou embroussaillage par abandon de certains secteurs ❖ Habitats naturels favorables à une grande diversité biologique et ayant un fort rôle paysager (mosaïque d'habitat)
Effets attendus de l'action	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Maîtrise de l'embroussaillage et de la colonisation des habitats par les ligneux, la fougère aigle et les conifères ❖ Préservation des habitats naturels ouverts d'intérêt communautaire en bon état de conservation
Périmètre d'application	Ensemble des pelouses et des landes d'intérêt communautaire
Bénéficiaires de l'action	Tout propriétaire ou gestionnaire privé ou public de parcelles incluses dans le site Natura 2000
Partenaires techniques	Chambres d'agriculture du Gard et de la Lozère, Service d'Utilité Agricole Montagne Méditerranéenne Elevage (SUAMME), Comité pour la Mise en Œuvre du Plan Agri-environnemental et de la Gestion de l'Espace (COPAGE), Parc national des Cévennes, Conservatoires d'espaces naturels, DDT(M) du Gard et de la Lozère, DREAL LR, etc.

Description de l'action et engagements

Préambule	<p>Dans le cadre du programme de financement Natura 2000, le respect d'un cahier des charges précis est demandé aux contractants qui s'engagent dans la démarche. Un objectif de résultat est attendu pour les contrats agricoles alors que pour les autres contrats, il s'agit d'un objectif de moyens. Concernant le maintien et/ou la restauration des prairies, des pelouses et des landes, plusieurs problématiques liées à des événements imprévisibles peuvent compromettre la bonne mise en œuvre de l'action : aléas climatique conduisant à décaler des dates de fauche, et/ou dégradation des habitats restaurés et entretenus par retournement (sanglier) ou suite à une crue.</p>		
Type de contrat	Contrat non agricole non forestier		Contrat agricole
Engagements rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> ❖ <u>Gestion pastorale d'entretien</u> : Gardiennage, déplacement et surveillance du troupeau, entretien des équipements pastoraux (clôtures, points d'eau, aménagements d'accès, etc.), affouragement et complément alimentaire, suivi vétérinaire, fauche des refus, location de grange à foin, etc. + Achat et installation d'équipements pastoraux (clôtures, abreuvoirs, abris temporaires, barrières, aménagement de râteliers et d'auges au sol, etc.) ❖ <u>Fauche d'entretien</u> : Fauche manuelle ou mécanique, défeutrage (enlèvement de biomasse en décomposition au sol), conditionnement, transports des matériaux, frais de mise en décharge, etc. ❖ <u>Débroussaillage d'entretien</u> : Débroussaillage, gyrobroyage, fauche, lutte contre les accrus forestiers, suppression des rejets ligneux, broyage et nettoyage du sol, tronçonnage et bûcheronnage, enlèvement des souches et des grumes, exportation des produits, frais de mise en décharge, etc. 		

Conditions spécifiques de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Un cahier des charges et/ou un plan de gestion pastorale devront être élaborés afin de définir précisément les modalités d'entretien des surfaces engagées (type d'intervention, période de travaux ou de pâturage, chargement, etc.) qui peuvent être différentes selon l'habitat concerné. Les frais d'études et d'expert, nécessaires à la préparation de l'action, seront pris en charge dans le cadre du contrat (ou éventuellement dans l'animation du DOCOB).
Engagements non rémunérés obligatoires	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire ❖ Tenue d'un cahier d'enregistrement des pratiques pastorales (période de pâturage, race utilisée et nombre d'animaux, lieux et dates de déplacement des animaux, suivi sanitaire, date et quantité des compléments alimentaires apportés, nature et date des interventions sur les équipements pastoraux) ❖ Respect des périodes d'autorisation de pâturage et/ou de fauche fixées dans le cahier des charges ❖ Interdiction de fertiliser ou de drainer, de travailler ou de retourner le sol, de mettre en culture ou de boiser
Recommandations	
Points de contrôle à minima	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Vérification des factures et/ou des pièces de valeur probante équivalente ❖ Vérification de l'existence et de la tenue d'un cahier de pâturage et/ou d'un cahier d'enregistrement des interventions dans le cadre de travaux réalisés en régie ❖ Réalisation effective des engagements par comparaison du cahier des charges et/ou du plan de gestion pastorale avec l'état des surfaces engagées
Actions du DOCOB complémentaires	PHE 11 - Restauration des habitats d'intérêt communautaire de prairies, de pelouses et de landes
Autres programmes	

Financement de l'action			
Mesures mobilisables	<p>A32303R - Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique</p> <p>A32303P - Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique</p> <p>A32304R - Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts</p> <p>A32305R - Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger</p>		<p>LR_JEAN_LP1 Gestion pastorale extensive des landes et pelouses</p> <p>LR_JEAN_LP2 Gestion pastorale extensive des landes et pelouses avec maîtrise de l'embroussaillage</p>
Plafond maximal des aides			<p>LR_JEAN_LP1 = 131 € / ha / an</p> <p>LR_JEAN_LP2 = 146 € / ha / an</p>
Précision	<i>A noter que l'achat d'animaux n'est pas éligible dans le cadre de la mesure A32303R.</i>		

Coût estimatif de l'action sur la durée du DOCOB		
Objectifs de contractualisation	Surface potentiellement contractualisable : environ 1 600 ha Objectif de contractualisation : 500 ha	
Coût estimatif maximal de l'action (calcul sur la base des plafonds)	<p>Hypothèse gestion pastorale sur 5 ans et un entretien mécanique (estimation hors coût équipement)</p> <p>20 ha x (700 € x 5 ans + 1000 €) = 90 000 € HT</p>	<p>480 ha x 131 € x 5 ans à 480 ha x 146 € x 5 ans = 314 400 € à 350 400 €</p>
Total estimé : 422 040 € à 458 040 € TTC		

Calendrier prévisionnel de réalisation					
Année N	Année N+1	Année N+2	Année N+3	Année N+4	Année N+5
X	X	X	X	X	X

Indicateurs de suivi de l'action	
Indicateurs de réalisation	❖ Superficie engagée
Indicateurs d'évaluation	❖ Etat de conservation des prairies, pelouses et landes d'intérêt communautaire à la parcelle et sur le site

« Restauration des habitats d'intérêt communautaire de prairies, de pelouses et de landes »

PHE 11

Priorité 1

Habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire	<ul style="list-style-type: none"> ❖ <u>Habitats naturels</u> : 6510.7 Prairies maigres de fauche de basse altitude / 6210* Pelouses sèches calcicoles / 6230.4 Pelouses sèches siliceuses / 4030 Landes sèches européennes / 5120.1 Landes montagnardes à genêt purgatif / 5130.2 Formations végétales à genévrier commun ❖ <u>Espèces</u> : 1303 Petit Rhinolophe / 1304 Grand Rhinolophe / 1305 Rhinolophe euryale / 1310 Minioptère de Schreibers / 1321 Murin à oreilles échancrées / 1316 Murin de Capaccini
Objectifs de l'action	Restaurer les prairies, pelouses et landes d'intérêt communautaire dans le but de reconquérir les milieux ouverts riches de biodiversité et d'assurer par la suite leur pérennité par un entretien durable.
Justifications de l'action	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Fermeture importante des milieux ouverts sur le site Natura 2000 par abandon des pratiques agricoles ❖ Habitats naturels favorables à une grande diversité biologique et ayant un fort rôle paysager (mosaïque d'habitat)
Effets attendus de l'action	❖ Reconquête et restauration de milieux ouverts (prairies, pelouses, landes)
Périmètre d'application	Ensemble des prairies, pelouses et landes moyennement à fortement embroussaillées
Bénéficiaires de l'action	Tout propriétaire ou gestionnaire privé ou public de parcelles incluses dans le site Natura 2000
Partenaires techniques	Chambres d'agriculture du Gard et de la Lozère, Service d'Utilité Agricole Montagne Méditerranée Elevage (SUAMME), Comité pour la Mise en Œuvre du Plan Agri-environnemental et de la Gestion de l'Espace (COPAGE), Parc national des Cévennes, Conservatoires d'espaces naturels, DDT(M) du Gard et de la Lozère, DREAL LR, etc.

Description de l'action et engagements

Préambule	Dans le cadre du programme de financement Natura 2000, le respect d'un cahier des charges précis est demandé aux contractants qui s'engagent dans la démarche. Un objectif de résultat est attendu pour les contrats agricoles alors que pour les autres contrats, il s'agit d'un objectif de moyens. Concernant le maintien et/ou la restauration des prairies, des pelouses et des landes, plusieurs problématiques liées à des événements imprévisibles peuvent compromettre la bonne mise en œuvre de l'action : aléas climatique conduisant à décaler des dates de fauche, et/ou dégradation des habitats restaurés et entretenus par retournement (sanglier) ou suite à une crue.		
Type de contrat	Contrat non agricole non forestier		Contrat agricole
Engagements rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> ❖ <u>Chantier de restauration</u> : Bûcheronnage, coupe d'arbres, abattage des végétaux ligneux, dévitalisation par annellation, dessouchage, rabotage et enlèvement des souches, débroussaillage, gyrobroyage, fauche, broyage et nettoyage au sol, exportation des produits, frais de mise en décharge, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Réouverture mécanique de milieux en déprise et maintien de l'ouverture par gestion pastorale et entretien mécanique 	
Conditions spécifiques de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Cette action ne peut être mobilisée que si le contractant s'engage à assurer l'entretien des habitats ouverts afin d'assurer leur pérennité (cf. Fiches Action PHE 9 et PHE 10). Les modalités d'entretien après le chantier d'ouverture doivent être établies dans le contrat Natura 2000. ❖ Un cahier des charges devra être élaboré afin de définir précisément les modalités de travaux à réaliser (type d'intervention, période de travaux, etc.) qui peuvent être différentes selon l'habitat concerné. Les frais d'études et d'expert, nécessaires à la préparation de l'action, seront pris en charge dans le cadre du contrat (ou éventuellement dans l'animation du document d'objectifs). ❖ Exceptionnellement, un brûlage dirigé pourra être réalisé en collaboration avec la cellule départementale « Brûlage dirigé » dans les zones non mécanisables dans le respect des dispositions réglementaires en vigueur et du cahier des charges défini préalablement. 		
Engagements non rémunérés obligatoires	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire ❖ Respect des périodes d'autorisation des travaux fixées dans le cahier des charges 		

Recommandations	
Points de contrôle à minima	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Vérification des factures et/ou de l'existence et de la tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions dans le cadre de travaux réalisés en régie ❖ Réalisation effective des engagements par comparaison du cahier des charges avec l'état des surfaces engagées (comparaison de l'état initial et post-travaux des surfaces à partir de photographies, ou autres documents)
Actions du DOCOB complémentaires	<p>PHE 9 - Gestion de la fauche et de la fertilisation des prairies maigres de fauche</p> <p>PHE 10 - Maintien des habitats d'intérêt communautaire de pelouses et de landes</p>
Autres programmes	

Financement de l'action			
Mesures mobilisables	A32301P - Chantier lourd de restauration de milieux ouverts ou humides par débroussaillage		LR_JEAN_MO Reconquête des milieux ouverts en déprise
Plafond maximal des aides			LR_JEAN_MO = 241 € / ha / an
Précision			

Coût estimatif de l'action sur la durée du DOCOB			
Objectifs de contractualisation	Surface potentiellement contractualisable : Indéterminée Objectif de contractualisation : Hypothèse de 60 ha		
Coût estimatif maximal de l'action (calcul sur la base des plafonds)	10 ha x 6 900 € = 69 000 € HT		50 ha x 224 € x 5 ans = 60 250 €
Total estimé : 142 774 € TTC			

Calendrier prévisionnel de réalisation						
Année N	Année N+1	Année N+2	Année N+3	Année N+4	Année N+5	
X	X	X	X	X	X	

Indicateurs de suivi de l'action	
Indicateurs de réalisation	❖ Superficie engagée
Indicateurs d'évaluation	❖ Etat de conservation des prairies, pelouses et landes d'intérêt communautaire à la parcelle et sur le site

**« Préservation des habitats rocheux
d'intérêt communautaire »**

PHE 12

Priorité 2

Habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire	<ul style="list-style-type: none"> ❖ <u>Habitats naturels</u> : 8220.14 Végétation des falaises siliceuses / 8210.10 Végétation des falaises calcaires / 8230.4 Dalles rocheuses avec végétation pionnière ❖ <u>Espèces</u> : #####
Objectifs de l'action	Conserver les habitats rocheux d'intérêt communautaire en bon état de conservation par la prévention de leur destruction (aménagement des accès, sensibilisation, etc.) et assurer le maintien des dalles rocheuses siliceuses avec végétation pionnière en entretenant le milieu ouvert (pastoralisme, débroussaillage).
Justifications de l'action	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Végétation des falaises siliceuses et calcaires à enjeu fort sur le site Natura 2000 ❖ Fermeture progressive de certains secteurs de dalles rocheuses avec végétation pionnière
Effets attendus de l'action	❖ Préservation des habitats rocheux d'intérêt communautaire en bon état de conservation
Périmètre d'application	Ensemble des falaises et dalles rocheuses d'intérêt communautaire
Bénéficiaires de l'action	Tout propriétaire ou gestionnaire privé ou public de parcelles incluses dans le site Natura 2000
Partenaires techniques	Collectivités territoriales, Conseils généraux du Gard et de Lozère, Service d'Utilité Agricole Montagne Méditerranée Elevage (SUAMME), Comité pour la Mise en Œuvre du Plan Agri-environnemental et de la Gestion de l'Espace (COPAGE), Chambres d'agriculture du Gard et de la Lozère, Parc national des Cévennes, Conservatoires d'espaces naturels, DDT(M) du Gard et de la Lozère, DREAL LR, etc.

Description de l'action et engagements

Préambule	<p>La <u>prévention de la destruction</u> de ces habitats naturels passe en premier lieu par la sensibilisation des propriétaires et/ou gestionnaires des parcelles présentant ces habitats rocheux. Cette action est portée par la structure animatrice du document d'objectifs (cf. Fiche Action ISV 2). Si besoin, des aménagements d'accès ou des mises en défens peuvent être proposés au propriétaire/gestionnaire (cf. Fiche Action PHE 15).</p> <p align="center">Les engagements énoncés ci-dessous concernent le maintien du milieu ouvert.</p>		
Type de contrat	Contrat non agricole non forestier		
Engagements rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> ❖ <u>Gestion pastorale d'entretien</u> : Gardiennage, déplacement et surveillance du troupeau, entretien des équipements pastoraux (clôtures, points d'eau, aménagements d'accès, etc.), affouragement et complément alimentaire, suivi vétérinaire, fauche des refus, location de grange à foin, etc. ❖ <u>Débroussaillage d'entretien</u> : Débroussaillage, gyrobroyage, fauche, lutte contre les accrus forestiers, suppression des rejets ligneux, broyage et nettoyage du sol, tronçonnage et bûcheronnage légers, enlèvement des souches et des grumes, exportation des produits, frais de mise en décharge, etc. ❖ <u>Travaux d'élimination des essences indésirables</u> : Arrachage manuel, broyage mécanique des régénérations et des taillis de faible diamètre, coupe, dévitalisation par annellation, exportation (débardage), etc. 		
Conditions spécifiques de réalisation	❖ Un cahier des charges et/ou un plan de gestion pastorale devront être élaborés afin de définir précisément les modalités d'entretien des surfaces engagées (type d'intervention, période de travaux ou de pâturage, chargement, etc.) et/ou les méthodes d'élimination des espèces indésirables. Les frais d'études et d'expert (montant devant être inférieur à 12 % de la dépense totale éligible), nécessaires à la préparation de l'action, seront pris en charge dans le cadre du contrat (ou éventuellement dans l'animation du document d'objectifs).		

Engagements non rémunérés obligatoires	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire ❖ Tenue d'un cahier d'enregistrement des pratiques pastorales (période de pâturage, race utilisée et nombre d'animaux, lieux et dates de déplacement des animaux, suivi sanitaire, date et quantité des compléments alimentaires apportés, nature et date des interventions sur les équipements pastoraux) ❖ Respect des périodes d'autorisation de pâturage fixées dans le plan de gestion pastorale ❖ Interdiction de fertiliser ou de drainer, de travailler ou de retourner le sol, de mettre en culture ou de boiser ❖ Interdiction de réaliser d'opérations propres à stimuler le développement des végétaux indésirables
Recommandations	
Points de contrôle à minima	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Vérification des factures et/ou des pièces de valeur probante équivalente ❖ Vérification de l'existence et de la tenue d'un cahier de pâturage et/ou d'un cahier d'enregistrement des interventions dans le cadre de travaux réalisés en régie ❖ Réalisation effective des engagements par comparaison du cahier des charges et/ou du plan de gestion pastorale avec l'état des surfaces engagées
Actions du DOCOB complémentaires	<p>PHE 15 - Aménagement des accès pour limiter les impacts négatifs sur les habitats et les espèces</p> <p>ISV 2 - Campagnes de sensibilisation à destination de publics ciblés</p>
Autres programmes	

Financement de l'action

Mesures mobilisables	<p>A32303R - Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique</p> <p>A32305R - Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger</p> <p>A32320P&R - Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable</p>		
Plafond maximal des aides			
Précision	<i>A noter que l'achat d'animaux n'est pas éligible dans le cadre de la mesure A32303R.</i>		

Coût estimatif de l'action sur la durée du DOCOB

Objectifs de contractualisation	Surface potentiellement contractualisable : 4 ha Objectif de contractualisation : Indéterminé
Coût estimatif maximal de l'action (calcul sur la base des plafonds)	Montant à déterminer en fonction des cas particuliers (montant à la marge).
	Total estimé : Non déterminé

Calendrier prévisionnel de réalisation

Année N	Année N+1	Année N+2	Année N+3	Année N+4	Année N+5
X	X	X	X	X	X

Indicateurs de suivi de l'action

Indicateurs de réalisation	❖ Superficie engagée
Indicateurs d'évaluation	❖ Etat de conservation des habitats rocheux d'intérêt communautaire à la parcelle et sur le site

**« Lutte contre les espèces invasives
animales et végétales »**

PHE 13

Priorité 1

Habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire	<ul style="list-style-type: none"> ❖ <u>Habitats naturels</u> : 91E0.8* & 92A0.7 Aulnaies-frênaies / 3250.1 Rivières permanentes méditerranéennes à Glaucière jaune / 3240.2 & 3280.2 Saulaies riveraines ❖ <u>Espèces</u> : 1092 Ecrevisse à pieds blancs / 1138 Barbeau méridional / 1126 Toxostome / 1131 Blageon / 1163 Chabot / 1337 Castor / 1355 Loure / 1046 Gomphe de Graslin / 1036 Cordulie splendide / 1041 Cordulie à corps fin
Objectifs de l'action	Eliminer les espèces invasives animales et végétales présentes sur le site Natura 2000, ou limiter leur propagation, afin d'assurer le bon état de conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire
Justifications de l'action	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Habitats naturels et habitats d'espèces dégradés par la présence d'espèces invasives ❖ Développement d'espèces invasives concurrentes aux espèces autochtones
Effets attendus de l'action	❖ Elimination ou limitation de la propagation des espèces invasives présentes sur le territoire
Périmètre d'application	Ensemble du site Natura 2000 « Vallée du Gardon de Saint-Jean », en complémentarité avec les travaux du SMAGE pour les espèces végétales invasives (la priorité est donnée aux secteurs en début de colonisation)
Bénéficiaires de l'action	Tout propriétaire ou gestionnaire privé ou public de parcelles incluses dans le site Natura 2000
Partenaires techniques	SMAGE des Gardons, Parc national des Cévennes, Collectivités territoriales, Conseils généraux du Gard et de Lozère, Conservatoires d'espaces naturels, Conservatoire botanique, ONEMA, FDPMA 30 et 48, AAPPMA locales, ONCFS, FDC 30 et 48, Sociétés locales de chasse, Apiculteurs, DDT(M) du Gard et de la Lozère, DREAL LR, etc.

Description de l'action et engagements

Type de contrat	Contrat non agricole non forestier	Contrat forestier			
Engagements rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> ❖ <u>Travaux d'élimination des végétaux indésirables</u> : Arrachage manuel, broyage mécanique des régénérations et des taillis de faible diamètre, coupe, dévitalisation par annellation, exportation (débardage), etc. <p><u>Espèces végétales invasives présentes sur le site</u> : en gras, espèces représentant une menace forte et à traiter en priorité en fonction des possibilités d'action (étude de la faisabilité et du rapport coût/efficacité)</p> <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> <p>Ailanthé (Ailanthus altissima), Ambroisie (Ambrosia artemisiifolia), Armoise des frères Verlot (Artemisia verlotiorum), Balsamine des jardins (Impatiens balfouri), Bambou (Phyllostachys sp.), Bident à fruits noirs (Bidens frondosa), Buddleia (Buddleia davidii), Canne de Provence (Arundo donax), Chénopode faux-Ambroisie (Chenopodium ambrosioides), Chiendent d'eau (Paspalum distichum), Erable negundo (Acer negundo), Faux indigo (Amorpha fruticosa),</p> </td> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> <p>Lampourde d'Italie (Xanthium italicum), Onagre bisannuelle (Oenothera biennis), Petit piquant (Galinsoga parviflora), Raisin d'Amérique (Phytolaca americana), Renouée du Japon (Reynoutria japonica), Robinier(*) (Robinia pseudacacia), Sorgho d'Alep (Sorghum halepense), Souchet vigoureux (Cyperus eragrostis), Sporolobe tenace (Sporolobus indicus), Topinambour (Helianthus tuberosus), Vigne des rivages (Vitis riparia), Vigne vierge (Parthenocissus quinquefolia).</p> </td> </tr> </table> <p>(*) Le robinier fait actuellement partie de la liste des espèces envahissantes définie par le conservatoire national botanique méditerranéen. Dans le contexte régional, le caractère envahissant de cette espèce est justifié dans le lit majeur des cours d'eau et dans les parcelles contiguës aux habitats ouverts d'intérêt communautaire.</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ <u>Lutte contre les espèces animales invasives</u> : Acquisition de cages pièges, suivi et collecte des pièges. <p><u>Espèces animales concernées</u> : Ecrevisse signal (<i>Pacifastacus leniusculus</i>) et Ecrevisse de Louisiane (<i>Procambarus clarkii</i>) - Concernant le Frelon asiatique (<i>Vespa velutina</i>) et le Ragondin (<i>Myocastor coypus</i>), les actions doivent être coordonnées dans un champ plus vaste que Natura 2000 avec les collectivités territoriales, ainsi que les fédérations et les sociétés locales de chasse et les piégeurs pour le Ragondin.</p>			<p>Ailanthé (Ailanthus altissima), Ambroisie (Ambrosia artemisiifolia), Armoise des frères Verlot (Artemisia verlotiorum), Balsamine des jardins (Impatiens balfouri), Bambou (Phyllostachys sp.), Bident à fruits noirs (Bidens frondosa), Buddleia (Buddleia davidii), Canne de Provence (Arundo donax), Chénopode faux-Ambroisie (Chenopodium ambrosioides), Chiendent d'eau (Paspalum distichum), Erable negundo (Acer negundo), Faux indigo (Amorpha fruticosa),</p>	<p>Lampourde d'Italie (Xanthium italicum), Onagre bisannuelle (Oenothera biennis), Petit piquant (Galinsoga parviflora), Raisin d'Amérique (Phytolaca americana), Renouée du Japon (Reynoutria japonica), Robinier(*) (Robinia pseudacacia), Sorgho d'Alep (Sorghum halepense), Souchet vigoureux (Cyperus eragrostis), Sporolobe tenace (Sporolobus indicus), Topinambour (Helianthus tuberosus), Vigne des rivages (Vitis riparia), Vigne vierge (Parthenocissus quinquefolia).</p>
<p>Ailanthé (Ailanthus altissima), Ambroisie (Ambrosia artemisiifolia), Armoise des frères Verlot (Artemisia verlotiorum), Balsamine des jardins (Impatiens balfouri), Bambou (Phyllostachys sp.), Bident à fruits noirs (Bidens frondosa), Buddleia (Buddleia davidii), Canne de Provence (Arundo donax), Chénopode faux-Ambroisie (Chenopodium ambrosioides), Chiendent d'eau (Paspalum distichum), Erable negundo (Acer negundo), Faux indigo (Amorpha fruticosa),</p>	<p>Lampourde d'Italie (Xanthium italicum), Onagre bisannuelle (Oenothera biennis), Petit piquant (Galinsoga parviflora), Raisin d'Amérique (Phytolaca americana), Renouée du Japon (Reynoutria japonica), Robinier(*) (Robinia pseudacacia), Sorgho d'Alep (Sorghum halepense), Souchet vigoureux (Cyperus eragrostis), Sporolobe tenace (Sporolobus indicus), Topinambour (Helianthus tuberosus), Vigne des rivages (Vitis riparia), Vigne vierge (Parthenocissus quinquefolia).</p>				

Conditions spécifiques de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Un plan de gestion devra être élaboré afin de définir l'opportunité d'action, la localisation des stations (cartographie), les méthodes d'élimination et/ou de limitation des espèces indésirables et les modalités de mise en œuvre (période d'intervention, modalités de gestion des rémanents, etc.). Les frais d'études et d'expert (montant devant être inférieur à 12 % de la dépense totale éligible), nécessaires à la préparation de l'action, seront pris en charge dans le cadre du contrat Natura 2000 (ou éventuellement dans l'animation du document d'objectifs).
Engagements non rémunérés obligatoires	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire ❖ <u>Spécifiques aux espèces végétales</u> : Respect des modalités de gestion des rémanents + Interdiction de réaliser des opérations propres à stimuler le développement des végétaux indésirables ❖ <u>Spécifiques aux espèces animales</u> : Lutte chimique interdite
Recommandations	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Pour éviter la dégradation des habitats alluviaux d'intérêt communautaire lors de chantier de lutte contre les espèces invasives, favoriser les travaux manuels dans la mesure du possible, ne pas traverser le cours d'eau avec des engins ou prévoir des aménagements temporaires si nécessaire.
Points de contrôle à minima	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Vérification des factures et/ou de l'existence et de la tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions dans le cadre de travaux réalisés en régie ❖ Vérification de la réalisation effective des engagements par comparaison du cahier des charges et de l'état initial avec l'état des surfaces engagées après travaux (visite terrain, photographies, etc.)
Actions du DOCOB complémentaires	ACS 3 - Inventaire et suivi des espèces invasives animales et végétales
Autres programmes	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Plan de gestion des plantes invasives : Inventaires, cartographie et programme de lutte (cf. SMAGE des Gardons) ❖ Régulation des nuisibles par les piégeurs agréés

Financement de l'action			
Mesures mobilisables	A32320P&R - Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable	F22711 - Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable	
Plafond maximal des aides		F22711 = 8 000 € HT / ha travaillé	
Précision	<i>A noter que cette action est non éligible si elle vise à financer l'application de la réglementation notamment au titre du code de l'environnement et du code rural, ainsi que les dégâts d'espèces prédatrices.</i>		

Coût estimatif de l'action sur la durée du DOCOB	
Objectifs de contractualisation	Surface potentiellement contractualisable : Indéterminée Objectif de contractualisation : Indéterminé
Coût estimatif maximal de l'action (calcul sur la base des plafonds)	Montant à définir sur devis en fonction des actions mises en place (espèces, superficie, techniques, etc.). Total estimé : Non déterminé

Calendrier prévisionnel de réalisation					
Année N	Année N+1	Année N+2	Année N+3	Année N+4	Année N+5
X	X	X	X	X	X

Indicateurs de suivi de l'action	
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Nombre de contrats Natura 2000 souscrits comprenant cette action ❖ Superficie / linéaire engagé ou nombre d'individus piégés dans le cadre de l'action
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Etat de conservation des habitats naturels et des espèces

« Réaménagement d'obstacles au déplacement des espèces aquatiques »

PHE 14

Priorité 2

Habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire	<ul style="list-style-type: none"> ❖ <u>Habitats naturels</u> : ##### ❖ <u>Espèces</u> : 1138 Barbeau méridional / 1126 Toxostome / 1131 Blageon / 1163 Chabot
Objectifs de l'action	Rétablir la libre circulation des espèces aquatiques d'intérêt communautaire en réaménageant les obstacles existants afin d'assurer les échanges d'individus entre populations ainsi que la continuité écologique des cours d'eau.
Justifications de l'action	❖ Isolement de populations d'espèces aquatiques d'intérêt communautaire par la présence d'ouvrages infranchissables
Effets attendus de l'action	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Réaménagement des obstacles infranchissables pour les espèces aquatiques d'intérêt communautaire ❖ Reconnexion des populations isolées d'espèces aquatiques d'intérêt communautaire
Périmètre d'application	Ensemble du linéaire du Gardon de Saint-Jean et de ses affluents, en complémentarité avec les mesures réglementaires existantes et le programme d'intervention du SMAGE des Gardons en lien avec l'Agence de l'eau
Bénéficiaires de l'action	Tout propriétaire ou gestionnaire privé ou public d'ouvrages inclus dans le site Natura 2000
Partenaires techniques	SMAGE des Gardons, Agence de l'eau, ONEMA 30 et 48, FDPMA 30 et 48, AAPPMA locales, Collectivités territoriales, DDT(M) du Gard et de la Lozère, DREAL LR, etc.
Préalables à l'action	<p><i>Cette action s'inscrit dans un objectif général à l'échelle nationale de restauration de la continuité écologique des cours d'eau avec la mise en place de deux chantiers : l'aménagement des ouvrages Grenelle - il n'y en a aucun sur le site - et la révision du classement des cours d'eau - le Gardon de Saint-Jean est pressenti en liste 1 (mises aux normes des ouvrages quand renouvellement des concessions ou autorisations)</i></p> <p><i>Un travail préalable à l'action, réalisé par la structure animatrice du document d'objectifs, aura pour objectif d'inventorier et de prioriser si besoin les obstacles locaux problématiques en collaboration avec le SMAGE des Gardons, les services départementaux de l'ONEMA et les Fédérations départementales de pêche. Deux seuils sont déjà pressentis : le seuil de l'Ayrette (Tourgueille) et dans une moindre mesure, le seuil en aval de L'Estrechure (Gardon de Saint-Jean).</i></p>

Description de l'action et engagements			
Type de contrat	Contrat non agricole non forestier		
Engagements rémunérés	❖ <u>Réaménagements d'obstacles</u> : Effacement ou ouverture d'ouvrages, installation de passes à poissons.		
Conditions spécifiques de réalisation	❖ Un cahier des charges devra être élaboré afin de définir précisément les modalités de travaux à réaliser (diagnostic et choix du type de réaménagement, dimensionnement, période de réalisation, etc.). Les frais d'études et d'expert (montant devant être inférieur à 12 % de la dépense totale éligible), nécessaires à la préparation de l'action, seront pris en charge dans le cadre du contrat Natura 2000 (ou éventuellement dans l'animation du document d'objectifs).		
Engagements non rémunérés obligatoires	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Respect de la période d'autorisation des travaux fixée au moment de l'expertise dans le cahier des charges ❖ Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire 		
Recommandations			
Points de contrôle à minima	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Vérification des factures et/ou de l'existence et de la tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions dans le cadre de travaux réalisés en régie ❖ Réalisation effective des engagements par comparaison du cahier des charges et du plan de localisation avec les aménagements réalisés 		

Actions du DOCOB complémentaires	
Autres programmes	❖ Contrat de rivière des Gardons (validé en 2009) porté par le SMAGE des Gardons

Financement de l'action

Mesures mobilisables	A32317P - Effacement ou aménagement des obstacles à la migration des poissons dans le lit mineur des rivières		
Plafond maximal des aides			
Précision	<i>A noter que cette action est non éligible pour les ouvrages soumis à l'application de l'article L432-6 du Code de l'environnement. Il convient de privilégier des interventions collectives à l'échelle des cours d'eau et de recourir aux financements des programmes d'intervention des agences de l'eau et des collectivités territoriales.</i>		

Coût estimatif de l'action sur la durée du DOCOB

Objectifs de contractualisation	Nombre d'ouvrages potentiellement contractualisables : Indéterminé Objectif de contractualisation : Indéterminé
Coût estimatif maximal de l'action (calcul sur la base des plafonds)	Montant à définir sur devis au cas par cas en fonction des projets d'aménagements. Total estimé : Non déterminé

Calendrier prévisionnel de réalisation

Année N	Année N+1	Année N+2	Année N+3	Année N+4	Année N+5
X	X	X	X	X	X

Indicateurs de suivi de l'action

Indicateurs de réalisation	❖ Nombre de contrats Natura 2000 souscrits comprenant cette action ❖ Nombre d'ouvrages expertisés et de réaménagements réalisés
Indicateurs d'évaluation	❖ Etat de conservation des espèces

« Aménagements des accès pour limiter les impacts négatifs sur les habitats et les espèces »

PHE 15

Priorité 2

Habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire	<ul style="list-style-type: none"> ❖ <u>Habitats naturels</u> : 91E0.8* & 92A0.7 Aulnaies-frênaies / 3250.1 Rivières permanentes méditerranéennes à Glaucière jaune / 3240.2 & 3280.2 Saulaies riveraines / 3140.1 Eaux calcaires à characées / 7230.1 Bas-marais neutro-alkalin / 7220.1 Sources pétrifiantes / 3170.1* Suintements temporaires sur silice / 8220.14 & 8210.10 Végétation des falaises siliceuses et calcaires / 8230.4 Dalles rocheuses avec végétation pionnière ❖ <u>Espèces</u> : 1092 Ecrevisse à pieds blancs / 1138 Barbeau méridional / 1126 Toxostome / 1131 Blageon / 1163 Chabot / 1046 Gomphe de Graslin / 1036 Cordulie splendide / 1041 Cordulie à corps fin / 1337 Castor / 1355 Loutre / 1303 Petit Rhinolophe / 1304 Grand Rhinolophe / 1305 Rhinolophe euryale / 1308 Barbastelle / 1310 Miniopère de Schreibers / 1316 Murin de Capaccini / 1321 Murin à oreilles échancrées / 1323 Murin de Bechstein
Objectifs de l'action	Limitier les impacts négatifs sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire en maîtrisant la fréquentation des zones sensibles par l'aménagement des accès (déviation de tracé, mise en défens, etc.) et en sensibilisant les usagers.
Justifications de l'action	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Dégradation d'habitats naturels d'intérêt communautaire et d'habitats d'espèces par le piétinement ❖ Dérangement d'espèces d'intérêt communautaire par fréquentation des zones sensibles
Effets attendus de l'action	❖ Réduction des perturbations sur les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire
Périmètre d'application	Ensemble du site Natura 2000 « Vallée du Gardon de Saint-Jean »
Bénéficiaires de l'action	Tout propriétaire ou gestionnaire privé ou public de parcelles incluses dans le site Natura 2000
Partenaires techniques	Collectivités territoriales, Conseils généraux du Gard et de Lozère, SMAGE des Gardons, ONEMA 30 et 48, FDPMA 30 et 48, AAPMA locales, Syndicats des propriétaires forestiers du Gard et de Lozère, CRPF LR, Groupement de développement forestier local, ONF, Chambres d'agriculture du Gard et de Lozère, Conservatoire d'espaces naturels, Parc national des Cévennes, Associations naturalistes, DDT(M) du Gard et de la Lozère, DREAL LR, etc.

Description de l'action et engagements

Type de contrat	Contrat non agricole non forestier		Contrat forestier	
Engagements rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> ❖ <u>Déviation d'infrastructures</u> : Allongement de tracés de voirie existante (chemin, piste, etc.) + Changement de substrat + Mise en place d'obstacles pour limiter la fréquentation (barrières, grumes, etc.), de dispositifs anti-érosifs, d'ouvrages de franchissement, de passerelles et de passages à gué, etc. ❖ <u>Mise en défens d'habitats</u> : Achat de fourniture (poteaux, grillages, clôture), pose et dépose s'il y a lieu, rebouchage des trous lors de la dépose, entretien du matériel (remplacement, réparation), création de fossés et/ou de talus interdisant l'accès, création de linéaires de végétation écran par plantation d'essences autochtones, etc. ❖ <u>Information des usagers</u> : Conception et fabrication des panneaux de recommandation ou d'interdiction, pose et dépose s'il y a lieu, rebouchage des trous lors de la dépose et entretien des équipements d'information. 			
Conditions spécifiques de réalisation	❖ Un cahier des charges devra être élaboré afin de définir précisément les modalités des aménagements à réaliser (type d'aménagement, période de travaux, etc.). Les frais d'études et d'expert (montant devant être inférieur à 12 % de la dépense totale éligible), nécessaires à la préparation de l'action (choix du type d'aménagement, période de réalisation, etc.), seront pris en charge dans le cadre du contrat Natura 2000 (ou éventuellement dans l'animation du document d'objectifs).			
Engagements non rémunérés obligatoires	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Respect de la période d'autorisation des travaux fixée au moment de l'expertise dans le cahier des charges ❖ Obturation des poteaux creux sur le haut en cas d'utilisation dans le cadre de l'action ❖ Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire ❖ Respect de la charte graphique ou des normes existantes lors de la conception des panneaux 			
Recommandations				

Points de contrôle à minima	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Vérification des factures et/ou de l'existence et de la tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions dans le cadre de travaux réalisés en régie ❖ Réalisation effective des engagements par comparaison du cahier des charges et du plan de localisation avec les aménagements réalisés
Actions du DOCOB complémentaires	
Autres programmes	

Financement de l'action

Mesures mobilisables	<p>A32325P - Prise en charge de certains surcoûts visant à réduire l'impact des routes, chemins, dessertes et autres infrastructures linéaires</p> <p>A32324P - Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès</p> <p>A32326P - Aménagement visant à informer les usagers pour limiter leur impact</p>	<p>F22709 - Prise en charge de certains surcoûts d'investissement visant à réduire l'impact des dessertes en forêt</p> <p>F22710 - Mise en défens de type d'habitats d'intérêt communautaire</p> <p>F22714 - Aménagement visant à informer les usagers de la forêt</p>	
Plafond maximal des aides		<p>F22709 = Selon les aménagements</p> <ul style="list-style-type: none"> * Création de route = 60 € / ml HT * Création de piste = 10 € / ml HT * Barrière en bois posée = 1000 € HT * Barrière en métal posée = 2000€ HT * Obstacle par bloc rocheux = 60 € HT * Passage bétonné = 3000 € HT * Kit de franchissement = 3000 € HT * Gué en rondins, poutrelles ou busages temporaires = 1500 € HT * Passage busé = 1500 € HT * Passerelle = 3500 € HT <p>F22710 = 10 000 € / ha mis en défens</p> <ul style="list-style-type: none"> * Barrière = 3000€ HT (matériel, pose) * Clôture = 15 € HT / ml de clôture <p>F22714 = 5 000 € HT, avec</p> <ul style="list-style-type: none"> * Panneau pédagogique = 3 000 € HT * Panneau réglementation = 300 € HT 	
Précision	<p style="text-align: center;"><i>A noter que les mesures A32325P et F22709 ne sont pas éligibles pour les opérations rendues obligatoires par la réglementation, ni pour les nouveaux projets d'infrastructures (route, piste, desserte, etc.). Ces deux mesures ne financent que le surcoût éventuel lié aux modifications de l'existant.</i></p> <p style="text-align: center;"><i>A noter également que les mesures A32326P et F22714 ne peuvent être mobilisées qu'en association avec une ou plusieurs autres mesures dans le cadre d'un contrat Natura 2000.</i></p>		

Coût estimatif de l'action sur la durée du DOCOB

Objectifs de contractualisation	<p>Nombre de zones potentiellement contractualisables : Indéterminé</p> <p>Objectif de contractualisation : Indéterminé</p>
Coût estimatif maximal de l'action (calcul sur la base des plafonds)	<p style="text-align: center;">Montant à définir sur devis au cas par cas en fonction des projets d'aménagements.</p> <p style="text-align: center;">Total estimé : Non déterminé</p>

Calendrier prévisionnel de réalisation

Année N	Année N+1	Année N+2	Année N+3	Année N+4	Année N+5
X	X	X	X	X	X

Indicateurs de suivi de l'action

Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none">❖ Nombre de contrats Natura 2000 souscrits comprenant cette action❖ Nombre de projets d'aménagements et de panneaux d'information réalisés
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none">❖ Etat de conservation des habitats naturels et des espèces

**« Constitution et préservation de réseaux
d'îlots de bois sénescents et/ou d'arbres à cavité »**

PHE 16

Priorité 3

Habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire	<ul style="list-style-type: none"> ❖ <u>Habitats naturels</u> : 91E0.8* & 92A0.7 Aulnaies-frênaies / 9150.3 Hêtraie calcicole médio-européenne / 9120.4 Hêtraie acidiphile submontagnarde / 9260 Châtaigneraies cévenoles méditerranéennes / 9340.4 & 9340.6 Yeuseraies calcicoles et acidiphiles ❖ <u>Espèces</u> : 1088 Grand capricorne / 1083 Lucane cerf-volant / 1087* Rosalie des Alpes / 1308 Barbastelle / 1323 Murin de Bechstein
Objectifs de l'action	Maintenir des îlots de bois sénescents et des arbres à cavité afin d'améliorer le rôle et la richesse écologiques des habitats forestiers, d'intérêt communautaire ou non, favorables à de nombreuses espèces d'intérêt communautaire.
Justifications de l'action	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Absence ou faible présence de bois sénescents et d'arbres à cavité au sein de certains habitats naturels d'intérêt communautaire, notamment les Aulnaies-Frênaies et les Hêtraies calcicoles et acidiphiles ❖ Importance des îlots de bois sénescents comme habitat d'espèce pour de nombreuses espèces d'intérêt communautaire ou non (pics, chouettes, chiroptères arboricoles, insectes saproxyliques, etc.)
Effets attendus de l'action	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Diversification des classes d'âges des peuplements forestiers par la conservation de bois sénescents ❖ Développement de niches écologiques au sein des habitats forestiers (cavités, fissures, bois mort, etc.)
Périmètre d'application	Ensemble du site Natura 2000 « Vallée du Gardon de Saint-Jean »
Bénéficiaires de l'action	Tout propriétaire ou gestionnaire privé ou public de <u>parcelles forestières</u> incluses dans le site Natura 2000
Partenaires techniques	Syndicats des propriétaires forestiers du Gard et de la Lozère, CRPF LR, Groupement de développement forestier local, ONF, Coopératives forestières, DDT(M) du Gard et de la Lozère, DREAL LR, etc.

Description de l'action et engagements

Type de contrat	Contrat forestier
Engagements rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> ❖ <u>Maintien sur pieds d'arbres sénescents</u> : Essences principales ou secondaires pour un volume à l'hectare d'au moins 5 m³ bois fort pour un minimum de 2 arbres (privilégier des îlots d'arbres plutôt que des arbres disséminés). <p align="center"><i>Les arbres sélectionnés doivent présenter un houppier de forte dimension et, dans la mesure du possible, être déjà sénescents ou présenter des fissures, cavités et/ou branches mortes. Ils doivent également appartenir à une catégorie de diamètre à 1,30 m du sol supérieure ou égale à 30 cm pour les arbres méditerranéens et supérieure ou égale à 40 cm pour toutes les autres essences.</i></p>
Conditions spécifiques de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Cette action constitue un engagement contractuel sur <u>une durée de 30 ans</u> (contrairement à 5 ans pour les autres mesures) et ne peut être mobilisée qu'en association avec une ou plusieurs autres mesures de gestion des milieux forestiers (cf. Fiches Action PHE 1, PHE 4 à 8 et PHE 17). ❖ Les surfaces se trouvant dans une situation d'absence de sylviculture, par choix (réserve intégrale) ou par défaut (parcelles non accessibles) ne sont pas éligibles. ❖ Les frais d'études et d'expert (montant devant être inférieur à 12 % de la dépense totale éligible), nécessaires à la sélection des arbres à engager, seront pris en charge dans le cadre du contrat Natura 2000 (ou éventuellement dans l'animation du document d'objectifs).
Engagements non rémunérés obligatoires	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Marquage des arbres sélectionnés ou délimitation des îlots de sénescence au moment de leur identification à la peinture ou à la griffe à environ 1,30 mètres du sol d'un triangle pointé vers le bas
Recommandations	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Dans la mesure du possible et dans un souci de cohérence d'action, maintenir des arbres morts sur pied en plus des arbres sélectionnés comme sénescents. ❖ Par mesure de sécurité, les arbres choisis devront être suffisamment éloignés des voies fréquentées par le public.

Points de contrôles à minima	❖ Présence des bois marqués sur pieds pendant 30 ans
Actions du DOCOB complémentaires	
Autres programmes	

Financement de l'action			
Mesures mobilisables		F22712 - Dispositif favorisant le développement de bois sénescents	
Plafond maximal des aides		F22712 = 2 000 € HT / ha travaillé Aide forfaitaire par arbre selon l'essence	
Précision	<i>A noter que dans le cas des forêts domaniales, compte tenu du principe selon lequel seules des opérations allant au-delà des bonnes pratiques peuvent être financées, le contrat consistera à financer le maintien au minimum de deux tiges par hectare au-delà du cinquième m³ réservé à l'hectare.</i>		

Coût estimatif de l'action sur la durée du DOCOB			
Objectifs de contractualisation	Surface potentiellement contractualisable : Indéterminée Objectif de contractualisation : Hypothèse de 15 ha		
Coût estimatif maximal de l'action (calcul sur la base des plafonds)		15 ha x 2000 € = 30 000 € HT	
Total estimé : 35 880 € TTC			

Calendrier prévisionnel de réalisation						
Année N	Année N+1	Année N+2	Année N+3	Année N+4	Année N+5	
X	X	X	X	X	X	

Indicateurs de suivi de l'action	
Indicateurs de réalisation	❖ Nombre de contrats Natura 2000 souscrits comprenant cette action ❖ Superficie et/ou nombre d'arbres engagés
Indicateurs d'évaluation	❖ Etat de conservation des habitats naturels et des espèces

**« Diversification des peuplements forestiers résineux
au profit d'essences feuillues locales »**

PHE 17

Priorité 3

Habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire	<ul style="list-style-type: none"> ❖ <u>Habitats naturels</u> : ##### ❖ <u>Espèces</u> : 1088 Grand capricorne / 1083 Lucane cerf-volant / 1087* Rosalie des Alpes / 1308 Barbastelle / 1323 Murin de Bechstein
Objectifs de l'action	Développer les habitats d'espèces forestiers favorables à de nombreuses espèces de coléoptères et de chiroptères d'intérêt communautaire en diversifiant les peuplements forestiers résineux au profit d'essences feuillues locales.
Justifications de l'action	❖ Forêts de feuillus et forêts mixtes utilisées préférentiellement par les chiroptères et les coléoptères d'intérêt communautaire par rapport aux peuplements monospécifiques de résineux
Effets attendus de l'action	❖ Diversification des peuplements forestiers au profit d'essences feuillues locales*
Périmètre d'application	Ensemble du site Natura 2000 « Vallée du Gardon de Saint-Jean »
Bénéficiaires de l'action	Tout propriétaire ou gestionnaire privé ou public de <u>parcelles forestières</u> incluses dans le site Natura 2000
Partenaires techniques	Syndicats des propriétaires forestiers du Gard et de la Lozère, CRPF LR, Groupement de développement forestier local, ONF, Coopératives forestières, DDT(M) du Gard et de la Lozère, DREAL LR, etc.

Description de l'action et engagements

Type de contrat	Contrat forestier
Engagements rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> ❖ <u>Travaux d'éclaircie et d'entretien</u> : Coupe, enlèvement et transfert des produits de coupe (débardage), nettoyage du sol, débroussaillage, fauche, broyage, dévitalisation par annellation, élimination de la végétation envahissante. ❖ <u>Travaux de régénération dirigée</u> : Travail du sol, dégagement de tâches de semis acquis, lutte contre les espèces concurrentes (herbacées ou arbustives), mise en défens de régénération acquise (protection individuelle ou clôture), voire plantation ou enrichissement si la régénération naturelle est compromise (transplantation de semis possible si aucun individu en pépinière). ❖ <u>Travaux d'élimination des essences indésirables</u> : Arrachage manuel, broyage mécanique des régénérations et des taillis de faible diamètre, coupe, dévitalisation par annellation, exportation (débardage), etc.
Conditions spécifiques de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Un cahier des charges devra être élaboré afin de définir précisément les modalités de gestion des peuplements forestiers engagés (type d'intervention, période de travaux, etc.). Les frais d'études et d'expert (montant devant être inférieur à 12 % de la dépense totale éligible), nécessaires à la préparation de l'action, seront pris en charge dans le cadre du contrat Natura 2000 (ou éventuellement dans l'animation du document d'objectifs). ❖ Les essences feuillues locales pouvant être concernées par cette action sont précisées dans une liste élaborée en concertation par le Parc national des Cévennes dans le cadre de la rédaction de la charte (en cours).
Engagements non rémunérés obligatoires	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire ❖ Respect des périodes d'autorisation de travaux fixées dans le cahier des charges (éviter période de reproduction) ❖ Interdiction de réaliser d'opérations propres à stimuler le développement des végétaux indésirables
Recommandations	❖ Au vue de la forte dynamique du Pin maritime localement, la gestion de peuplements mixtes peut être envisagée avec cette essence (peuplement à ne pas privilégier lorsqu'à proximité d'habitats naturels d'intérêt communautaire sensibles à la colonisation par les résineux).
Points de contrôle à minima	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Vérification des factures et/ou de l'existence et de la tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions dans le cadre de travaux réalisés en régie ❖ Réalisation effective des engagements par comparaison du cahier des charges avec état des surfaces engagées (pour l'élimination d'espèces indésirables, comparaison avec des photos ou autres documents de l'état initial)

Actions du DOCOB complémentaires	
Autres programmes	

Financement de l'action			
Mesures mobilisables		F22705 - Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production F22703 - Mise en œuvre de régénérations dirigées F22711 - Chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable	
Plafond maximal des aides		F22705 = 6 000 € HT / ha travaillé, majoré de 2 000 € HT / ha et passage pour les travaux d'entretien en plus F22703 = 5 000 € HT / ha travaillé F22711 = 8 000 € HT / ha travaillé	
Précision	<i>A noter que la valorisation, économique ou pour son propre compte, des produits issus d'actions contractualisées induit une déduction du montant estimé des produits sur l'aide financière (les recettes doivent rester marginales).</i>		

Coût estimatif de l'action sur la durée du DOCOB			
Objectifs de contractualisation	Surface potentiellement contractualisable : Indéterminée Objectif de contractualisation : Hypothèse de 10 ha		
Coût estimatif maximal de l'action (calcul sur la base des plafonds)		10 ha x 19 000 € = 190 000 € HT	
	Total estimé : 227 240 € TTC		

Calendrier prévisionnel de réalisation					
Année N	Année N+1	Année N+2	Année N+3	Année N+4	Année N+5
X	X	X	X	X	X

Indicateurs de suivi de l'action	
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Nombre de contrats Natura 2000 souscrits comprenant cette action ❖ Superficie engagée
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Etat de conservation des espèces

« Aménagements artificiels en faveur des chiroptères »

PHE 18

Priorité 1

Habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire	<ul style="list-style-type: none"> ❖ <u>Habitats naturels</u> : ##### ❖ <u>Espèces</u> : 1303 Petit Rhinolophe / 1304 Grand Rhinolophe / 1305 Rhinolophe euryale / 1308 Barbastelle / 1310 Minoptère de Schreibers / 1316 Murin de Capaccini / 1321 Murin à oreilles échancrées / 1323 Murin de Bechstein
Objectifs de l'action	Maintenir et préserver les gîtes d'hivernage, de reproduction et de repos des chauves-souris d'intérêt communautaire afin de garantir les différentes étapes de leur cycle de vie.
Justifications de l'action	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Dérangement des chauves-souris par la fréquentation humaine des gîtes cavernicoles ❖ Disparition des gîtes anthropophiles et des fissures par rénovation du bâti et des ouvrages ou dégradation des ruines
Effets attendus de l'action	❖ Conservation et/ou aménagement de gîtes favorables aux chauves-souris sur le territoire
Périmètre d'application	Ensemble du site Natura 2000 « Vallée du Gardon de Saint-Jean »
Bénéficiaires de l'action	Tout propriétaire ou gestionnaire privé ou public de parcelles incluses dans le site Natura 2000
Partenaires techniques	Parc national des Cévennes, Groupe Chiroptère du Languedoc-Roussillon, Collectivités territoriales, Propriétaires de bâti, Associations sportives locales de spéléologie, DDT(M) du Gard et de la Lozère, DREAL LR, etc.

Description de l'action et engagements

Type de contrat	Contrat non agricole non forestier		
Engagements rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> ❖ <u>Aménagements artificiels</u> : Aménagements spécifiques pour les grottes à chauves-souris (pose de grille ou de porte, aménagement de chiroptères, etc.), construction et pose de gîtes artificiels, travaux d'aménagement de toiture et/ou de compartimentation des combles, etc. 		
Conditions spécifiques de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Un cahier des charges devra être élaboré afin de définir précisément les modalités de travaux à réaliser (type d'aménagement, période de réalisation, etc.). Les frais d'études et d'expert (montant devant être inférieur à 12 % de la dépense totale éligible), nécessaires à la préparation de l'action, seront pris en charge dans le cadre du contrat Natura 2000 (ou éventuellement dans l'animation du document d'objectifs). 		
Engagements non rémunérés obligatoires	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Respect de la période d'autorisation des travaux fixée au moment de l'expertise dans le cahier des charges ❖ Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire ❖ Conventonnement pour permettre un suivi scientifique des gîtes (conditions à fixer en accord avec le contractant) 		
Recommandations	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Utilisation de matériaux adaptés (matériaux inertes et non traités, taille du maillage du grillage, etc.) ❖ Maintien des interstices et des disjointements dans la maçonnerie dans le respect des règles de sécurité ❖ Eviter tout dérangement des chauves-souris en période de reproduction et d'hivernation notamment ❖ Entretien des aménagements mis en place si nécessaire (à définir dans le cahier des charges) 		
Points de contrôle à minima	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Vérification des factures et/ou de l'existence et de la tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions dans le cadre de travaux réalisés en régie ❖ Réalisation effective des engagements par comparaison du cahier des charges et du plan de localisation avec les aménagements réalisés 		
Actions du DOCOB complémentaires			
Autres programmes			

Financement de l'action			
Mesures mobilisables	A32323P - Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site		
Plafond maximal des aides			
Précision	<p>A noter que cette action ne finance pas l'entretien des aménagements réalisés. Dans le cadre de travaux de rénovation de bâti, la mesure A32323P ne prend en charge que les surcoûts liés à la prise en compte des chauves-souris dans le projet.</p>		

Coût estimatif de l'action sur la durée du DOCOB	
Objectifs de contractualisation	Nombre d'aménagements potentiellement contractualisables : Indéterminé Objectif de contractualisation : Indéterminé
Coût estimatif maximal de l'action (calcul sur la base des plafonds)	Montant à définir sur devis au cas par cas en fonction des projets d'aménagements.
	Total estimé : Non déterminé

Calendrier prévisionnel de réalisation					
Année N	Année N+1	Année N+2	Année N+3	Année N+4	Année N+5
X	X	X	X	X	X

Indicateurs de suivi de l'action	
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Nombre de contrats Natura 2000 souscrits comprenant cette action ❖ Nombre de projets expertisés et d'aménagements réalisés
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Etat de conservation des espèces

« Réhabilitation et maintien de vergers, de clairières et de peuplements irréguliers en faveur des chiroptères »

PHE 19

Priorité 2

Habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire	<ul style="list-style-type: none"> ❖ <u>Habitats naturels</u> : ##### ❖ <u>Espèces</u> : 1303 Petit Rhinolophe / 1304 Grand Rhinolophe / 1305 Rhinolophe euryale / 1308 Barbastelle / 1310 Minoptère de Schreibers / 1316 Murin de Capaccini / 1321 Murin à oreilles échancrées / 1323 Murin de Bechstein
Objectifs de l'action	Développer et maintenir des zones de chasse et de déplacement favorables aux chiroptères, en entretenant des milieux ouverts et des lisières (clairières), des alignements d'arbres (vergers) et des peuplements forestiers irréguliers.
Justifications de l'action	❖ Fermeture généralisée des milieux ouverts entraînant la perte d'habitats d'espèces favorables aux chiroptères
Effets attendus de l'action	❖ Développement d'un réseau de zones ouvertes favorables aux chiroptères sur le territoire
Périmètre d'application	Ensemble du site Natura 2000 « Vallée du Gardon de Saint-Jean »
Bénéficiaires de l'action	Tout propriétaire ou gestionnaire privé ou public de parcelles incluses dans le site Natura 2000
Partenaires techniques	Parc national des Cévennes, Groupe Chiroptère du Languedoc-Roussillon, Syndicats des propriétaires forestiers du Gard et de la Lozère, CRPF LR, Groupement de développement forestier local, ONF, Coopératives forestières, Chambres d'agriculture du Gard et de la Lozère, DDT(M) du Gard et de la Lozère, DREAL LR, etc.

Description de l'action et engagements

Type de contrat	Contrat non agricole non forestier	Contrat forestier	Contrat agricole
Engagements rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> ❖ <u>Vergers, arbres</u> : Taille, élagage, recépage, étêtage des arbres sains, débroussaillage, remplacement des arbres manquants, création et entretien d'arbres têtards, exportation des rémanents, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ <u>Clairières forestières</u> : Coupe d'arbres, abattages de ligneux, enlèvement et transfert des produits (si leur maintien représente un danger), dévitalisation par annellation, débroussaillage, fauche, broyage, nettoyage du sol, élimination végétation envahissante, etc. ❖ <u>Irrégularisation peuplements</u> : Accompagnement de la régénération (dégagement des semis acquis, protections individuelles, lutte contre les espèces concurrentes), etc. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Entretien des vergers en faveur de la biodiversité (adaptation des périodes et du matériel de taille)
Conditions spécifiques de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Les clairières et autres espaces ouverts à maintenir ou à créer doivent avoir une superficie minimale de 300 m² et maximale de 1 500 m². ❖ Un cahier des charges devra être élaboré afin de définir précisément les modalités de travaux à réaliser (type de travaux, période de réalisation, etc.). Les frais d'études et d'expert, nécessaires à la préparation de l'action, seront pris en charge dans le cadre du contrat Natura 2000 (ou éventuellement dans l'animation du document d'objectifs). 		

Engagements non rémunérés obligatoires	❖ Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire		
	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Respect de la période d'intervention fixée dans le cahier des charges (hors période de reproduction) ❖ Utilisation d'essences indigènes ❖ Interdiction de fertiliser et d'utiliser du paillage plastique (plantation sous paillis végétal ou biodégradable) ❖ Interdiction de traitement phytosanitaire, sauf traitement localisé conforme à un arrêté préfectoral de lutte contre certains nuisibles ❖ Utilisation de matériel faisant des coupes nettes 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Interdiction d'utiliser de traitement chimique ❖ Interdiction d'installer de nouveau mirador dans une clairière faisant l'objet du contrat ❖ Respect de la conduite du peuplement forestier dans des marges de surface terrière comprise entre 15 et 30 m² / ha compatibles avec sa production et son renouvellement simultanés 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Respect du type et de la fréquence de taille des arbres définis dans le cahier des charges ❖ Interdiction de taille en cépée ❖ Respect de la densité des arbres définie dans le cahier des charges ❖ Réalisation de la taille pendant la période autorisée ❖ Utilisation de matériel n'éclatant pas les branches
Recommandations			
Points de contrôle à minima	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Vérification des factures et/ou de l'existence et de la tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions dans le cadre de travaux réalisés en régie ❖ Réalisation effective des engagements par comparaison du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des éléments contractualisés et/ou des travaux réalisés. 		
Actions du DOCOB complémentaires			
Autres programmes			

Financement de l'action			
Mesures mobilisables	<p>A32306P - Réhabilitation ou plantation d'alignements de haies ou d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets</p> <p>A32306R - Chantier d'entretien de haies, d'alignements de haies ou d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets</p>	<p>F22701 - Création ou rétablissement de clairières ou de landes</p> <p>F22715 - Travaux d'irrégularisation de peuplements forestiers selon une logique non productive</p>	<p>LR_JEAN_VE Entretien des vergers</p>
Plafond maximal des aides		<p>F22701 = 5 000 € HT / ha travaillé ou 7 500 € HT / ha travaillé dans des secteurs difficiles d'accès (montagne)</p> <p>F22715 = 1 000 € HT / ha d'unité de gestion</p>	<p>LR_JEAN_VE = 380 € / ha / an</p>
Précision	<p><i>A noter que les mesures A32306P et A32306R ne sont éligibles que sur des éléments déjà existants. La mesure F22715 peut être mobilisée sur des propriétés forestières soumise à un document de gestion seulement si l'irrégularisation est planifiée afin de mieux garantir l'efficacité des opérations financées.</i></p>		

Coût estimatif de l'action sur la durée du DOCOB			
Objectifs de contractualisation	Surface potentiellement contractualisable : Indéterminée Objectif de contractualisation : Hypothèse de 10 ha de vergers et de 5 clairières (surface maximale de 1500 m ²)		
Coût estimatif maximal de l'action (calcul sur la base des plafonds)	Montant à déterminer sur devis	5 x 750 € = 3 750 € HT	5 ha x 380 € x 5 ans = 9 500 €
	Total partiel estimé : 13 985 € TTC		

Calendrier prévisionnel de réalisation					
Année N	Année N+1	Année N+2	Année N+3	Année N+4	Année N+5
X	X	X	X	X	X

Indicateurs de suivi de l'action	
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Nombre de contrats Natura 2000 souscrits comprenant cette action ❖ Superficie engagées
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Etat de conservation des espèces

« Rétablissement et entretien des mares et des ouvrages liés à l'eau garantissant des habitats d'espèces »

PHE 20

Priorité 2

Habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire	<ul style="list-style-type: none"> ❖ <u>Habitats naturels</u> : ##### ❖ <u>Espèces</u> : 1303 Petit Rhinolophe / 1304 Grand Rhinolophe / 1305 Rhinolophe euryale / 1308 Barbastelle / 1310 Minoptère de Schreibers / 1316 Murin de Capaccini / 1321 Murin à oreilles échancrées / 1323 Murin de Bechstein / 1092 Ecrevisse à pieds blancs / 1046 Gomphe de Graslin / 1036 Cordulie splendide / 1041 Cordulie à corps fin
Objectifs de l'action	Maintenir des milieux humides ou aquatiques favorables à de nombreuses espèces (chiroptères, odonates, amphibiens, etc.), en entretenant des mares et des ouvrages hydrauliques garantissant des habitats d'espèces.
Justifications de l'action	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Importance de la présence de milieux humides ou aquatiques pour de nombreuses espèces ❖ Intérêt social, culturel et historique des ouvrages hydrauliques cévenols (gourgues, paissières, tancats)
Effets attendus de l'action	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Développement et maintien d'un réseau de mares favorables à diverses espèces ❖ Maintien d'habitats d'espèces aquatiques sur le territoire
Périmètre d'application	Ensemble du site Natura 2000 « Vallée du Gardon de Saint-Jean »
Bénéficiaires de l'action	Tout propriétaire ou gestionnaire privé ou public de parcelles incluses dans le site Natura 2000
Partenaires techniques	Parc national des Cévennes, Conservatoires d'espaces naturels, Associations naturalistes, SMAGE des Gardons, DDT(M) du Gard et de la Lozère, DREAL LR, etc.

Description de l'action et engagements

Préambule	<p>Le petit patrimoine hydraulique cévenol, souvent dégradé car non entretenu, présente un fort intérêt historique et socioculturel sur le territoire. Favorisant des retenues d'eau, une étude pourrait permettre de mieux connaître les espèces animales et végétales présentes (cf. Fiche Action ACS 1) et de définir l'éventuel intérêt de certains ouvrages au regard des enjeux Natura 2000 et de la biodiversité en général. La potentielle réhabilitation et la gestion d'ouvrages demanderont d'une part, de rechercher des financements extérieurs (collectivités territoriales notamment) et devront d'autre part, prendre en compte les objectifs de la Directive-Cadre sur l'eau et la réglementation en vigueur.</p> <p>Les engagements énoncés ci-dessous concernent les opérations de restauration et d'entretien des mares.</p>		
Type de contrat	Contrat non agricole non forestier	Contrat forestier	Contrat agricole
Engagements rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> ❖ <u>Rétablissement et entretien</u> : Désenvasement, curage, colmatage, débroussaillage et dégagement des abords, faucardage de la végétation aquatique, entretien nécessaire au bon fonctionnement de la mare, enlèvement manuel des végétaux ligneux, dévitalisation par annellation, exportation des végétaux, enlèvement des macro-déchets, etc. 		
Conditions spécifiques de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Dans le respect des documents de planification de la politique de l'eau, la mare ne doit pas être en communication avec un ruisseau et être de taille inférieure à 1 000 m². ❖ Un cahier des charges devra être élaboré afin de définir précisément les modalités des travaux de restauration et/ou d'entretien des mares engagées (type d'intervention, période de réalisation, etc.). Les frais d'études et d'expert, nécessaires à la préparation de l'action, seront pris en charge dans le cadre du contrat (ou éventuellement dans l'animation du document d'objectifs). 		
Engagements non rémunérés obligatoires	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire ❖ Respect des périodes d'autorisation de travaux fixées dans le cahier des charges ❖ Interdiction d'entreposer du sel à proximité de la mare ❖ Interdiction d'introduire des animaux (poissons, tortue, etc.) dans la mare et de planter des végétaux invasifs ❖ Interdiction d'utiliser des procédés chimiques en cas de lutte contre les nuisibles ❖ Dans le cas d'une mare forestière, éviter des coupes pouvant être préjudiciables au maintien de la mare en maintenant des arbres en quantité suffisante autour de celle-ci. 		

Recommandations	
Points de contrôle à minima	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Vérification des factures et/ou de l'existence et de la tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions dans le cadre de travaux réalisés en régie ❖ Réalisation effective des engagements par comparaison du cahier des charges avec l'état des éléments engagés
Actions du DOCOB complémentaires	
Autres programmes	

Financement de l'action			
Mesures mobilisables	A32309P - Création ou rétablissements de mares A32309R - Entretien de mares	F22702 - Création ou rétablissement de mares forestières	LR_JEAN_PE Restauration et entretien de mares et de suintements
Plafond maximal des aides		F22702 = * Restauration = 10 000 € HT / mare * Entretien = 1000 € HT / mare	LR_JEAN_PE = 75 € / mare / an
Précision			

Coût estimatif de l'action sur la durée du DOCOB			
Objectifs de contractualisation	Nombre de mares potentiellement contractualisables : Indéterminé Objectif de contractualisation : Hypothèse de 6 mares		
Coût estimatif maximal de l'action (calcul sur la base des plafonds)	2 x 14 000 € = 28 000 € HT	2 x 14 000 € = 28 000 € HT	2 x 75 € x 5 ans = 750 €
Total estimé : 67 726 € TTC			

Calendrier prévisionnel de réalisation					
Année N	Année N+1	Année N+2	Année N+3	Année N+4	Année N+5
X	X	X	X	X	X

Indicateurs de suivi de l'action	
Indicateurs de réalisation	❖ Nombre de contrats Natura 2000 souscrits comprenant cette action
Indicateurs d'évaluation	❖ Etat de conservation des espèces



IV - Fiches « Améliorer les connaissances et assurer un suivi scientifique »

« Inventaires et études complémentaires des espèces d'intérêt communautaire »

ACS 1

Priorité 1

Habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire	<ul style="list-style-type: none"> ❖ <u>Habitats naturels</u> : ##### ❖ <u>Espèces</u> : Toutes les espèces d'intérêt communautaire
Objectifs de l'action	Améliorer les connaissances concernant les espèces d'intérêt communautaire (besoins écologiques, état de conservation, aire de répartition, etc.) en réalisant des inventaires et/ou études afin d'optimiser leur préservation.
Justifications de l'action	❖ Nécessité d'enrichir les connaissances sur les espèces d'intérêt communautaire suite à l'étude écologique de 2011 (bibliographie, inventaire, analyse) pour approfondir ou acquérir certaines données
Effets attendus de l'action	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Acquérir des connaissances supplémentaires concernant les espèces d'intérêt communautaire présentes ❖ Confirmer ou infirmer la présence d'autres espèces d'intérêt communautaire potentielles sur le site Natura 2000
Périmètre d'application	Ensemble du site Natura 2000 « Vallée du Gardon de Saint-Jean »
Bénéficiaires de l'action	Structure animatrice du document d'objectifs, Partenaires et Prestataires extérieurs
Partenaires techniques	Parc national des Cévennes, Associations naturalistes (Gard Nature, COGard, ALEPE, GC LR, etc.), ONEMA, FDPMA, AAPPMA locales, ONF, ONCFS, DDT(M) du Gard et de la Lozère, DREAL LR, etc.

Description de l'action et des conditions de réalisation

Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> ❖ <u>Inventaires et études</u> : Définition des protocoles, organisation et réalisation des prospections de terrain, saisie et analyse des données, rédaction et diffusion de rapports, restitution, etc. + Recrutement et coordination des prestataires extérieurs.
Conditions spécifiques de réalisation	
Recommandations	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Différents inventaires et/ou études peuvent être envisagés en fonction des besoins et des opportunités, en collaboration avec les divers partenaires techniques. La priorité est donnée aux espèces prioritaires, à fort enjeu et/ou classées vulnérables au niveau français et/ou pour lesquelles il manque des connaissances (notamment Ecrevisse à pieds blancs, Rosalie des Alpes et autres insectes, chiroptères). Quelques exemples presentis : <ul style="list-style-type: none"> ⊗ Ecrevisse à pieds blancs : Inventaires complémentaires en lien avec le programme du Parc national des Cévennes (priorité sur les secteurs non prospectés et sur le Tourgueille pour évaluer l'impact de la crue de novembre 2011). ⊗ Chabot et Toxostome : Etude bibliographique afin de déterminer le potentiel du site pour ces deux espèces, présentes très en aval du site ou sur les vallées à proximité, et les raisons de leur absence actuelle. Définir en cas de besoin un protocole permettant de déterminer ces raisons. ⊗ Espèces aquatiques : Expérimentation en accord et collaboration avec la FDPMA et les AAPPMA locales de la mise en réserve de certains secteurs pour étudier l'impact éventuel de l'alevinage. ⊗ Chauves-souris : Inventaires complémentaires afin de recenser les chauves-souris forestières présentes sur le site Natura 2000, d'identifier d'autres gîtes et de connaître la fréquentation précise annuelle de certaines cavités (comme la grotte de Rouville et la grotte du Ranquet pouvant héberger le Rhinolophe euryale). ⊗ Coléoptères : Inventaires pour déterminer leur répartition et leur état de conservation sur le territoire. ⊗ Biodiversité : Inventaire des espèces présentes sur les milieux humides liés au petit patrimoine hydraulique. ❖ Rapprochement à réaliser avec les opérateurs des sites Natura 2000 de la vallée du Gardon de Mialet et de la vallée du Galeizon pour mutualiser les moyens.
Actions du DOCOB complémentaires	<p>ACS 4 - Suivi des populations d'espèces d'intérêt communautaire et de leur état de conservation</p> <p>ACS 7 - Mise en place et animation d'un observatoire local de biodiversité</p>
Autres programmes	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Parc national des Cévennes : Inventaires naturalistes réalisés sur la vallée (cf. PnC dont Antenne de l'Aigoual) ❖ Plan National d'Action Loutre d'Europe : Inventaires réalisés sur l'ensemble du Languedoc-Roussillon (cf. COGard)

Financement de l'action

Mesures mobilisables	PDRH Mesure 323A => 40% Etat / 40% FEADER (Action prise en charge dans le cadre de l'animation du document d'objectifs)
-----------------------------	--

Coût estimatif de l'action sur la durée du document d'objectifs

	Type d'opérations	Base de calcul	Montant estimatif
Coût estimatif de l'action	Inventaires et études complémentaires	60 jours + Coût de prestations extérieures (indéterminé)	18 000 €
	Total partiel estimé		18 000 €

Calendrier prévisionnel de réalisation

Année N	Année N+1	Année N+2	Année N+3	Année N+4	Année N+5
X	X	X	X	X	X

Indicateurs de suivi de l'action

Indicateurs de réalisation	❖ Rapports d'inventaire ou d'études (méthodes et résultats)
-----------------------------------	---

« Inventaires et études complémentaires des habitats d'intérêt communautaire »

ACS 2

Priorité 1

Habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire	<ul style="list-style-type: none"> ❖ <u>Habitats naturels</u> : Tous les habitats naturels d'intérêt communautaire ❖ <u>Espèces</u> : #####
Objectifs de l'action	Améliorer les connaissances concernant les habitats naturels d'intérêt communautaire (besoins écologiques, état de conservation, aire de répartition, etc.) en réalisant des inventaires et/ou des études afin d'optimiser leur préservation.
Justifications de l'action	❖ Nécessité d'enrichir les connaissances sur les habitats d'intérêt communautaire suite à l'étude écologique de 2011 (bibliographie, inventaire, analyse) pour approfondir ou acquérir certaines données
Effets attendus de l'action	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Acquérir des connaissances supplémentaires concernant les habitats d'intérêt communautaire présents ❖ Confirmer ou infirmer la présence d'autres habitats d'intérêt communautaire potentiels sur le site Natura 2000
Périmètre d'application	Ensemble du site Natura 2000 « Vallée du Gardon de Saint-Jean »
Bénéficiaires de l'action	Structure animatrice du document d'objectifs, Partenaires et Prestataires extérieurs
Partenaires techniques	Parc national des Cévennes, Conservatoires d'espaces naturels, Conservatoire botanique, Associations naturalistes, ONF, CRPF, Groupement de développement forestier, Chambres d'agriculture du Gard et de la Lozère, SUAMME, DDT(M) du Gard et de la Lozère, DREAL LR, etc.

Description de l'action et des conditions de réalisation

Descriptif de l'action	❖ <u>Inventaires et études</u> : Définition des protocoles, organisation et réalisation des prospections de terrain, saisie et analyse des données, rédaction et diffusion de rapports, restitution, etc. + Recrutement et coordination des prestataires extérieurs.
Conditions spécifiques de réalisation	
Recommandations	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Différents inventaires et/ou études peuvent être envisagés en fonction des besoins et des opportunités, en collaboration avec les divers partenaires techniques. La priorité est donnée aux habitats naturels prioritaires et/ou à fort enjeu et/ou pour lesquelles il manque des connaissances (notamment suintements temporaires méditerranéens et autres habitats humides, châtaigneraies méditerranéennes). Quelques exemples pressentis : <ul style="list-style-type: none"> ⊗ Prairies de fauche : Etude de l'évolution des prairies (localisation, surface, etc.) afin notamment de prioriser les secteurs de restauration potentielle d'habitat naturel. ⊗ Habitats naturels humides : Inventaires complémentaires des habitats humides d'intérêt communautaire. ⊗ Châtaigneraie : Suivi de l'évolution de l'état sanitaire des châtaigneraies d'intérêt communautaire. ❖ Rapprochement à réaliser avec les opérateurs des sites Natura 2000 de la vallée du Gardon de Mialet et de la vallée du Galeizon pour mutualiser les moyens.
Actions du DOCOB complémentaires	<p>ACS 5 - Suivi des habitats naturels d'intérêt communautaire et de leur état de conservation</p> <p>ACS 7 - Mise en place et animation d'un observatoire local de biodiversité</p>
Autres programmes	

Financement de l'action

Mesures mobilisables	PDRH Mesure 323A => 40% Etat / 40% FEADER (Action prise en charge dans le cadre de l'animation du document d'objectifs)
-----------------------------	--

Coût estimatif de l'action sur la durée du document d'objectifs

	Type d'opérations	Base de calcul	Montant estimatif
Coût estimatif de l'action	Inventaires et études complémentaires	60 jours + Coût de prestations extérieures (indéterminé)	18 000 €
	Total partiel estimé		18 000 €

Calendrier prévisionnel de réalisation

Année N	Année N+1	Année N+2	Année N+3	Année N+4	Année N+5
X	X	X	X	X	X

Indicateurs de suivi de l'action

Indicateurs de réalisation	❖ Rapports d'inventaire ou d'études (méthodes et résultats)
----------------------------	---

« Inventaires et suivi des espèces invasives animales et végétales »

ACS 3

Priorité 1

Habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire	<ul style="list-style-type: none"> ❖ <u>Habitats naturels</u> : 91E0.8* & 92A0.7 Aulnaies-frênaies / 3250.1 Rivières permanentes méditerranéennes à <i>Glaucium flavum</i> / 3240.2 & 3280.2 Saulaies riveraines ❖ <u>Espèces</u> : 1092 Ecrevisse à pieds blancs / 1138 Barbeau méridional / 1126 Toxostome / 1131 Blageon / 1163 Chabot / 1337 Castor / 1046 Gomphe de Graslin / 1036 Cordulie splendide / 1041 Cordulie à corps fin
Objectifs de l'action	Identifier les espèces invasives présentes sur le territoire et évaluer leur dynamique de colonisation en réalisant des inventaires réguliers afin de déterminer leur impact sur les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire.
Justifications de l'action	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Colonisation effective ou potentielle des espèces invasives sur la vallée du Gardon de Saint-Jean ❖ Impact négatif significatif des espèces invasives sur les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire
Effets attendus de l'action	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Acquérir des connaissances supplémentaires concernant les espèces invasives présentes sur le territoire ❖ Evaluer l'impact des espèces invasives pour optimiser la lutte contre ces dernières (faisabilité, priorisation, moyens)
Périmètre d'application	Ensemble du site Natura 2000 « Vallée du Gardon de Saint-Jean »
Bénéficiaires de l'action	Structure animatrice du document d'objectifs, Partenaires et Prestataires extérieurs
Partenaires techniques	SMAGE des Gardons, Parc national des Cévennes, Conservatoires d'espaces naturels, Conservatoire botanique, Associations naturalistes ONEMA, FDPPMA 30 et 48, AAPPMA locales, ONCFS, FDC 30 et 48, Sociétés locales de chasse, Apiculteurs, DDT(M) du Gard et de la Lozère, DREAL LR, etc.

Description de l'action et des conditions de réalisation

Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> ❖ <u>Inventaires et suivi</u> : Définition des protocoles, organisation et réalisation des prospections de terrain, saisie et analyse des données, rédaction et diffusion de rapports, restitution, etc.
Conditions spécifiques de réalisation	[Zone à hachurer]
Recommandations	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Différents inventaires et suivis peuvent être envisagés en fonction des besoins et des opportunités, en collaboration avec les divers partenaires techniques. Quelques exemples pressentis : <ul style="list-style-type: none"> ⊗ Ecrevisses invasives : Inventaires et suivi des écrevisses exotiques afin de cartographier leur répartition sur le bassin versant et d'identifier les secteurs problématiques vis-à-vis de l'écrevisse autochtone. ⊗ Espèces végétales invasives : Selon les espèces, réaliser un état des lieux complémentaire et/ou un suivi de leur répartition à partir de l'état initial réalisé en 2010. ⊗ Frelon asiatique et Ragondin : Collecter des données de présence auprès des acteurs du territoire - à noter que les actions concernant ces deux espèces doivent être coordonnées dans un champ plus vaste que Natura 2000 avec les collectivités territoriales ainsi que les fédérations de chasse et les piégeurs pour le Ragondin. ❖ Rapprochement à réaliser avec les opérateurs des sites Natura 2000 de la vallée du Gardon de Mialet et de la vallée du Galeizon pour mutualiser les moyens et créer une cohérence inter-site face aux espèces invasives.
Actions du DOCOB complémentaires	<p>ACS 7 - Mise en place et animation d'un observatoire local de biodiversité</p> <p>PHE 13 - Lutte contre les espèces invasives animales et végétales</p>
Autres programmes	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Plan de gestion des plantes invasives : Inventaires, cartographie et programme de lutte (cf. SMAGE des Gardons) ❖ Système d'information et de localisation des espèces natives et envahissantes (SILENE)

Financement de l'action

Mesures mobilisables	PDRH Mesure 323A => 40% Etat / 40% FEADER (Action prise en charge dans le cadre de l'animation du document d'objectifs)
-----------------------------	--

Coût estimatif de l'action sur la durée du document d'objectifs

	Type d'opérations	Base de calcul	Montant estimatif
Coût estimatif de l'action	Suivi des espèces végétales invasives	30 jours	9 000 €
	Suivi des espèces animales invasives	15 jours	4 500 €
	Total estimé		13 500 €

Calendrier prévisionnel de réalisation

Année N	Année N+1	Année N+2	Année N+3	Année N+4	Année N+5
X	X	X	X	X	X

Indicateurs de suivi de l'action

Indicateurs de réalisation	❖ Rapports d'inventaire ou de suivi (méthodes et résultats)
-----------------------------------	---

« Suivi des populations d'espèces d'intérêt communautaire et de leur état de conservation »

ACS 4

Priorité 1

Habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire	<ul style="list-style-type: none"> ❖ <u>Habitats naturels</u> : ##### ❖ <u>Espèces</u> : Toutes les espèces d'intérêt communautaire
Objectifs de l'action	Suivre les populations d'espèces d'intérêt communautaire et leur état de conservation afin de caractériser leur évolution et d'évaluer l'efficacité des mesures de gestion mises en œuvre à différentes échelles spatiales et temporelles.
Justifications de l'action	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Evolution naturelle et/ou artificielle des populations d'espèces et de leur état de conservation ❖ Evaluation de l'efficacité des mesures mises en œuvre et plus généralement du document d'objectifs
Effets attendus de l'action	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Connaître l'évolution des populations d'espèces d'intérêt communautaire présentes sur le site Natura 2000 ❖ Evaluer leur état de conservation suite à la mise en œuvre de mesures de gestion et du document d'objectifs
Périmètre d'application	Ensemble du site Natura 2000 « Vallée du Gardon de Saint-Jean »
Bénéficiaires de l'action	Structure animatrice du document d'objectifs, Partenaires et Prestataires extérieurs
Partenaires techniques	Parc national des Cévennes, Associations naturalistes, ONEMA, FDPPMA, AAPPMA locales, ONF, ONCFS, DDT(M) du Gard et de la Lozère, DREAL LR, etc.

Description de l'action et des conditions de réalisation

Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> ❖ <u>Suivi et évaluation de l'état de conservation</u> : Définition des protocoles (en lien avec les études de 2011), organisation et réalisation des prospections de terrain, saisie et analyse des données, rédaction et diffusion de rapports, restitution, etc. + Recrutement et coordination des prestataires extérieurs.
Conditions spécifiques de réalisation	
Recommandations	
Actions du DOCOB complémentaires	<p>ACS 1 - Inventaires et études complémentaires des espèces d'intérêt communautaire</p> <p>ACS 7 - Mise en place et animation d'un observatoire local de biodiversité</p>
Autres programmes	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Parc national des Cévennes : Inventaires naturalistes réalisés sur la vallée (cf. PnC dont Antenne de l'Aigoual) ❖ ONEMA : Pêche électrique annuelle sur la station RHP située à Thoiras (cf. ONEMA Service départemental 30)

Financement de l'action

Mesures mobilisables	PDRH Mesure 323A => 40% Etat / 40% FEADER (Action prise en charge dans le cadre de l'animation du document d'objectifs)
-----------------------------	--

Coût estimatif de l'action sur la durée du document d'objectifs

Coût estimatif de l'action	Type d'opérations	Base de calcul	Montant estimatif
	Suivi des espèces	40 jours + Coût de prestations extérieures (indéterminé)	12 000 €
	Total partiel estimé		12 000 €

Calendrier prévisionnel de réalisation

Année N	Année N+1	Année N+2	Année N+3	Année N+4	Année N+5
X	X	X	X	X	X

Indicateurs de suivi de l'action

Indicateurs de réalisation	
	❖ Rapports d'études (méthodes et résultats)

« Suivi des habitats d'intérêt communautaire et de leur état de conservation »

ACS 5

Priorité 1

Habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire	<ul style="list-style-type: none"> ❖ <u>Habitats naturels</u> : Tous les habitats naturels d'intérêt communautaire ❖ <u>Espèces</u> : #####
Objectifs de l'action	Suivre les habitats naturels d'intérêt communautaire et leur état de conservation afin de caractériser leur évolution et l'efficacité des mesures de gestion mises en œuvre à différentes échelles spatiales et temporelles.
Justifications de l'action	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Evolution naturelle et/ou artificielle des habitats naturels d'intérêt communautaire et de leur état de conservation ❖ Evaluation de l'efficacité des mesures mises en œuvre et plus généralement du document d'objectifs
Effets attendus de l'action	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Connaître l'évolution des habitats naturels d'intérêt communautaire présents sur le site Natura 2000 ❖ Evaluer leur état de conservation suite à la mise en œuvre de mesures de gestion et du document d'objectifs
Périmètre d'application	Ensemble du site Natura 2000 « Vallée du Gardon de Saint-Jean »
Bénéficiaires de l'action	Structure animatrice du document d'objectifs, Partenaires et Prestataires extérieurs
Partenaires techniques	Parc national des Cévennes, Conservatoires d'espaces naturels, Conservatoire botanique, Association naturalistes, ONF, CRPF, Chambres d'agriculture, SUAMME, SupAgro Florac, DDT(M) du Gard et de la Lozère, DREAL LR, etc.

Description de l'action et des conditions de réalisation

Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> ❖ <u>Suivi et évaluation de l'état de conservation</u> : Définition des protocoles (en lien avec les inventaires réalisés en 2011 et la méthode définie par le CEN LR "Suivi-évaluation de l'état de conservation des habitats naturels d'intérêt communautaire contractualisés sur les sites Natura 2000 en Lozère"), organisation et réalisation des prospections de terrain, saisie et analyse des données, rédaction et diffusion de rapports, restitution, etc. + Recrutement et coordination des prestataires extérieurs.
Conditions spécifiques de réalisation	
Recommandations	
Actions du DOCOB complémentaires	<p>ACS 2 - Inventaires et études complémentaires des habitats naturels d'intérêt communautaire</p> <p>ACS 7 - Mise en place et animation d'un observatoire local de biodiversité</p>
Autres programmes	

Financement de l'action

Mesures mobilisables	<p>PDRH Mesure 323A => 40% Etat / 40% FEADER</p> <p>(Action prise en charge dans le cadre de l'animation du document d'objectifs)</p>
-----------------------------	---

Coût estimatif de l'action sur la durée du document d'objectifs			
	Type d'opérations	Base de calcul	Montant estimatif
Coût estimatif de l'action	Suivi des habitats naturels (protocole, prospection, analyse, etc.)	60 jours + Coût de prestations extérieures (indéterminé)	18 000 €
	Total partiel estimé		18 000 €

Calendrier prévisionnel de réalisation					
Année N	Année N+1	Année N+2	Année N+3	Année N+4	Année N+5
X	X	X	X	X	X

Indicateurs de suivi de l'action	
Indicateurs de réalisation	❖ Rapports d'études (méthodes et résultats)

« Suivi qualitatif et quantitatif de la ressource en eau sur le bassin versant »

ACS 6

Priorité 1

Habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire	<ul style="list-style-type: none"> ❖ <u>Habitats naturels</u> : 91E0.8* & 92A0.7 Aulnaies-frênaies / 3250.1 Rivières permanentes méditerranéennes à <i>Glaucium flavum</i> / 3240.2 & 3280.2 Saules riveraines ❖ <u>Espèces</u> : 1092 Ecrevisse à pieds blancs / 1138 Barbeau méridional / 1126 Toxostome / 1131 Blageon / 1163 Chabot / 1046 Gomphe de Graslin / 1036 Cordulie splendide / 1041 Cordulie à corps fin / 1337 Castor / 1355 Loutre
Objectifs de l'action	Assurer une veille régulière de la ressource en eau en réalisant des collectes et des synthèses de données afin de suivre l'évolution qualitative et quantitative de la ressource et d'en informer le territoire.
Justifications de l'action	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Problématique aussi bien environnementale que socio-économique (équilibre des besoins et adaptation pratiques) ❖ Débits d'étiage de plus en plus sévères et présence de pollutions sur le bassin versant
Effets attendus de l'action	❖ Regrouper, synthétiser et diffuser les données liées à la ressource en eau à l'échelle locale
Périmètre d'application	Ensemble du site Natura 2000 « Vallée du Gardon de Saint-Jean »
Bénéficiaires de l'action	Structure animatrice du document d'objectifs, Partenaires
Partenaires techniques	Agence de l'eau, Agence régionale de la santé, CNRS, SMAGE des Gardons, ONEMA, Conseils généraux du Gard et de la Lozère, Collectivités territoriales, DDT(M) du Gard et de la Lozère, DREAL LR, etc.

Description de l'action et des conditions de réalisation

Descriptif de l'action	❖ <u>Collecte et synthèse de données</u> : Récolte de données (débits, analyses qualitatives, points ponctuels de pollution, consommation, etc.) auprès des différents acteurs de l'eau (Agence de l'eau, Agence régionale de la santé, services de l'état, collectivités territoriales, etc.), puis synthèse des éléments et diffusion.
Conditions spécifiques de réalisation	
Recommandations	
Actions du DOCOB complémentaires	
Autres programmes	❖ SMAGE des Gardons : Contrat de rivière des Gardons (2009) => Etude de la qualité des eaux des Gardons (2011) et Plan de gestion concertée de la ressource en eau (2011)

Financement de l'action

Mesures mobilisables	PDRH Mesure 323A => 40% Etat / 40% FEADER (Action prise en charge dans le cadre de l'animation du document d'objectifs)
-----------------------------	--

Coût estimatif de l'action sur la durée du document d'objectifs

Coût estimatif de l'action	Type d'opérations	Base de calcul	Montant estimatif
	Suivi ressource en eau	6 x 3 jours	5 400 €
	Total estimé		5 400 €

Calendrier prévisionnel de réalisation

Année N	Année N+1	Année N+2	Année N+3	Année N+4	Année N+5
X	X	X	X	X	X

Indicateurs de suivi de l'action

Indicateurs de réalisation	
	❖ Données collectées et rapports de synthèse

« Mise en place et animation d'un observatoire local de biodiversité »

ACS 7

Priorité 1

Habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire	<ul style="list-style-type: none"> ❖ <u>Habitats naturels</u> : Tous les habitats naturels d'intérêt communautaire ❖ <u>Espèces</u> : Toutes les espèces d'intérêt communautaire
Objectifs de l'action	Développer un observatoire local de biodiversité en mettant en place des outils de gestion des données (mise en forme, échange, valorisation et diffusion, etc.) et un réseau local d'observateurs afin d'améliorer et d'actualiser les connaissances naturalistes et de favoriser une meilleure appropriation locale des enjeux écologiques du site.
Justifications de l'action	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Gestion nécessaire des données (mise en forme pertinente, actualisation régulière, valorisation efficace, etc.) ❖ Mobilisation des compétences locales pour créer un réseau et favoriser l'appropriation locale
Effets attendus de l'action	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Acquérir des connaissances naturalistes supplémentaires tout en développant un réseau local d'observateurs ❖ Organiser, mettre à jour et diffuser les données auprès des habitants, des porteurs de projet et des partenaires
Périmètre d'application	Ensemble du site Natura 2000 « Vallée du Gardon de Saint-Jean »
Bénéficiaires de l'action	Structure animatrice du document d'objectifs, Partenaires, Participants à l'observatoire
Partenaires techniques	Citoyens du territoire, Etablissements scolaires, Collectivités locales, Parc national des Cévennes, Associations naturalistes, Conservatoires d'espaces naturels, Conservatoire botanique, ONEMA, FDPPMA, AAPPMA locales, ONF, ONCFS, FDC, Sociétés locales de chasse, DDT(M) du Gard et de la Lozère, DREAL LR, etc.

Description de l'action et des conditions de réalisation

Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> ❖ <u>Constitution de l'observatoire</u> : Définition des méthodes d'acquisition, de saisie, de mise en forme et de transfert des données, mise en place des outils techniques en lien avec les partenaires, constitution d'un réseau local d'observateurs (communication, réunion de présentation et de lancement), etc. ❖ <u>Animation de l'observatoire</u> : Organisation de formations et de prospections de terrain, traitement des données collectées et transmises par les partenaires et les observateurs, rédaction et restitution d'un bilan des données, etc.
Conditions spécifiques de réalisation	[Zone à hachurer]
Recommandations	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Nécessité de définir au préalable les objectifs de l'observatoire local et les moyens disponibles ❖ Etudier l'articulation avec les outils déjà existants tels que l'indice de biodiversité potentielle (IBP) des forêts et les observatoires de la biodiversité départementaux, régional et national (comme le SINP) ainsi que les observatoires locaux des autres sites Natura 2000 (vallée du Galeizon et vallée du Mialet).
Actions du DOCOB complémentaires	<p>ACS 1 et 2 - Inventaires et études complémentaires des espèces et des habitats naturels d'intérêt communautaire</p> <p>ACS 3 - Inventaire des espèces invasives animales et végétales</p> <p>ACS 4 et 5 - Suivi des espèces et des habitats naturels d'intérêt communautaire et de leur état de conservation</p>
Autres programmes (non exhaustif)	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Observatoire naturaliste des écosystèmes méditerranéens (ONEM) ❖ Observatoire du patrimoine naturel du Gard (coordonné par Gard Nature) ❖ Système d'information et de localisation des espèces natives et envahissantes (SILENE) ❖ Système d'information sur la nature et les paysages (SINP) - Volets national et régional (Languedoc-Roussillon) ❖ Observatoire national de la biodiversité (ONB)

Financement de l'action

Mesures mobilisables	PDRH Mesure 323A => 40% Etat / 40% FEADER (Action prise en charge dans le cadre de l'animation du document d'objectifs)
-----------------------------	--

Coût estimatif de l'action sur la durée du document d'objectifs

	Type d'opérations	Base de calcul	Montant estimatif
Coût estimatif de l'action	Constitution de l'observatoire	20 jours	6 000 €
	Animation de l'observatoire	6 x 10 jours	18 000 €
	Total estimé		24 000 €

Calendrier prévisionnel de réalisation

Année N	Année N+1	Année N+2	Année N+3	Année N+4	Année N+5
X	X	X	X	X	X

Indicateurs de suivi de l'action

Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Bilans des données collectées ❖ Nombre de formations et de prospections de terrain organisées
-----------------------------------	--

V - Fiches « Informer, sensibiliser et valoriser »

« Mise en œuvre d'un programme général de communication et de sensibilisation »

ISV 1

Priorité 1

Habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire	<ul style="list-style-type: none"> ❖ <u>Habitats naturels</u> : Tous les habitats naturels d'intérêt communautaire ❖ <u>Espèces</u> : Toutes les espèces d'intérêt communautaire
Objectifs de l'action	Informier sur la démarche Natura 2000 et sa mise en œuvre locale, ainsi que faire connaître les enjeux écologiques et environnementaux présents sur le site Natura 2000 « Vallée du Gardon de Saint-Jean » par le biais de différents moyens de communication (lettres d'information, site Internet, articles de presse, animations, etc.).
Justifications de l'action	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Méconnaissance du dispositif Natura 2000 ainsi que des enjeux présents sur le site ❖ Maintien d'une communication régulière avec le territoire pour informer des actualités du site et favoriser une meilleure appropriation de la démarche mise en place localement
Effets attendus de l'action	❖ Amélioration des connaissances de la population concernant la démarche Natura 2000 et la biodiversité locale pour une meilleure compréhension et appropriation
Périmètre d'application	Ensemble du site Natura 2000 « Vallée du Gardon de Saint-Jean »
Bénéficiaires de l'action	Structure animatrice du document d'objectifs, Partenaires et Prestataires extérieurs
Partenaires techniques	Ensemble des collectivités, Offices du tourisme locaux, Parc national des Cévennes, Conservatoires d'espaces naturels, Associations naturalistes et/ou environnementales, DDT(M) du Gard et de la Lozère, DREAL LR, etc.

Description de l'action et des conditions de réalisation

Descriptif de l'action	<p>Mise en œuvre d'un programme général de communication et de sensibilisation par le biais de différents outils :</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ <u>Lettre d'information Natura 2000</u> : Réalisation, conception, impression et diffusion annuelle d'une lettre d'information à destination de la population et des acteurs locaux afin de communiquer sur le site Natura 2000 et ses actualités. ❖ <u>Site Internet</u> : Gestion régulière du site Internet dédié au site Natura 2000 par la mise à jour du contenu et la mise en ligne des actualités, des nouveaux documents téléchargeables, etc. ❖ <u>Articles de communication</u> : Rédaction d'articles (presse, bulletins communaux, documents de nos partenaires, etc.). ❖ <u>Animations</u> : Organisation et/ou participation à diverses animations pour communiquer et sensibiliser autour de Natura 2000 (sorties nature, expositions, conférences, concours, etc.).
Conditions spécifiques de réalisation	
Recommandations	❖ Rapprochement à réaliser avec les opérateurs des sites Natura 2000 de proximité, notamment avec la vallée du Gardon de Mialet et la vallée du Galeizon, pour mutualiser les moyens et créer une cohérence inter-site
Actions du DOCOB complémentaires	ISV 3 - Création de supports de communication et de sensibilisation sur Natura 2000
Autres programmes	

Financement de l'action

Mesures
mobilisables

PDRH Mesure 323A => 40% Etat / 40% FEADER
(Action prise en charge dans le cadre de l'animation du document d'objectifs)

Coût estimatif de l'action sur la durée du document d'objectifs

Coût estimatif de l'action	Type d'opérations	Base de calcul	Montant estimatif
	Lettre d'information annuelle	6 x 5 jours + prestation 6 x 2 000 €	21 000 €
	Site Internet	5 jours + 5 x 2 jours	4 500 €
	Article de presse	6 x 1 jour	1 800 €
	Animations	6 x 5 jours	9 000 €
	Total estimé		

Calendrier prévisionnel de réalisation

Année N	Année N+1	Année N+2	Année N+3	Année N+4	Année N+5
X	X	X	X	X	X

Indicateurs de suivi de l'action

Indicateurs de
réalisation

- ❖ Nombre de lettres d'information éditées et diffusées
- ❖ Nombre d'actualités mises en ligne sur le site Internet
- ❖ Nombre d'articles de presse rédigés et publiés
- ❖ Nombre d'animations organisées

« Campagnes de sensibilisation à destination de publics ciblés »

ISV 2

Priorité 1

Habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire	<ul style="list-style-type: none"> ❖ <u>Habitats naturels</u> : Tous les habitats naturels d'intérêt communautaire ❖ <u>Espèces</u> : Toutes les espèces d'intérêt communautaire
Objectifs de l'action	Sensibiliser des publics ciblés sur des thématiques spécifiques, environnementales en particulier, afin de favoriser des pratiques durables par la conception et la diffusion d'outils de communication spécifiques et/ou l'organisation de réunions, de formations et de journées de terrain.
Justifications de l'action	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Développement de pratiques durables sur le territoire ❖ Existence de comportements, souvent par méconnaissance, pouvant impacter négativement les habitats et espèces d'intérêt communautaire présents sur le site Natura 2000 « Vallée du Gardon de Saint-Jean »
Effets attendus de l'action	❖ Développement des pratiques durables sur le territoire, en faveur des enjeux écologiques du document d'objectifs mais aussi de l'environnement de manière générale
Périmètre d'application	Ensemble du site Natura 2000 « Vallée du Gardon de Saint-Jean »
Bénéficiaires de l'action	Structure animatrice du document d'objectifs, Partenaires et Prestataires extérieurs
Partenaires techniques	Ensemble des collectivités, Ensemble des organismes socioprofessionnels du territoire (sylviculture, agriculture, tourisme, activités de pleine nature, etc.), SMAGE des Gardons, Parc national des Cévennes, Conservatoires d'espaces naturels, Associations naturalistes et/ou environnementales, DDT(M) du Gard et de la Lozère, DREAL LR, etc.

Description de l'action et des conditions de réalisation

Descriptif de l'action	<p>Mise en place de campagnes de sensibilisation à destination de publics ciblés (agriculteurs, forestiers, élus, scolaire, etc.) par le biais de différents moyens de communication :</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ <u>Outil de communication</u> : Elaboration et diffusion de fiches, plaquettes et/ou livrets thématiques. ❖ <u>Animations</u> : Organisation de réunions, formations et/ou journées de terrain thématiques.
Conditions spécifiques de réalisation	
Recommandations	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Différentes thématiques peuvent être traitées en fonction des besoins et des opportunités en collaboration avec les partenaires techniques. Quelques exemples pressentis : <ul style="list-style-type: none"> ⊗ Sensibilisation à destination de divers publics sur l'utilisation des produits chimiques en lien avec le programme « zéro pesticides » porté par l'Agence de l'eau et le SMAGE des Gardons. ⊗ Sensibilisation des scolaires locaux sur la biodiversité qui les entoure. ⊗ Sensibilisation des propriétaires/gestionnaires de parcelles hébergeant des habitats naturels et/ou des espèces d'intérêt communautaire sensibles. ⊗ Sensibilisation des acteurs touristiques à propos de Natura 2000 et des enjeux écologiques pour qu'ils puissent relayer l'information et valoriser le territoire. ❖ Rapprochement à réaliser avec les opérateurs des sites Natura 2000 de proximité, notamment avec la vallée du Gardon de Mialet et la vallée du Galeizon, pour mutualiser les moyens et créer une cohérence inter-site
Actions du DOCOB complémentaires	ISV 3 - Création de supports de communication et de sensibilisation sur Natura 2000
Autres programmes	❖ Programme « Zéro pesticides » de l'Agence de l'eau, porté en local par le SMAGE des Gardons

Financement de l'action	
Mesures mobilisables	PDRH Mesure 323A => 40% Etat / 40% FEADER (Action prise en charge dans le cadre de l'animation du document d'objectifs)

Coût estimatif de l'action sur la durée du document d'objectifs			
Coût estimatif de l'action	Type d'opérations	Base de calcul	Montant estimatif
	Outils de communication (rédaction contenu, infographie et reproduction pour plaquette)	20 jours + prestation 5 000 €	11 000 €
	Animations	6 x 5 jours	9 000 €
	Total estimé		20 000 €

Calendrier prévisionnel de réalisation					
Année N	Année N+1	Année N+2	Année N+3	Année N+4	Année N+5
X	X	X	X	X	X

Indicateurs de suivi de l'action	
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Nombre de documents de sensibilisation édités et diffusés ❖ Nombre d'animations organisées (réunions, formations, journées de terrain)

« Création de supports de communication et de sensibilisation »

ISV 3

Priorité 2

Habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire	<ul style="list-style-type: none"> ❖ <u>Habitats naturels</u> : Tous les habitats naturels d'intérêt communautaire ❖ <u>Espèces</u> : Toutes les espèces d'intérêt communautaire
Objectifs de l'action	Créer des supports de communication (exposition pédagogique, posters, etc.) en vue d'informer et de sensibiliser différents publics ainsi que de réaliser des animations sur le territoire.
Justifications de l'action	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Méconnaissance du dispositif Natura 2000 ainsi que des enjeux présents sur le site ❖ Manque de supports de communication pour réaliser des animations
Effets attendus de l'action	❖ Amélioration des connaissances de la population concernant la démarche Natura 2000 et la biodiversité locale pour une meilleure compréhension et appropriation
Périmètre d'application	Ensemble du site Natura 2000 « Vallée du Gardon de Saint-Jean »
Bénéficiaires de l'action	Structure animatrice du document d'objectifs, Partenaires et Prestataires extérieurs
Partenaires techniques	Ensemble des collectivités, Offices du tourisme locaux, Parc national des Cévennes, Conservatoires d'espaces naturels, Associations naturalistes et/ou environnementales, DDT(M) du Gard et de la Lozère, DREAL LR, etc.

Description de l'action et des conditions de réalisation

Descriptif de l'action	<p>Création de différents types de supports de communication et réflexion à une charte graphique :</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ <u>Charte graphique</u> : Définition et rédaction d'un ensemble de règles (police, couleur, mise en page, logo, etc.) à utiliser lors de l'élaboration de supports de communication. ❖ <u>Exposition (panneaux pédagogiques)</u> : Conception et fabrication d'une exposition (structuration de l'exposition, rédaction des textes, recherche et sélection des illustrations, mise en forme des panneaux, etc.). ❖ <u>Posters</u> : Conception et impression de posters (choix des thèmes abordés, rédaction des textes, recherche et sélection des illustrations, mise en forme des posters, etc.).
Conditions spécifiques de réalisation	
Recommandations	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Différents supports de communication et de sensibilisation peuvent être envisagés en fonction des besoins et des opportunités, en collaboration avec les divers partenaires techniques. ❖ Rapprochement à réaliser avec les opérateurs des sites Natura 2000 de proximité, notamment avec la vallée du Gardon de Mialet et la vallée du Galeizon, pour mutualiser les moyens et créer une cohérence inter-site
Actions du DOCOB complémentaires	<p>ISV 1 - Mise en œuvre d'un programme général de communication et de sensibilisation</p> <p>ISV 2 - Campagnes de sensibilisation à destination de publics ciblés</p>
Autres programmes	

Financement de l'action

Mesures mobilisables	PDRH Mesure 323A => 40% Etat / 40% FEADER (Action prise en charge dans le cadre de l'animation du document d'objectifs)
-----------------------------	--

Coût estimatif de l'action sur la durée du document d'objectifs

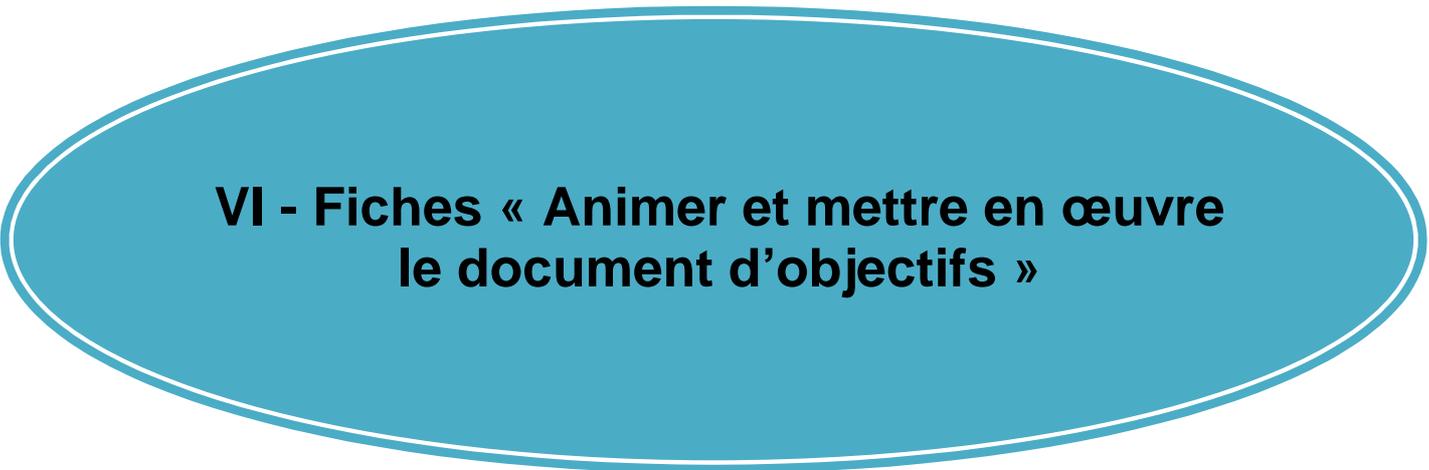
Coût estimatif de l'action	Type d'opérations	Base de calcul	Montant estimatif
	Charte graphique	10 jours	3 000 €
	Exposition (rédaction contenu, infographie, reproduction)	10 jours + prestation 10 000 €	13 000 €
	Poster (rédaction contenu, infographie, reproduction)	5 jours + prestation 5 000 €	6 500 €
	Total estimé		22 500 €

Calendrier prévisionnel de réalisation

Année N	Année N+1	Année N+2	Année N+3	Année N+4	Année N+5
X	X	X	X	X	X

Indicateurs de suivi de l'action

Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Existence d'un document définissant la charte graphique ❖ Existence d'une exposition (nombre de panneaux) ❖ Nombre de posters édités et diffusés
-----------------------------------	--



VI - Fiches « Animer et mettre en œuvre le document d'objectifs »

« Animation générale, gestion administrative et financière du dispositif Natura 2000 »

AMO 1

Priorité 1

Habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire	<ul style="list-style-type: none"> ❖ <u>Habitats naturels</u> : Tous les habitats naturels d'intérêt communautaire ❖ <u>Espèces</u> : Toutes les espèces d'intérêt communautaire
Objectifs de l'action	Coordonner et planifier la mise en œuvre du dispositif Natura 2000 en concertation sur le territoire tout en assurant la gestion administrative et financière du programme ainsi que son suivi et son évaluation.
Justifications de l'action	❖ Nécessité d'une animation générale (gestion administrative et financière, planification, suivi et évaluation du programme, etc.) pour garantir une mise en œuvre efficace du programme Natura 2000
Effets attendus de l'action	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Planifier et coordonner la mise en place des actions inscrites dans le document d'objectifs ❖ Assurer la gestion administrative et financière du dispositif ainsi que le suivi et l'évaluation de sa mise en œuvre
Périmètre d'application	Ensemble du site Natura 2000 « Vallée du Gardon de Saint-Jean »
Bénéficiaires de l'action	Structure animatrice du document d'objectifs
Partenaires techniques	DDT(M) du Gard et de la Lozère, DREAL LR, Parc national des Cévennes, Autres financeurs (collectivités).

Description de l'action et des conditions de réalisation

Descriptif de l'action	<p>Animation générale du dispositif Natura 2000 sur le territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ <u>Gestion administrative et financière</u> : Planification d'un programme d'animation annuel, montage des dossiers de demande de subvention et de paiement, rédaction d'un bilan d'activité annuel, recherche de financeurs, etc. ❖ <u>Animation de la concertation</u> : Organisation et animation du comité de pilotage (une fois par an à minima pour amender et valider le programme d'animation annuel) et de groupes de travail + Participation aux réunions en lien avec Natura 2000 et le site de la Vallée du Gardon de Saint-Jean, etc. ❖ <u>Suivi et évaluation du dispositif</u> : Renseignement de l'outil SUDOCO créé par l'ATEN pour suivre et évaluer la mise en œuvre du document d'objectifs, rédaction d'un bilan pluriannuel (actions mises en place, résultats, etc.).
Conditions spécifiques de réalisation	
Recommandations	
Actions du DOCOB complémentaires	AMO 7 - Formations et échanges au vue d'une amélioration des connaissances et des compétences
Autres programmes	

Financement de l'action

Mesures mobilisables	PDRH Mesure 323A => 40% Etat / 40% FEADER (Action prise en charge dans le cadre de l'animation du document d'objectifs)
-----------------------------	--

Coût estimatif de l'action sur la durée du document d'objectifs

Coût estimatif de l'action	Type d'opérations	Base de calcul	Montant estimatif
	Gestion administrative et financière	6 x 10 jours	18 000 €
	Animation de la concertation	6 x 20 jours	36 000 €
	Suivi et évaluation du dispositif	6 x 3 jours + 2 x 10 jours	11 400 €
	Total estimé		65 400 €

Calendrier prévisionnel de réalisation

Année N	Année N+1	Année N+2	Année N+3	Année N+4	Année N+5
X	X	X	X	X	X

Indicateurs de suivi de l'action

Indicateurs de réalisation	
	<ul style="list-style-type: none">❖ Rapports d'activités, programmes d'animation❖ Nombre de réunions de concertation organisées (comité de pilotage, groupes de travail)❖ Nombre de participations à des réunions externes en lien avec Natura 2000❖ Renseignement régulier de SUDOCO

« Animation de la contractualisation et de l'adhésion à la charte Natura 2000 »

AMO 2

Priorité 1

Habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire	<ul style="list-style-type: none"> ❖ <u>Habitats naturels</u> : Tous les habitats naturels d'intérêt communautaire ❖ <u>Espèces</u> : Toutes les espèces d'intérêt communautaire
Objectifs de l'action	Animer la contractualisation et l'adhésion à la charte Natura 2000 sur le territoire par l'identification de contractants et de signataires potentiels et par leur appui lors du montage du dossier et de la mise en œuvre des engagements.
Justifications de l'action	❖ Mise en œuvre opérationnelle des actions de préservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire du document d'objectifs par la signature de contrat Natura 2000 et/ou de charte Natura 2000
Effets attendus de l'action	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Identification de contractants et signataires potentiels ❖ Signatures et mises en œuvre de contrats Natura 2000 et de chartes Natura 2000 sur le territoire
Périmètre d'application	Ensemble du site Natura 2000 « Vallée du Gardon de Saint-Jean »
Bénéficiaires de l'action	Structure animatrice du document d'objectifs, Partenaires
Partenaires techniques	DDT(M) du Gard et de la Lozère, DREAL LR, Ensemble des organismes socioprofessionnels du territoire (sylviculture, agriculture, tourisme, activités de pleine nature, etc.), Parc national des Cévennes, etc.

Description de l'action et des conditions de réalisation

Descriptif de l'action	<p>Animation de la contractualisation et de l'adhésion à la charte Natura 2000 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ <u>Identification de signataires</u> : Organisation de réunions publiques ou spécifiques (forestiers, agriculteurs, élus, associations, chasseurs, pêcheurs, etc.) pour présenter et promouvoir les contrats et la charte Natura 2000 + Identification de parcelles à enjeu et démarchage des gestionnaires/propriétaires concernés. ❖ <u>Réalisation de diagnostics préalables</u> : Identification des enjeux écologiques présents (visite de terrain, cartographie), propositions de mesures de gestion adaptées en tenant compte du projet du gestionnaire/propriétaire. ❖ <u>Montage et mise en œuvre</u> : Rédaction de la notice de gestion pour les contrats Natura 2000 (cahier des charges précisant les engagements du contractant, les modalités techniques, etc.) + Assistance au montage du dossier et à la mise en œuvre des engagements.
Conditions spécifiques de réalisation	❖ Un diagnostic initial et une notice de gestion des parcelles engagées sont élaborés en préalable à toute contractualisation en partenariat avec le gestionnaire et/ou le propriétaire des terrains, un écologue et un référent dans le domaine agricole et/ou forestier selon les besoins.
Recommandations	
Actions du DOCOB complémentaires	AMO 3 - Elaboration et animation du projet agro-environnemental
Autres programmes	

Financement de l'action

Mesures mobilisables	PDRH Mesure 323A => 40% Etat / 40% FEADER (Action prise en charge dans le cadre de l'animation du document d'objectifs)
-----------------------------	--

Coût estimatif de l'action sur la durée du document d'objectifs

	Type d'opérations	Base de calcul	Montant estimatif
Coût estimatif de l'action sur la base de 15 contrats non agricoles et 10 adhésions à la charte	Identification (réunion, démarchage)	10 jours en année 1 + 5 x 5 jours	10 500 €
	Diagnostic préalable	15 x 3 jours	13 500 €
	Montage contrat et suivi	15 x 5 jours	22 500 €
	Accompagnement signataire charte	10 x 2 jours	6 000 €
	Total estimé		

Calendrier prévisionnel de réalisation

Année N	Année N+1	Année N+2	Année N+3	Année N+4	Année N+5
X	X	X	X	X	X

Indicateurs de suivi de l'action

Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Nombre de réunions publiques ou spécifiques organisées ❖ Nombre de gestionnaires/propriétaires potentiels démarchés ❖ Nombre de diagnostics préalables réalisés ❖ Nombre de contrats et de chartes signés ❖ Superficies engagées
-----------------------------------	--

« Elaboration et animation du projet agro-environnemental »

AMO 3

Priorité 1

Habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire	<ul style="list-style-type: none"> ❖ <u>Habitats naturels</u> : Tous les habitats naturels d'intérêt communautaire ❖ <u>Espèces</u> : Toutes les espèces d'intérêt communautaire
Objectifs de l'action	Elaborer le projet agro-environnemental (PAE) du territoire en concertation avec les acteurs agricoles puis animer sa mise en œuvre par l'identification de contractants potentiels, le montage de contrats et le suivi de leur mise en œuvre.
Justifications de l'action	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Détermination et mise en œuvre de mesures agro-environnementales territorialisées (MAEt) adaptées aux enjeux du territoire afin de mener des actions de gestion conservatoire sur les parcelles agricoles présentant des habitats naturels et/ou habitats d'espèces d'intérêt communautaire
Effets attendus de l'action	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Détermination des mesures agro-environnementales territorialisées adaptées aux enjeux du territoire dans le PAE ❖ Identification d'agriculteurs intéressés par la signature de mesures agro-environnementales territorialisées ❖ Signatures et mises en œuvre de mesures agro-environnementales territorialisées sur les surfaces agricoles
Périmètre d'application	Ensemble du site Natura 2000 « Vallée du Gardon de Saint-Jean »
Bénéficiaires de l'action	Structure animatrice du document d'objectifs, Partenaires
Partenaires techniques	DDT(M) du Gard et de la Lozère, DREAL LR, Ensemble des acteurs agricoles concernés par le territoire (Chambres d'agriculture du Gard et de la Lozère, SUAMME, COPAGE, GDA du Mont-Brion, Bergers de l'Aigoual, agriculteurs, etc.).

Description de l'action et des conditions de réalisation

Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> ❖ <u>Elaboration du projet agro-environnemental</u> : Choix en concertation des combinaisons d'engagements unitaires, rédaction de la notice de territoire, estimation du potentiel de contractualisation et du budget correspondant sur le territoire, présentation du PAE en commission régionale agro-environnementales. <p>Animation du projet agro-environnemental sur le territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ <u>Identification de signataires</u> : Organisation de réunions spécifiques à destination des agriculteurs pour présenter et promouvoir les mesures agro-environnementales territorialisées + Identification de parcelles agricoles à enjeu et démarchage des gestionnaires/propriétaires concernés. ❖ <u>Réalisation de diagnostics préalables</u> : Identification des enjeux écologiques présents (visite de terrain, cartographie), propositions de mesures de gestion adaptées en tenant compte du projet du gestionnaire/propriétaire. ❖ <u>Montage et mise en œuvre</u> : Rédaction de la notice de gestion (cahier des charges précisant les engagements de l'agriculteur, les modalités techniques, les points de contrôle, etc.) + Assistance au montage du dossier et à la mise en œuvre des engagements.
Conditions spécifiques de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Un diagnostic initial et une notice de gestion des parcelles engagées sont élaborés en préalable à toute contractualisation en partenariat avec le gestionnaire et/ou le propriétaire des terrains, un écologue et un référent dans le domaine agricole et/ou forestier selon les besoins.
Recommandations	
Actions du DOCOB complémentaires	AMO 2 - Animation de la contractualisation et de l'adhésion à la charte Natura 2000
Autres programmes	

Financement de l'action

Mesures mobilisables	PDRH Mesure 323A => 40% Etat / 40% FEADER (Action prise en charge dans le cadre de l'animation du document d'objectifs)
-----------------------------	--

Coût estimatif de l'action sur la durée du document d'objectifs

Coût estimatif de l'action sur la base de 20 contrats agricoles	Type d'opérations	Base de calcul	Montant estimatif
	Elaboration du PAE	15 jours	4 500 €
	Identification (réunion, démarchage)	10 jours	3 000 €
	Diagnostic préalable	20 x 3 jours	18 000 €
	Montage contrat et suivi	20 x 5 jours	30 000 €
	Total estimé		

Calendrier prévisionnel de réalisation

Année N	Année N+1	Année N+2	Année N+3	Année N+4	Année N+5
X	X	X	X	X	X

Indicateurs de suivi de l'action

Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Projet agro-environnemental validé sur le territoire ❖ Nombre de réunions organisées à destination des agriculteurs ❖ Nombre d'agriculteurs potentiels démarchés ❖ Nombre de diagnostics préalables réalisés ❖ Nombre de contrats agricoles signés ❖ Superficies engagées
-----------------------------------	--

« Mise en cohérence des projets territoriaux avec les préconisations du document d'objectifs »

AMO 4

Priorité 1

Habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire	<ul style="list-style-type: none"> ❖ <u>Habitats naturels</u> : Tous les habitats naturels d'intérêt communautaire ❖ <u>Espèces</u> : Toutes les espèces d'intérêt communautaire
Objectifs de l'action	Mettre en cohérence les documents, programmes et projets territoriaux concernant le site Natura 2000 « Vallée du Gardon de Saint-Jean » avec les préconisations du document d'objectifs afin d'assurer une gestion globale durable.
Justifications de l'action	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Porter à connaissance des préconisations du document d'objectifs en termes de préservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire pour une intégration et/ou prise en compte dans les projets
Effets attendus de l'action	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Mise en cohérence des projets territoriaux avec les objectifs du document d'objectifs ❖ Développement des relations partenariales et de la concertation locale
Périmètre d'application	Ensemble du site Natura 2000 « Vallée du Gardon de Saint-Jean »
Bénéficiaires de l'action	Structure animatrice du document d'objectifs, Partenaires
Partenaires techniques	Ensemble des collectivités, Conseils généraux 30 et 48, SMAGE des Gardons, Agence de l'eau, FDPMA 30 et 48, ONEMA 30 et 48, FDC 30 et 48, ONCFS 30 et 48, CRPF LR, ONF, DDT(M) du Gard et de la Lozère, DREAL LR, etc.

Description de l'action et des conditions de réalisation

Descriptif de l'action	<p>Veille environnementale et mise en cohérence des documents, programmes et projets territoriaux avec les objectifs du document d'objectifs lors de leur élaboration ou de leur renouvellement :</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ <u>Information et concertation</u> : Identification des projets territoriaux et des maîtres d'ouvrage, transmission du document d'objectifs, rencontres d'échanges et participation aux réunions des divers programmes, etc.
Conditions spécifiques de réalisation	
Recommandations	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Exemples de projets pouvant être concernés par cette action : Documents d'urbanisme, Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau, Contrat de rivière, Plan départemental de protection et de gestion des milieux piscicoles, Aménagements forestiers, Plans de prévention des risques, Travaux d'entretien de voirie ou d'ouvrages, etc.
Actions du DOCOB complémentaires	<p>AMO 5 - Animation autour du dispositif des évaluations des incidences</p> <p>AMO 6 - Appui aux projets contribuant à la préservation des espèces et des habitats naturels</p>
Autres programmes	

Financement de l'action

Mesures mobilisables	<p>PDRH Mesure 323A => 40% Etat / 40% FEADER</p> <p>(Action prise en charge dans le cadre de l'animation du document d'objectifs)</p>
-----------------------------	---

Coût estimatif de l'action sur la durée du document d'objectifs

Coût estimatif de l'action	Type d'opérations	Base de calcul	Montant estimatif
	Animation	6 x 5 jours	9 000 €
Total estimé			9 000 €

Calendrier prévisionnel de réalisation

Année N	Année N+1	Année N+2	Année N+3	Année N+4	Année N+5
X	X	X	X	X	X

Indicateurs de suivi de l'action

Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none">❖ Nombre de réunions d'échanges organisées❖ Nombre de participation aux réunions externes
----------------------------	--

« Animation autour du dispositif des évaluations des incidences »

AMO 5

Priorité 1

Habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire	<ul style="list-style-type: none"> ❖ <u>Habitats naturels</u> : Tous les habitats naturels d'intérêt communautaire ❖ <u>Espèces</u> : Toutes les espèces d'intérêt communautaire
Objectifs de l'action	Informier et accompagner les porteurs de projet soumis à une évaluation des incidences Natura 2000 afin, d'une part, de favoriser une meilleure prise en compte des enjeux écologiques en amont de l'élaboration des projets et d'autre part, d'aider les porteurs de projet au montage de leur dossier d'évaluation des incidences.
Justifications de l'action	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Méconnaissance de la récente réglementation sur les évaluations des incidences et de sa mise en œuvre ❖ Porter à connaissance les enjeux écologiques du territoire pour une meilleure prise en compte dans les projets
Effets attendus de l'action	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Prise en compte des enjeux écologiques dans les différents projets soumis aux évaluations des incidences afin d'éviter les impacts significatifs défavorables aux habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire ❖ Développement des relations partenariales et de la concertation locale
Périmètre d'application	Ensemble du site Natura 2000 « Vallée du Gardon de Saint-Jean »
Bénéficiaires de l'action	Structure animatrice du document d'objectifs, Partenaires
Partenaires techniques	Ensemble des porteurs de projet soumis à évaluation des incidences (collectivités, associations, établissements privés ou publics, personnes privées, etc.), DDT(M) du Gard et de la Lozère, DREAL LR, etc.

Description de l'action et des conditions de réalisation

Descriptif de l'action	<p>Animation autour du dispositif des évaluations des incidences Natura 2000 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ <u>Information</u> : Communication concernant le dispositif des évaluations des incidences par le biais du site Internet, de la lettre d'information, de réunions d'information, etc. ❖ <u>Accompagnement des porteurs de projet</u> : Transmission des données, des canevas de dossier d'évaluation des incidences et des exemples, appui technique pour la prise en compte des enjeux et/ou le montage du dossier, etc.
Conditions spécifiques de réalisation	
Recommandations	❖ Rapprochement à réaliser avec les opérateurs des sites Natura 2000 de proximité, notamment avec la vallée du Gardon de Mialet et la vallée du Galeizon, pour mutualiser les moyens
Actions du DOCOB complémentaires	<p>ISV 1 - Mise en œuvre d'un programme général de communication et de sensibilisation</p> <p>AMO 4 - Mise en cohérence des projets territoriaux avec les préconisations du document d'objectifs</p> <p>AMO 6 - Appui aux projets contribuant à la préservation des espèces et des habitats naturels</p>
Autres programmes	

Financement de l'action

Mesures mobilisables	PDRH Mesure 323A => 40% Etat / 40% FEADER (Action prise en charge dans le cadre de l'animation du document d'objectifs)
-----------------------------	--

Coût estimatif de l'action sur la durée du document d'objectifs

Coût estimatif de l'action	Type d'opérations	Base de calcul	Montant estimatif
	Information (réunion, document)	2 x 3 jours + 3 jours	2 700 €
	Accompagnement	6 x 5 jours	9 000 €
	Total estimé		11 700 €

Calendrier prévisionnel de réalisation

Année N	Année N+1	Année N+2	Année N+3	Année N+4	Année N+5
X	X	X	X	X	X

Indicateurs de suivi de l'action

Indicateurs de réalisation	
	<ul style="list-style-type: none">❖ Nombre de dossiers d'évaluation des incidences suivis❖ Nombre de réunions d'information ou d'appui technique organisées

« Appui aux projets contribuant à la préservation des espèces et des habitats naturels »

AMO 6

Priorité 2

Habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire	<ul style="list-style-type: none"> ❖ <u>Habitats naturels</u> : Tous les habitats naturels d'intérêt communautaire ❖ <u>Espèces</u> : Toutes les espèces d'intérêt communautaire
Objectifs de l'action	Favoriser les projets participant à la préservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire en identifiant des projets potentiels et/ou en accompagnant les porteurs de projet dans leur démarche.
Justifications de l'action	❖ Présence de freins à la gestion conservatoire et à la contractualisation (morcellement et difficulté d'accès au foncier)
Effets attendus de l'action	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Acquisition, regroupement et/ou conventionnement de gestion de parcelles afin de mettre en place des mesures de gestion conservatoire en faveur habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire ❖ Développement des relations partenariales et de la concertation locale
Périmètre d'application	Ensemble du site Natura 2000 « Vallée du Gardon de Saint-Jean »
Bénéficiaires de l'action	Structure animatrice du document d'objectifs, Partenaires
Partenaires techniques	Propriétaires/gestionnaires de terrains fonciers, Collectivités, Conseils généraux du Gard et de la Lozère, SMAGE des Gardons, Chambres d'agriculture du Gard et de la Lozère, SAFER LR, CRPF LR, Syndicats des propriétaires forestiers du Gard et de la Lozère, DDT(M) du Gard et de la Lozère, DREAL LR, etc.

Description de l'action et des conditions de réalisation

Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> ❖ <u>Développement de projets</u> : Identification de secteurs intéressants (enjeux écologiques), démarchage des gestionnaires/propriétaires concernés, réunions d'information et d'échanges sur les outils possibles (fonciers, financiers, techniques, etc.) etc. ❖ <u>Appui aux projets</u> : Aide à la mise en place de convention, aide à la recherche de financements potentiels, aide au montage administratif des dossiers, appui technique à la mise en œuvre du projet, etc. <p><i>Exemples de projets pouvant être concernés par cette action : Acquisition foncière, Mise en place de convention de gestion, Création d'Association syndicale autorisée, Création d'Association foncière pastorale ou agricole, etc.</i></p>
Conditions spécifiques de réalisation	❖ Dans le cadre de projet d'acquisition, de regroupement et/ou de conventionnement de gestion de parcelles, cette action peut être mobilisée si les propriétaires/gestionnaires des terrains concernés s'engagent dans la démarche Natura 2000 (contractualisation ou adhésion à la charte Natura 2000) afin d'assurer la préservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire présents sur le territoire.
Recommandations	
Actions du DOCOB complémentaires	<p>AMO 2 - Animation de la contractualisation et de l'adhésion à la charte Natura 2000</p> <p>AMO 3 - Elaboration et animation du projet agro-environnemental</p>
Autres programmes	❖ Acquisition foncière par le droit de préemption : Conseils généraux au titre des Espaces naturels sensibles et Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) au titre du droit de préemption environnementale

Financement de l'action

Mesures mobilisables	<p>PDRH Mesure 323A => 40% Etat / 40% FEADER</p> <p>(Action prise en charge dans le cadre de l'animation du document d'objectifs)</p>
-----------------------------	---

Coût estimatif de l'action sur la durée du document d'objectifs

	Type d'opérations	Base de calcul	Montant estimatif
Coût estimatif de l'action	Animation et appui aux projets	6 x 10 jours	18 000 €
	Total estimé		18 000 €

Calendrier prévisionnel de réalisation

Année N	Année N+1	Année N+2	Année N+3	Année N+4	Année N+5
X	X	X	X	X	X

Indicateurs de suivi de l'action

Indicateurs de réalisation	❖ Nombre de projets proposés, réalisés et/ou suivis
-----------------------------------	---

« Formations et échanges au vue d'une amélioration des connaissances et des compétences »	AMO 7
	Priorité 1

Habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire	<ul style="list-style-type: none"> ❖ <u>Habitats naturels</u> : Tous les habitats naturels d'intérêt communautaire ❖ <u>Espèces</u> : Toutes les espèces d'intérêt communautaire
Objectifs de l'action	Améliorer les connaissances et compétences par la formation continue et des échanges avec les différents partenaires afin d'assurer de manière efficace les missions d'animation du document d'objectifs.
Justifications de l'action	❖ Assurance de la mise en œuvre efficace des missions d'animation du document d'objectifs
Effets attendus de l'action	❖ Développement des connaissances et compétences du personnel en charge de l'animation du document d'objectifs
Périmètre d'application	Ensemble du site Natura 2000 « Vallée du Gardon de Saint-Jean »
Bénéficiaires de l'action	Structure animatrice du document d'objectifs, Partenaires
Partenaires techniques	Atelier technique des espaces naturels et tout autre organisme réalisant des formations, Structures opératrices/animatrices de site Natura 2000, DDT(M) du Gard et de la Lozère, DREAL LR, etc.

Description de l'action et des conditions de réalisation

Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> ❖ <u>Formations</u> : Participation à des formations techniques selon les besoins (méthodes de réalisation des diagnostics préalables au contrat Natura 2000, utilisation de l'outil de suivi des documents d'objectifs SUDOCO, développement de connaissances naturalistes, etc.) ainsi qu'à des colloques, des conférences, etc. ❖ <u>Echanges</u> : Participation à des échanges avec les différents partenaires techniques (discussions téléphoniques, transmissions de données, réunions d'échanges et de retours d'expérience, sorties de terrain, etc.).
Conditions spécifiques de réalisation	
Recommandations	
Actions du DOCOB complémentaires	
Autres programmes	

Financement de l'action	
Mesures mobilisables	PDRH Mesure 323A => 40% Etat / 40% FEADER (Action prise en charge dans le cadre de l'animation du document d'objectifs)

Coût estimatif de l'action sur la durée du document d'objectifs

Coût estimatif de l'action	Type d'opérations	Base de calcul	Montant estimatif
	Formations techniques	6 x 3 jours + Coût formation (100€/jr)	7 200 €
	Echanges techniques	6 x 5 jours	9 000 €
	Total estimé		16 200 €

Calendrier prévisionnel de réalisation

Année N	Année N+1	Année N+2	Année N+3	Année N+4	Année N+5
X	X	X	X	X	X

Indicateurs de suivi de l'action

Indicateurs de réalisation	
	<ul style="list-style-type: none">❖ Nombre de formations suivies (feuille de participation délivrée par l'organisme de formation)❖ Nombre de participation à des réunions d'échanges

VII - Gestion financière du programme

VII.A - Budgétisation des actions

Le récapitulatif des moyens financiers nécessaires à la mise œuvre du document d'objectifs sur 6 années de programmation est présenté dans les tableaux ci-dessous.

Pour les actions de gestion PHE, l'estimation des coûts se base sur les plafonds maximums des mesures de financement ou sur certaines références existantes en lien avec les objectifs de contractualisation (hypothèse posée).

En ce qui concerne les autres types d'actions, il s'agit principalement du coût du temps de travail de l'animateur Natura 2000 ou du montant de prestations extérieurs lorsque connu.

Code et intitulé de l'action		Coût estimatif TTC sur 6 ans
Préserver les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire (PHE)		
PHE 1	Entretien et restauration des habitats alluviaux d'intérêt communautaire	405 410 €
PHE 2	Entretien et restauration des suintements temporaires sur silice	133 435 €
PHE 3	Maintien des habitats humides : bas-marais, source pétrifiante et eau calcaire à characées	1 125 €
PHE 4	Entretien des châtaigneraies à vocation agricole	190 000 €
PHE 5	Gestion sylvicole des châtaigneraies cévenoles méditerranéennes	233 220 €
PHE 6	Restauration des châtaigneraies cévenoles méditerranéennes	753 480 €
PHE 7	Gestion des hêtraies d'intérêt communautaire pour améliorer leur état de conservation	263 120 €
PHE 8	Passage et conduite en futaie des yeuseraies d'intérêt communautaire sur stations favorables	Non déterminé
PHE 9	Maintien des prairies maigres de fauche avec gestion de la fauche et de la fertilisation	249 545 €
PHE 10	Maintien des habitats d'intérêt communautaire de pelouses et de landes	458 040 €
PHE 11	Restauration des habitats d'intérêt communautaire de prairies, de pelouses et de landes	138 524 €
PHE 12	Préservation des habitats rocheux d'intérêt communautaire	Non déterminé
PHE 13	Lutte contre les espèces invasives animales et végétales	Non déterminé
PHE 14	Réaménagement d'obstacles au déplacement des espèces aquatiques	Non déterminé
PHE 15	Aménagement des accès pour limiter les impacts négatifs sur les habitats et espèces	Non déterminé
PHE 16	Constitution et préservation de réseaux d'îlots de bois sénescents et/ou d'arbres à cavité	35 880 €
PHE 17	Diversification des peuplements forestiers résineux au profit d'essences feuillues locales	227 240 €
PHE 18	Aménagements artificiels en faveur des chiroptères	Non déterminé
PHE 19	Réhabilitation et maintien de vergers, de clairières et de peuplements irréguliers en faveur des chiroptères	13 985 €
PHE 20	Rétablissement et entretien des mares et des ouvrages liés à l'eau garantissant des habitats d'espèces	67 726 €
Total estimatif partiel (certains coûts estimatifs d'action étant indéterminés)		3 032 206 €

Code et intitulé de l'action		Coût estimatif TTC sur 6 ans
Améliorer les connaissances et assurer le suivi scientifique (ACS)		
ACS 1	Inventaires et études complémentaires des espèces d'intérêt communautaire	18 000 €
ACS 2	Inventaires et études complémentaires des habitats d'intérêt communautaire	18 000 €
ACS 3	Inventaires et suivi des espèces invasives animales et végétales	13 500 €
ACS 4	Suivi des populations d'espèces d'intérêt communautaire et de leur état de conservation	12 000 €
ACS 5	Suivi des habitats naturels d'intérêt communautaire et de leur état de conservation	18 000 €
ACS 6	Suivi qualitatif et quantitatif de la ressource en eau sur le bassin versant	5 400 €
ACS 7	Mise en place et animation d'un observatoire local de biodiversité	24 000 €
Total estimatif partiel (les coûts de prestation extérieure potentielle étant indéterminés)		108 900 €
Informier, sensibiliser et valoriser (ISV)		
ISV 1	Mise en œuvre d'un programme général de communication et de sensibilisation	36 300 €
ISV 2	Campagnes de sensibilisation à destination de publics ciblés	20 000 €
ISV 3	Création de supports de communication et sensibilisation sur Natura 2000	22 500 €
Total estimatif		78 800 €
Animer et mettre en œuvre le document d'objectifs (AMO)		
AMO 1	Animation générale, gestion administrative et financière du dispositif Natura 2000	65 400 €
AMO 2	Animation de la contractualisation et de l'adhésion à la charte Natura 2000	52 500 €
AMO 3	Elaboration et animation du projet agro-environnemental	55 500 €
AMO 4	Mise en cohérence des projets territoriaux avec les préconisations du document d'objectifs	9 000 €
AMO 5	Animation autour du dispositif des évaluations des incidences	11 700 €
AMO 6	Appui aux projets contribuant à la préservation des espèces et des habitats	18 000 €
AMO 7	Formations et échanges au vue d'une amélioration des connaissances et des compétences	16 200 €
Total estimatif		228 300 €
TOTAL ESTIMATIF GENERAL DU PROGRAMME D' ACTIONS		3 448 206 €

VII.B - Financement des actions

La gestion Natura 2000 est inscrite dans le programme européen 2007-2013. Ce dernier sera revu prochainement pour la période 2014-2020 ce qui entraînera certainement des modifications administratives et financières dans le cadre de l'animation et de la contractualisation Natura 2000. Les éléments présentés ci-dessous (et dans ce programme d'actions de manière générale) correspondent au programme d'aides actuellement en cours.

Plusieurs sources de financement peuvent être mobilisées pour la mise en œuvre des différentes actions, dont notamment des fonds européens FEADER (Fond européen agricole pour le développement rural) et de fonds de l'Etat.

	Fonds européens	Ministère Agriculture	Ministère Ecologie
Contrat agricole	75 %	25 %	-
Contrat forestier	55 %	-	45 %
Contrat non agricole non forestier	50 %	-	50 %
Animation DOCOB	40 %	-	40 %

Les collectivités locales et autres types de financeurs (Conseil général, Conseil régional, Parc national des Cévennes, Agence de l'eau, etc.) peuvent également financer en tout ou partie certaines actions, comme l'animation du document d'objectifs, la réalisation d'études complémentaires ou des actions de communication.

CONCLUSION

La structure animatrice du document d'objectifs, désignée par le comité de pilotage du site Natura 2000, a pour rôle de coordonner la mise en place des actions ainsi que d'informer et d'appuyer les contractants potentiels dans leur démarche.

Pour tout renseignement concernant les actions proposées, n'hésitez pas à contacter la structure animatrice du site dont les coordonnées mises à jour sont disponibles sur le site Internet dédié à la vallée du Gardon de Saint-Jean : <http://valleegardonsaintjean.n2000.fr>.